



**HAL**  
open science

## La collection chilienne d'Albert de Dietrich. Un défi pour les musées

Constance Fournier

### ► To cite this version:

Constance Fournier. La collection chilienne d'Albert de Dietrich. Un défi pour les musées. Art et histoire de l'art. 2023. <dumas-05126436>

**HAL Id: dumas-05126436**

**<https://dumas.ccsd.cnrs.fr/dumas-05126436v1>**

Submitted on 23 Jun 2025

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire HAL, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.



Distributed under a Creative Commons CC BY-NC-ND 4.0 - Attribution - Non-commercial use - No Derivative Works - International License

ÉCOLE DU LOUVRE

Constance Fournier

# La collection chilienne d'Albert de Dietrich

Un défi pour les musées

Mémoire de recherche  
(2<sup>de</sup> année de 2<sup>e</sup> cycle)  
en histoire de l'art appliquée aux collections  
présenté sous la direction  
de M. Clément MICHON

Membre du jury : M<sup>me</sup> Laure Cadot

Août 2023

Le contenu de ce mémoire est publié sous la licence *Creative Commons*

CC BY NC ND







# Remerciements

Je tiens à exprimer ma gratitude à toutes les personnes ayant contribué à la réalisation et l'aboutissement de ce travail de recherche.

En premier lieu je souhaiterais remercier mon directeur de recherche, M. Clément Michon, conservateur du musée de Saint-Dizier, pour sa disponibilité, son accueil et son soutien ainsi que pour les conseils avisés dont tout au long de ce travail. Je remercie également sincèrement Mme Laure Cadot, spécialiste de la conservation et de la restauration des collections organiques, pour m'avoir fait découvrir cette collection et dont le cours à l'Ecole du Louvre fait naître mon intérêt pour les biens considérés comme sensibles.

Je remercie les nombreuses personnes m'ayant aidé au cours de mes recherches : M. Michel Van-Praët, muséologue français, Mme Paz Nuñez-Regueiro, conservatrice au musée du Quai Branly-Jacques Chirac, Coralie Pissis, Chargée de l'étude et de la documentation des collections au musée d'art moderne et contemporain de Strasbourg, Samuel Cordier, directeur du musée zoologique de Strasbourg, et David Carita, adjoint conservateur eu même musée, ainsi que tout le personnel du musée de Saint-Dizier pour leur accueil bienveillant.

J'adresse mes remerciements tout particulièrement à la fondation Grandur pour son intérêt pour l'histoire de l'art extra-européen et son soutien financier.

Je souhaiterais sincèrement remercier pour son soutien ma camarade et *ñañay* Audrey Lair avec qui je partage ma passion pour les Andes. Je remercie également tout particulièrement les membres de la Société Française des Amis du Haggis : Tess Macé-Malaurie, Emmanuel Augé et Juliette Bernard.

J'aimerais également témoigner ma reconnaissance envers mes camarades de l'Ecole du Louvre Mélisande Pascual-Breuil, Paul Rouxel et Aurore Breit qui m'ont aidé par leurs échanges et remarques à construire ma réflexion. J'adresse mes derniers remerciements à mes parents et pour leur soutien et leurs relectures avisées. Sans oublier Ernest.

# Sommaire

<b>Chapitre 1. Tombes du désert : une collection atacamène.....</b>	<b>8</b>
I.    Provenance : le contexte chilien .....	8
a) Histoire et géographie du Chili .....	8
b) Le désert d'Atacama et la culture de San Pedro.....	11
c) L'oasis de Chiu-Chiu.....	22
II.   Les corps momifiés .....	22
a) Le « guerrier ».....	23
b) Corps momifié de femme.....	26
c) Pratiques funéraires et momification.....	26
III.  Le mobilier funéraire.....	31
a) Mobilier funéraire de la tombe masculine.....	31
b) Mobilier funéraire de la tombe féminine.....	33
c) Les calebasses et céramiques.....	41
<b>Chapitre 2. Le Baron Albert de Dietrich, une figure à part.....</b>	<b>45</b>
I.    Une famille protestante ancrée en Alsace .....	45
a) Les origines.....	45
b) Engagement politique au XVIIIe siècle : l'épisode révolutionnaire.....	47
c) Une dynastie industrielle et commerciale : le XIXe siècle.....	49
II.   Albert de Dietrich : l'héritier.....	52
a) Un industriel protestant au XIXe siècle .....	52
b) Amateur d'art et mécène.....	54
c) Mémoire familiale et patriotisme : le sens du patrimoine .....	61
III.  Le voyage au Chili : genèse d'un collectionneur.....	65
a) Le voyage face à l'exil.....	65
b) Curiosité d'un amateur éclairé : première époque de la collection.....	67
c) Le don aux musées comme stratégie.....	69
<b>Chapitre 3. Une nouvelle vie dans les musées.....</b>	<b>73</b>
I.    Une collection, trois musées .....	73
a) Du musée d'ethnographie au musée du Quai Branly-Jacques-Chirac.....	73
b) Le musée zoologique de Strasbourg .....	10

c) Le musée de Saint-Dizier.....	21
II.    La question des restes humains patrimonialisés .....	21
a) Le patrimoine atacamène au Chili .....	22
b) Les restes humains patrimonialisés dans la législation française .....	25
c) La question des restitutions.....	25
III.    Place de la collection dans les musées français .....	30
a) Intérêt scientifique et culturel.....	30
b) Exposition et muséographie .....	32
c) Pour un regroupement de la collection ? : discussion.....	40

# Avant-propos

Ce mémoire a été réalisé dans le cadre du diplôme de deuxième cycle de l'École du Louvre. Il étudiera l'histoire de la collection chilienne donnée par le baron Albert de Dietrich et conservée aujourd'hui aux musées du Quai Branly-Jacques Chirac, musée de Saint-Dizier et musée Zoologique de Strasbourg.

Nous avons découvert l'art et l'archéologie des Amériques, et plus particulièrement les arts des Andes, dans le cadre de la spécialisation à l'École du Louvre. Les cours de deuxième cycle de Mme Laure Cadot et Mme Chastanier nous ont sensibilisés à la question des restes humains dans les musées et des questions de provenance. En plus de correspondre à notre intérêt pour l'art et l'archéologie précolombienne, l'étude de cette collection a requis une approche multidisciplinaire où il était nécessaire d'utiliser les connaissances acquises au fil des trois années de cours d'Histoire générale de l'art ainsi que du deuxième cycle de l'École du Louvre. La diversité des modes de recherche que m'offrait ce sujet, incluant l'étude des objets, le travail d'archive et surtout les discussions avec plusieurs spécialistes et professionnels du monde du musée, fut des plus enrichissantes.

L'objectif de nos recherches est de retracer l'histoire du contenu des tombes et les différents statuts de la découverte par Albert de Dietrich jusqu'à leur incorporation dans les collections des musées français. Cette étude se veut avant tout une contribution à l'élaboration d'un propos clair autour de la collection, c'est-à-dire les objets ou les corps momifiés, et un document utile pour les musées qui sont chargés de l'exposition et de la conservation de cette collection.

Pour des raisons pratiques, nous n'avons pas pu effectuer autant de déplacements que nous l'aurions souhaité, notamment aux archives de la famille de Dietrich. En ce sens, l'étude biographique du collectionneur réalisée par Morgane Weinling dans le cadre de son mémoire en 2015 nous a été particulièrement utile, car elle a pu consulter ces archives. D'autre part, le testament d'Albert de Dietrich ne sera consultable qu'en 2026, ce qui pourrait nous aider à comprendre davantage le collectionneur lui-même. Enfin, nous n'avons pas pu avoir accès au corps conservé à Strasbourg pour nos recherches, le musée zoologique étant fermé pour travaux à ce moment.

## **Usages et acronymes**

Bien que nous essayions ponctuellement d'écrire les termes en toutes lettres afin d'assurer un confort de lecture, les acronymes suivants peuvent être trouvés dans le corps du texte :

- MQB : musée du Quai Branly
- MBAS : musée des Beaux-Arts de Strasbourg
- MAD : musée des Arts décoratifs
- OIT : Organisation International du Travail

# Introduction

*Le hasard serait la forme de manifestation de la  
nécessité extérieure qui se fraie un chemin  
dans l'inconscient humain<sup>1</sup>.*

Cette citation pourrait servir à résumer l'histoire de la constitution d'une collection d'origine sud-américaine répartie aujourd'hui entre le musée du Quai-Branly-Jacques Chirac, le musée de Saint-Dizier et le musée zoologique de Strasbourg.

Cet ensemble est constitué de cinquante-cinq objets de natures diverses : céramiques et calèche, sandales, outils pour l'agriculture et le transport de charges, instruments de tissage, armes, vannerie ainsi qu'un ensemble d'éléments constituant un nécessaire à coca. Cette collection est complétée de deux corps momifiés, l'un de sexe masculin et l'autre de sexe féminin, véritables cœurs de cet ensemble. Le tout provient de deux tombes découvertes dans le désert d'Atacama. La paternité de cette collection américaine revient au baron Albert Louis Eugène de Dietrich (1861-1956). Le baron est issu d'une longue dynastie familiale qui s'est illustrée dans le commerce politique et l'industrie ancrée dans le paysage alsacien<sup>2</sup>. Ingénieur, patriote et homme de culture, Albert de Dietrich s'est distingué au sein de sa famille par son activité de collectionneur d'art et d'objets archéologiques puis comme mécène des musées de Strasbourg.

Le terme de paternité est toutefois à relativiser lorsqu'il s'agit de la collection chilienne. En effet, cette collection a été assemblée puis donnée à des musées avant que la véritable phase de collection ne commence pour le baron. Si paternité il y a, elle est accidentelle. Cet événement semble avoir toutefois eu une influence importante dans la vie d'Albert de Dietrich

C'est par le hasard le plus total que nous en sommes venus à étudier cette collection d'Amérique du Sud. C'est lors d'une discussion avec Mme Laure Cadot que nous avons appris l'existence d'un corps momifié conservé au musée de la ville de Saint-Dizier. Ce corps appartenait autrefois à une collection privée. Eparpillé dans différents musées, les différents éléments de la collection

---

<sup>1</sup> André Breton (1896-1966)

<sup>2</sup> « DE DIETRICH, Le Tricentenaire », 7-8.

n'avaient pas fait l'objet d'études approfondies, en dehors du corps momifié masculin<sup>1</sup>, et surtout pas d'une étude globale la considérant comme un seul et même ensemble.

La répartition actuelle de cette ancienne collection privée dans les musées français nous a amenée à nous interroger sur ce que peut être le sens de la collection dans le paysage actuel des musées et en quoi l'unité et le sens de cette collection ne viennent non pas de la volonté du collectionneur, comme c'est souvent le cas, mais peut et doit se trouver en se recentrant sur la présence des deux corps momifiés.

La restitution de notre travail s'appuiera sur la présentation de la provenance des items de la collection ainsi que leur étude. Nous aborderons ensuite l'histoire du collectionneur, à la fois produit d'une histoire familiale prestigieuse et figure à part qui s'est développée dans le contexte social, politique et géographique qui résulte de l'annexion de l'Alsace-Lorraine. Enfin nous tenterons d'analyser quelle pourrait être la place de cet ensemble.

---

<sup>1</sup> Cadot, « Rapport d'étude préalable et d'interventions minimales de conservation ».

# Chapitre 1 : Tombes du désert, une collection atacamène

## I. Provenance : le contexte chilien

Les cinquante-cinq objets archéologiques ainsi que les deux corps momifiés formant la collection d'Albert de Dietrich proviennent de la province d'Antofagasta, et plus précisément de l'oasis de Chiu-Chiu située dans le désert d'Atacama<sup>1</sup>. Nous étudierons dans cette partie le contexte géographique et historique entourant ces biens.

### a) *Histoire et géographie du Chili*

La zone d'origine de la collection correspond aujourd'hui à une partie du territoire du Chili. Si cette organisation territoriale n'était pas pertinente à l'époque préhispanique, elle l'a été au moment de la découverte des tombes et elle l'est encore aujourd'hui dans un contexte de gestion du patrimoine.

La République du Chili est un pays situé sur la côte occidentale d'Amérique du Sud qui s'étend du désert d'Atacama au nord jusqu'au cap Horn au sud et dont la superficie est de 756 945 km<sup>2</sup><sup>2</sup>. Cette étroite bande de terre bordée par la cordillère des Andes à l'est et l'océan Pacifique à l'ouest ne dépasse pas 350 km de large pour 4330 km de long<sup>3</sup> et se trouve relativement isolée du reste du continent. La Cordillère des Andes est en effet une véritable « muraille rocheuse »<sup>4</sup> qui atteint 7000 m d'altitude par endroits<sup>5</sup>. Le sol chilien est riche en nitrate, en cuivre, borax, or, fer et argent<sup>6</sup>.<sup>7</sup>

---

<sup>1</sup> de Dietrich, « Lettre d'Albert Louis Eugène de Dietrich au directeur du musée ethnographique du Trocadéro », . Documentation des archives du musée du Quai Branly-Jacques Chirac, D002860/40710.

<sup>2</sup> Avalos, *Le Chili*, 5.

<sup>3</sup> Avalos, 5.

<sup>4</sup> Avalos, 9.

<sup>5</sup> Avalos, 9.

<sup>6</sup> Avalos, 11.

<sup>7</sup> Voir Annexes II.1, p 16

Le nord du Chili s'étend sur plus de 1500 km en tout et se situe entre 18 et 27 degrés de latitude ouest<sup>1</sup>. Cette zone très aride comporte deux zones. La première est l'extrême nord du Chili avec ses vallées occidentales. La deuxième zone est celle du désert d'Atacama et son oasis<sup>2</sup>, d'où provient la collection du baron Albert de Dietrich. Le climat à partir du fleuve Tiliviche est très aride et il n'y a presque aucune précipitation. Cette sécheresse est due au courant de Humboldt qui maintient une zone de haute pression et empêche l'arrivée de pluies. Plusieurs étages écologiques peuvent être distingués de l'ouest à l'est : la *puña* ; la région intermedia et la côte<sup>3</sup>  
4.

La Puña Salada est la zone la plus haute à 3000 mètres d'altitude. Il s'agit surtout d'un grand plateau aride et riche en nitrate où l'occupation humaine est impossible une partie de l'année et qui s'étend également en Bolivie et en Argentine<sup>5</sup>. En dessous de 2000 mètres d'altitude les précipitations sont plus fréquentes. La Region Intermedia est une zone de transition entre la puña et la côte. Elle abrite la zone la plus aride du monde, une plaine traversée seulement par le fleuve Loa<sup>6</sup>. Quelques oasis permettent toutefois l'occupation humaine à certains endroits, comme à San Pedro de Atacama ou encore à Guatacondo<sup>7</sup>. Enfin la Côte se révèle être un milieu plus habitable. Les températures y sont en effet modérées et constantes tout au long de l'année<sup>8</sup>.

La zone géographique qui correspond aujourd'hui au Chili est habitée depuis au moins la fin du Pléistocène et le début de l'Holocène, entre 15 000 et 10 000 avant notre ère. Des groupes provenant de Sibérie sont arrivés en Amérique en traversant le détroit de Béring vers 30 000 ans avant notre ère. L'occupation du territoire s'est réalisée grâce aux mouvements de populations descendant progressivement vers le sud<sup>9</sup>. Nous nous concentrerons sur la région de San Pedro de Atacama qui nous concerne plus précisément. Des traces d'occupations prouvent l'implantation de groupes aux environs de 10 000 ans av. J.-C. et l'agriculture y est pratiquée dès 800 av. J.-C.<sup>10</sup>. La région est occupée de manière continue jusqu'à l'arrivée des européens

---

<sup>1</sup> Rivera Díaz, *Historias del desierto*, 17.

<sup>2</sup> Voir Annexes II.2 p. 16

<sup>3</sup> Rivera Díaz, *Historias del desierto*, 22.

<sup>4</sup> Voir Annexes II.3 p. 17

<sup>5</sup> Rivera Díaz, *Historias del desierto*, 22.

<sup>6</sup> Rivera Díaz, 22.

<sup>7</sup> Rivera Díaz, 22.

<sup>8</sup> Rivera Díaz, 22.

<sup>9</sup> « IIAM – Instituto de investigaciones arqueológicas y museo R.P. G. Le Paige | Universidad Católica del Norte, San Pedro de Atacama. » [https://web.archive.org/web/20141007133648/http://www.iiam.cl/web/?page\\_id=872](https://web.archive.org/web/20141007133648/http://www.iiam.cl/web/?page_id=872), consulté le 17 août 2023.

<sup>10</sup> Rivera Díaz, *Historias del desierto*, 26.

au XVI<sup>e</sup> siècle<sup>1</sup>. Ancienne colonie espagnole, le pays proclame son indépendance et la naissance de la République le 18 septembre 1810 lors de la première Assemblée du gouvernement<sup>2</sup>.

La collection rapportée par le baron est identifiée comme bolivienne dans plusieurs documents d'archives<sup>3</sup>. Cela peut être expliqué par le fait que le nord du Chili était sous la souveraineté de la Bolivie jusqu'à la résolution de la Guerre du Pacifique en 1884. Le Chili a déclaré la guerre le 5 avril 1879 à la Bolivie face à l'imposition de taxes aux entreprises chiliennes qui exploitaient les ressources du désert d'Atacama, et ce en dépit des traités frontaliers signés entre les deux pays<sup>4</sup>. Le Pérou, allié de la Bolivie, s'engage également dans ce conflit<sup>5</sup>. Cette guerre se déroule en plusieurs étapes, dont une campagne maritime dans l'océan Pacifique qui lui donne son nom<sup>6</sup>. Vaincus par le Chili, le Pérou cède la province de Tarapaca ainsi que celles de Tacna et d'Arica pour une durée de 10 ans. La province d'Arica intègre définitivement le territoire chilien après un plébiscite<sup>7</sup>. La Bolivie doit à son tour céder la province d'Antofagasta et donc le désert d'Atacama<sup>8</sup>.

La grande variété de climats et de ressources naturelles au Chili explique la complexité du développement culturel de la région andine qui correspond aujourd'hui au Chili. Ces facteurs rendaient une archéologie générale difficile à établir et plusieurs scientifiques comme Max Uhle (1919) ont réalisé plutôt des monographies<sup>9</sup>. L'archéologue Grete Mosny<sup>10</sup> a conduit les premières excavations sur la côte nord du Chili au début des années 1940, à une époque où l'archéologie de la région auparavant bolivienne est liée à la consolidation d'un récit national<sup>11</sup>. De nouvelles recherches ont lieu à partir des années 1980 dans un but d'étude et de description plus complète du territoire national<sup>12</sup>.

---

<sup>1</sup> Rivera Díaz, 26.

<sup>2</sup> Avalos, *Le Chili*, 42.

<sup>3</sup> Archives du Musée de Saint-Dizier, Dossier « momie ».

<sup>4</sup> Avalos, *Le Chili*, 57.

<sup>5</sup> Avalos, 57.

<sup>6</sup> Avalos, 58.

<sup>7</sup> Avalos, 58.

<sup>8</sup> Avalos, 59.

<sup>9</sup> Rivera Díaz, *Historias del desierto*, 13.

<sup>10</sup> Grete Mosny (1914-1991) est une anthropologue et archéologue chilienne d'origine autrichienne.

<sup>11</sup> Erker, « Grete Mostny and the Making of Indigenous Archaeology » <https://www.cambridge.org/core/journals/itinerario/article/grete-mostny-and-the-making-of-indigenous-archaeology-european-immigration-white-racial-hegemony-and-chilean-nationalism/C825155FB61A9D6AF1AAFDABD063E049#>, consulté le 19 août 2023.

<sup>12</sup> Rivera Díaz, *Historias del desierto*, 15.

## b) *Le désert d'Atacama et la culture de San Pedro*

Le désert d'Atacama est l'une des régions les plus arides au monde. Il est situé au nord du Chili entre l'océan Pacifique et la zone centrale de la cordillère des Andes. Ce désert d'une superficie de 104 903 km<sup>2</sup> couvre en partie la région d'Arica, Parinacota, Tarapaca et d'Antofagasta<sup>1</sup>. Cette région est considérée comme faisant partie de l'aire culturelle andine. L'Amérique du sud est organisée en plusieurs aires culturelles, c'est-à-dire en plusieurs unités géographiques : méso-américaine, aire intermédiaire amazonienne et l'aire andine<sup>2</sup>. L'archéologue péruvien Luis Lombreras définit ainsi l'aire andine comme un vaste territoire qui correspond sensiblement à l'axe géographique transversal de la cordillère des Andes<sup>3</sup>. Ce territoire est occupé par des peuples dont la relation avec le milieu ambiant s'articule autour d'une constante : mer, cordillère, forêt tropicale. Cette organisation confère une logique économique particulière et unique à ce territoire<sup>4</sup>. Il existe à l'intérieur des aires mineures de cohésion, et qui ont pu connaître au cours de l'histoire, le même processus de changement région par région<sup>5</sup>. Ainsi, l'aire andine a été divisée elle-même en trois zones distinctes lors du colloque de Paracas en 1979. L'aire andine centrale qui comprend principalement le Pérou ; l'aire andine méridionale qui comprend une partie du Chili et de l'Argentine et enfin l'aire sud andine. Cette dernière constitue une unité sociogéographique à part entière et s'articule autour du bassin du lac Titicaca<sup>6</sup>. Elle comprend une parcelle de la Bolivie et de l'Argentine et du Chili, dont le désert d'Atacama et ses oasis.

La culture atacamène ou culture de San Pedro, nommée ainsi car la plupart des vestiges constituant cette culture ont été retrouvés autour de la ville de San Pedro de Atacama<sup>7</sup>, s'est développée comme son nom l'indique dans le désert d'Atacama<sup>8</sup>. Le désert s'organise autour

---

<sup>1</sup> Avalos, *Le Chili*, 11-12.

<sup>2</sup> Taladoire et Lecoq, « L'aire andine centrale », 69-98.

<sup>3</sup> « Tiahuanacu, une civilisation des Andes », 6.

<sup>4</sup> « Tiahuanacu, une civilisation des Andes », 6.

<sup>5</sup> « Tiahuanacu, une civilisation des Andes », 6.

<sup>6</sup> « Tiahuanacu, une civilisation des Andes », 6.

<sup>7</sup> Voir Annexes II.4 p.17

<sup>8</sup> « IIAM – Instituto de investigaciones arqueológicas y museo R.P. G. Le Paige | Universidad Católica del Norte, San Pedro de Atacama. » [https://web.archive.org/web/20141007133648/http://www.iiam.cl/web/?page\\_id=872](https://web.archive.org/web/20141007133648/http://www.iiam.cl/web/?page_id=872), consulté le 17 août 2023.

d'oasis et du fleuve Loa qui constitue une voie d'accès au Pacifique<sup>1</sup>. C'est un lieu riche en cuivre, en nitrate et en pierres semi-précieuses.

Le désert d'Atacama, et plus particulièrement ses oasis, dans le nord du Chili est occupé depuis environ 9000 ans avant notre ère de manière interrompue<sup>2</sup>. Après la dernière ère glaciaire entre 110 000 à 10 000 la région riche en eau attire de nombreux herbivores comme le cheval, le mégathérium<sup>3</sup> et tout particulièrement l'ancêtre du lama<sup>4</sup>. Des groupes de chasseurs cueilleurs s'installent alors dans cette région.

De 7500 à 2000 av. J.-C., les chasseurs cueilleurs optent pour un style de vie semi-nomade et se déplacent régulièrement entre les oasis du désert d'Atacama et la puña à la recherche de quinoa, courges et du fruit du caroubier qu'ils consomment en farine<sup>5</sup>. La population s'installe dans de grands campements protégés par une enceinte et vit de la chasse ainsi que de la récolte de plantes et de fruits<sup>6</sup>. Les atacaméens vivent dans des structures circulaires et présentent un ou plusieurs foyers, internes ou externes et utilisés en commun<sup>7 8</sup>. C'est à cette époque qu'apparaissent les premiers cimetières qui témoignent de cérémonies collectives pendant lesquelles sont déposés les objets nécessaires pour la vie après la mort du défunt. Les corps présentent déjà une déformation crânienne de type dolicocephale<sup>9</sup>. Les premiers témoignages d'art rupestre datent également de cette période. Certaines œuvres sont parfois réalisées sur des planches afin d'être transportables<sup>10 11</sup>.

Vers 2000 avant notre ère commence la domestication progressive du lama, événement central qui transforme radicalement la vie des atacaméens<sup>12</sup>. Nous pouvons parler d'une

---

<sup>1</sup> Laurencich-Minelli, « Ofrendas atacameñas en la Colección de Monseñor Campagner (Treviso, Italia) », 46.

<sup>2</sup> Nuñez Atencio, *Cultura y conflicto en los oasis de San Pedro de Atacama*, 17.

<sup>3</sup> Ancêtre du fourmilier.

<sup>4</sup> Nuñez Atencio, *Cultura y conflicto en los oasis de San Pedro de Atacama*, 17.

<sup>5</sup> « IIAM – Instituto de investigaciones arqueológicas y museo R.P. G. Le Paige | Universidad Católica del Norte, San Pedro de Atacama. » [https://web.archive.org/web/20141007133648/http://www.iiam.cl/web/?page\\_id=872](https://web.archive.org/web/20141007133648/http://www.iiam.cl/web/?page_id=872), consulté le 17 août 2023.

<sup>6</sup> Nuñez Atencio, *Cultura y conflicto en los oasis de San Pedro de Atacama*, 19.

<sup>7</sup> Nuñez Atencio, 19.

<sup>8</sup> Voir Annexes fig.II.5 p 18

<sup>9</sup> Nuñez Atencio, *Cultura y conflicto en los oasis de San Pedro de Atacama*, 19.

<sup>10</sup> « IIAM – Instituto de investigaciones arqueológicas y museo R.P. G. Le Paige | Universidad Católica del Norte, San Pedro de Atacama. » [https://web.archive.org/web/20141007133648/http://www.iiam.cl/web/?page\\_id=872](https://web.archive.org/web/20141007133648/http://www.iiam.cl/web/?page_id=872), consulté le 17/08/2023.

<sup>11</sup> Voir Annexes Fig.II.6 p 18

<sup>12</sup> Nuñez Atencio, *Cultura y conflicto en los oasis de San Pedro de Atacama*, 23.

vraie « économie du lama »<sup>1</sup>. Cet animal est élevé pour sa viande et sa laine mais fournit aussi de l'engrais tandis que ses os sont transformés en outils et que sa force est utilisée pour le transport de charges. Cet événement s'accompagne d'une période de transition d'un système de vie nomade ou semi-nomade à une installation sédentaire basée sur l'élevage de lamas et une activité agricole<sup>2</sup>. En effet, si l'élevage permet d'économiser le temps et l'énergie consacrée auparavant à la chasse, il requiert en échange la présence de terres fertiles pour que les animaux puissent se nourrir. L'installation dans ces zones fertiles rendent également possible l'agriculture<sup>3</sup>. Cette sédentarisation s'accompagne du développement de la métallurgie fondée sur l'utilisation de l'or et du cuivre, de la vannerie, de la production de céramique grise au décors incisé ou encore de textiles<sup>4</sup>. Des déplacements vers des endroits plus éloignés se multiplient afin de se procurer des ressources manquantes en échange de leur production agricole et artisanale<sup>5</sup>. Cette grande mobilité assure la circulation de biens comme le bois, le sel, les végétaux, les herbes hallucinogènes et médicinales, du bois, ou encore des coquillages<sup>6</sup>.

La phase de Tilocalar entre 1200 et 500 avant notre ère voit le développement de ces communautés sédentarisées. Les habitants de la région vivent alors dans des villages denses et subsistent grâce à l'élevage de lamas pour leur viande ainsi que de la culture du maïs, courges, quinoa et pommes de terre<sup>7</sup>. Ces villages sont entourés là encore d'un mur d'enceinte où se trouvent des zones d'accumulation de déchets provenant de l'alimentation et de la taille de pierres, le tout recouvert d'épaisses couches de cendres<sup>8</sup>. La présence de la céramique incisée dans les forêts orientales des Andes prouve l'existence d'échanges entre les populations<sup>9</sup>.

La culture de San Pedro commence à se développer en tant que telle entre 500 av. J.-C. et 900 de notre ère<sup>10</sup>. La majorité de la population se concentre alors sur les bords du fleuve San Pedro. Les oasis de cette région présentent des températures plus chaudes par rapport à la puña tandis que la végétation et les arbres offrent de l'ombre et diminuent l'évaporation de l'eau, ce qui

---

<sup>1</sup> « IIAM – Instituto de investigaciones arqueológicas y museo R.P. G. Le Paige | Universidad Católica del Norte, San Pedro de Atacama. » [https://web.archive.org/web/20141007133648/http://www.iiam.cl/web/?page\\_id=872](https://web.archive.org/web/20141007133648/http://www.iiam.cl/web/?page_id=872), consulté le 17/08/2023.

<sup>2</sup> Nuñez Atencio, *Cultura y conflicto en los oasis de San Pedro de Atacama*, 28.

<sup>3</sup> Nuñez Atencio, 30.

<sup>4</sup> Nuñez Atencio, 28.

<sup>5</sup> Nuñez Atencio, 28.

<sup>6</sup> Nuñez Atencio, 35.

<sup>7</sup> Nuñez Atencio, 29.

<sup>8</sup> Nuñez Atencio, 29.

<sup>9</sup> Nuñez Atencio, 32.

<sup>10</sup> Nuñez Atencio, 36.

favorise grandement l'implantation humaine et le développement de l'agriculture, l'élevage et les activités artisanales<sup>1</sup>. Les haches en pierre polie, labrets et pipes pour fumer sont caractéristiques de l'époque, tout comme l'usage de plantes hallucinogènes et de plumes multicolores provenant de la forêt tropicale<sup>2</sup>. Le bois local fournit du combustible et le matériau pour former la plupart des outils locaux<sup>3</sup>. La vannerie se développe. Les paniers sont réalisés à partir de branches de *totorá* et arborent des motifs de losange, de croix ou encore de camélidés<sup>4</sup>.

Le mobilier retrouvé dans les tombes se compose de vêtements, sacs de graines, céramique, armes, bijoux ou encore nécessaire à coca<sup>5</sup>. La production de céramique standardisée rouge et polie et homogène reflète une vraie esthétique locale<sup>6</sup>. De 100 à 400 de notre ère, une céramique noire cuite en réduction et à pâte fine est produite. Elle est ornée d'un visage modelé et se retrouve principalement en contexte funéraire<sup>7</sup> <sup>8</sup>. Des céramiques polychromes se retrouvent de manière exceptionnelle et témoignent des échanges économiques et culturels entre l'altiplano bolivien et le versant oriental de la cordillère des Andes avec les oasis<sup>9</sup>. Les échanges s'intensifient en effet et la région devient le centre des circulations marchandes entre le nord-ouest argentin, les hauts plateaux de la vallée de Loa et la côte chilienne<sup>10</sup>.

Le recours aux modifications corporelles était assez répandu parmi les habitants du désert d'Atacama. Les modifications corporelles, tout comme le choix du vêtement ou des parures, permet de marquer son appartenance à une communauté ou encore un groupe social. Ce sont des signes extérieurs d'identité culturelle ou sociale. La déformation crânienne en est l'exemple le plus parlant. Cette pratique est très répandue dans l'aire andine, et les oasis d'Atacama ne font pas exception. La déformation se retrouve en effet partout dans le monde mais elle est particulièrement répandue en Amérique du Sud et se retrouve dès 3000 avant notre ère au Pérou. Il

---

<sup>1</sup> Nuñez Atencio, 37.

<sup>2</sup> Nuñez Atencio, 40.

<sup>3</sup> Voir Annexes II.7 p 19

<sup>4</sup> « IIAM – Instituto de investigaciones arqueológicas y museo R.P. G. Le Paige | Universidad Católica del Norte, San Pedro de Atacama. » [https://web.archive.org/web/20141007133648/http://www.iiam.cl/web/?page\\_id=872](https://web.archive.org/web/20141007133648/http://www.iiam.cl/web/?page_id=872), consulté le 17 août 2023.

<sup>5</sup> Nuñez Atencio, *Cultura y conflicto en los oasis de San Pedro de Atacama*, 38.

<sup>6</sup> « IIAM – Instituto de investigaciones arqueológicas y museo R.P. G. Le Paige | Universidad Católica del Norte, San Pedro de Atacama. »,

<sup>7</sup> « IIAM – Instituto de investigaciones arqueológicas y museo R.P. G. Le Paige | Universidad Católica del Norte, San Pedro de Atacama. »

<sup>8</sup> Voir Annexes II.8 p 19

<sup>9</sup> Nuñez Atencio, *Cultura y conflicto en los oasis de San Pedro de Atacama*, 40.

<sup>10</sup> « IIAM – Instituto de investigaciones arqueológicas y museo R.P. G. Le Paige | Universidad Católica del Norte, San Pedro de Atacama. »

s'agit d'une modification permanente du corps qui peut s'expliquer par plusieurs raisons. La coiffure en particulier était liée à la déformation crânienne, l'une et l'autre se complétant<sup>1</sup>. Le type de déformation crânienne change selon le lieu de vie. Les plus courantes sont la déformation annulaire et la déformation tabulaire droite. La pratique de cette dernière augmente légèrement pendant la période de Tiwanaku, sans que la différence soit réellement significative<sup>2</sup>.

Une autre modification corporelle est attestée dans le désert d'Atacama : il s'agit du port du labret<sup>3</sup>. Le labret est un ornement en pierre, du quartz le plus souvent, que les hommes et les femmes portent dans la lèvre inférieure. Le port du labret ne coïncide pas forcément avec la déformation crânienne<sup>4</sup>. Les données archéologiques montrent que cette pratique s'efface à partir de 600 ap. J.-C., ce qui coïncide avec la montée en puissance et l'expansion de l'état de Tiwanaku<sup>5</sup>.

Certains éléments marquant du paysage ou lieux sont considérés comme sacrés dans de nombreuses cultures andines. Les montagnes en particulier sont souvent considérées comme sacrées et peuvent même représenter dans certains cas les « doubles lithiques » d'hommes et de femmes qui vivaient sur la terre il y a longtemps<sup>6</sup>.

Les pratiques funéraires atacaméniennes évoluent peu malgré les différentes influences par des forces extérieures. Les défunts sont déposés en position assise avec les jambes repliées contre la poitrine dans des tombes creusées peu profondément dans le sol<sup>7</sup>. Les fosses sont ovales ou circulaires et contiennent un ou plusieurs individus<sup>8</sup>. Les corps sont enterrés dans de grands textiles et des objets sont déposés à côté<sup>9</sup>. Il s'agit le plus souvent de poterie locale ; armes ; objets en métal, en ivoire ou en bois, des céramiques et d'artefacts liés à la consommation de la coca<sup>10</sup> mais aussi parfois de plantes hallucinogènes<sup>11 12</sup>. Des armes sont retrouvées dans des

---

<sup>1</sup> Thomas, « Orner et parer ? », 4.

<sup>2</sup> Torres-Rouff, « The Influence of Tiwanaku on Life in the Chilean Atacama », 333.

<sup>3</sup> Torres-Rouff, 332.

<sup>4</sup> Torres-Rouff, 332.

<sup>5</sup> Torres-Rouff, 332.

<sup>6</sup> Lair, « La place du *qunupa* dans la religion inca et sous la Vice-Royauté du Pérou », 25.

<sup>7</sup> Torres-Rouff, « The Influence of Tiwanaku on Life in the Chilean Atacama », 327.

<sup>8</sup> Torres-Rouff, 327.

<sup>9</sup> Voir Annexes II.9 p 20

<sup>10</sup> Voir Annexes fig. II.10 p. 20

<sup>11</sup> Torres-Rouff, « The Influence of Tiwanaku on Life in the Chilean Atacama », 327.

<sup>12</sup> Voir fig. II.11 p 21

inhumations concernant des hommes mais aussi des femmes et des enfants<sup>1</sup>. De plus, la présence d'armes dans les tombes d'hommes ne coïncide pas forcément avec la présence de blessures violentes sur les corps, ce qui confirme l'idée que le dépôt de ces objets n'accompagne pas uniquement les guerriers mais a une signification plus large. Par ailleurs, les équipements pour la coca ne se retrouvent pas uniquement dans des tombes d'adulte mais aussi dans des tombes d'enfants et d'adolescents<sup>2</sup>. Les pratiques funéraires et le mobilier utilisé font des tombes un vecteur de l'identité atacaménienne.

A partir de 400 les oasis du désert d'Atacama sont soumises à l'influence de la cité de Tiwanaku<sup>3</sup>. La civilisation de Tiwanaku émerge dès le IV<sup>e</sup> siècle sur les rives du lac Titicaca dans l'*Altiplano* en Bolivie<sup>4</sup>. L'*Altiplano* est un plateau situé entre 3500 m et 4100 m d'altitude entre le lac et le désert d'Atacama<sup>5</sup>. Au VIII<sup>e</sup> elle atteint son apogée et s'étend sur 600 000 km<sup>2</sup> et constitue l'aire centre-sud andine<sup>6</sup>. Cette civilisation s'est développée face au besoin de redistribuer la production agricole nécessaire à la vie des communautés installées sur les rives du lac et s'est ainsi transformée en un véritable « système socio-politique complexe de type étatique et urbain »<sup>7</sup> mené par des leaders idéologiques et politiques. Le gouvernement central et hiérarchisé était responsable de la planification urbaine et de la construction de centres religieux monumentaux<sup>8</sup>. Les chamans de Tiwanaku sont considérés comme les seuls interprètes des divinités, ce qui leur donne un pouvoir important, et la cité exerce une influence sur le plan religieux auprès des communautés qui vivent dans le territoire contrôlé par la cité<sup>9</sup>. La divinité la plus importante du panthéon est le « Dieu aux bâtons », nommé ainsi parce qu'il tient un sceptre dans chaque main. La production de textiles, céramiques ou encore de pièces d'orfèvrerie permet également de transmettre les croyances religieuses au-delà des rives du lac<sup>10</sup>.

Tiwanaku commence son expansion vers 500 ap. J.-C.<sup>11</sup>. Sa situation géographique lui permet de contrôler aisément le versant occidental et oriental des Andes. Grâce aux caravanes de lamas,

---

<sup>1</sup> Torres-Rouff, « The Influence of Tiwanaku on Life in the Chilean Atacama », 330-31.

<sup>2</sup> Torres-Rouff, 330.

<sup>3</sup> Nuñez Atencio, *Cultura y conflicto en los oasis de San Pedro de Atacama*, 41.

<sup>4</sup> Voir Annexes II.12 p 21

<sup>5</sup> « Tiahuanacu, une civilisation des Andes », 6.

<sup>6</sup> « Tiahuanacu, une civilisation des Andes » 4.

<sup>7</sup> « Tiahuanacu, une civilisation des Andes », 11.

<sup>8</sup> « Tiahuanacu, une civilisation des Andes » 5.

<sup>9</sup> « Tiahuanacu, une civilisation des Andes », 18.

<sup>10</sup> « Tiahuanacu, une civilisation des Andes », 18.

<sup>11</sup> « Tiahuanacu, une civilisation des Andes », 18.

l'Etat assure son approvisionnement en ressources nécessaires et maîtrise en même temps la circulation de produits importants comme les textiles, les plantes hallucinogènes et autres biens de luxe ou à valeur symbolique. La colonisation des communautés et ethnies voisines s'est faite par des conquêtes militaires et l'envoi de religieux en mission<sup>1</sup>. Sa force réside dans sa capacité d'adaptation aux systèmes culturels et sociaux déjà en place. Ils diffusent ainsi leurs croyances religieuses mais laissent une autonomie politique<sup>2</sup>.

Les dirigeants des oasis principales se sont alliés régulièrement avec les représentants de Tiwanaku et leurs échanges semblent avoir influencé les deux cultures<sup>3</sup>. La nature des liens entre Tiwanaku et les oasis du désert d'Atacama se voit particulièrement au sein des cimetières. Les pratiques funéraires restent en majorité inchangées face à l'influence de forces extérieures au cours du temps. En effet, Christina Torres-Rouff avance l'idée que si les habitants du désert avaient rejeté totalement l'influence de Tiwanaku, aucun bien provenant de l'altiplano ne devrait se trouver dans les tombes comme un signe d'unité et d'affirmation d'une identité face à l'étranger<sup>4</sup>. Or des céramiques et des plateaux à coca qui présentent une iconographie proche de celle de Tiwanaku ont été retrouvés dans des tombes<sup>5</sup>.

Cela ne signifie pas pour autant que les relations entre les deux populations ont toujours été pacifiques. De nombreux corps d'hommes et de femmes dans les cimetières de San Pedro de Atacama ou encore Tchecar présentent des blessures causées par des armes et des traumatismes crâniens<sup>6</sup>. Toutes ces informations démontrent que la dynamique de pouvoir entre Tiwanaku et les oasis du désert d'Atacama était certes asymétrique mais pas unilatérale<sup>7</sup>. Les recherches archéologiques montrent l'existence d'échanges entre les deux groupes et les chefferies du désert n'ont été ni complètement assimilées culturellement ni en rébellion active<sup>8</sup>. De plus, les

---

<sup>1</sup> « Tiahuanacu, une civilisation des Andes », 1.

<sup>2</sup> « IIAM – Instituto de investigaciones arqueológicas y museo R.P. G. Le Paige | Universidad Católica del Norte, San Pedro de Atacama. » [https://web.archive.org/web/20141007133648/http://www.iiam.cl/web/?page\\_id=872](https://web.archive.org/web/20141007133648/http://www.iiam.cl/web/?page_id=872), consulté le 17 août 2023.

<sup>3</sup> Laurencich-Minelli, « Ofrendas atacameñas en la Colección de Monseñor Campagner (Treviso, Italia) », 47. L'auteur toutefois rappelle que les liens entre les deux cultures doivent être envisagés avec prudence car les seuls restes archéologiques ne peuvent pas rendre compte de manière certaine des échanges à une époque aussi antérieure.

<sup>4</sup> Torres-Rouff, « The Influence of Tiwanaku on Life in the Chilean Atacama », 327.

<sup>5</sup> Voir Annexes fig. II.13 p 22

<sup>6</sup> Torres-Rouff, « The Influence of Tiwanaku on Life in the Chilean Atacama », 328.

<sup>7</sup> Torres-Rouff, 334.

<sup>8</sup> Torres-Rouff, 334.

oasis du désert d'Atacama se trouvent à la périphérie lointaine du territoire contrôlé par l'Etat de Tiwanaku ce qui rendrait un potentiel contrôle politique difficile à maintenir.

L'emprise de Tiwanaku décline après 1000 ap. J.-C., probablement à la suite d'une longue période de sécheresse<sup>1</sup> causée par le phénomène climatique El Niño<sup>2</sup>. Le système politique basé sur les ressources agricoles s'écroule et la cité est abandonnée pour des villages plus petits. Le réseau d'échanges est démantelé. L'effondrement de Tiwanaku entraîne une réorganisation structurelle et politique des oasis du désert d'Atacama autour de la maîtrise des ressources naturelles à leur disposition. Les seigneurs atacameños sont considérés comme des êtres semi-divins et aux capacités suprahumaines, c'est-à-dire chamaniques<sup>3</sup>. Leur pouvoir est à la fois politique et religieux<sup>4</sup>. Elles conservent leur autonomie et réussissent à remettre en place les réseaux de commerce en couvrant cette fois un espace géographique plus vaste<sup>5</sup>. Cette période de prospérité et d'autonomie entre l'existence de deux puissances territoriales correspond à l'Intermédiaire récent et dure de 1000 à 1470 de notre ère. Les techniques de fabrications et l'iconographie se simplifient et nous retrouvons des traces de conflits armés entre plusieurs communautés<sup>6</sup>.

A partir du XVe siècle l'expansion de l'Etat Inca<sup>7</sup> atteint le désert d'Atacama. Tout comme Tiwanaku, l'état s'adapte aux systèmes locaux et s'impose à la fois par la force militaire et la mise en place d'alliances politiques<sup>8</sup>. La cohésion est maintenue par une obligation de réciprocités entre les différents partis, ce qui inclut des mariages, services mais aussi des échanges de biens comme les tissus et la céramique. La divinité officielle de l'empire est Inti, le Soleil, mais d'autres divinités et lieux sacrés sont intégrés au panthéon<sup>9</sup>. Un réseau de routes est développé pour faciliter la communication entre toutes les régions du *Tawantinsuyu*<sup>10</sup> et son

---

<sup>1</sup> « Tiahuanacu, une civilisation des Andes », 19.

<sup>2</sup> Il s'agit d'un phénomène climatique causé par le réchauffement de la température de l'océan Pacifique le long des côtes de l'Amérique du Sud. Ce phénomène empêche la remontée d'eau froide le long des côtes et déplace les zones de précipitations, ce qui impacte fortement la faune et la flore locale.

<sup>3</sup> Laurencich-Minelli, « Ofrendas atacameñas en la Colección de Monseñor Campagner (Treviso, Italia) », 48.

<sup>4</sup> Laurencich-Minelli, 48.

<sup>5</sup> « IIAM – Instituto de investigaciones arqueológicas y museo R.P. G. Le Paige | Universidad Católica del Norte, San Pedro de Atacama. », [https://web.archive.org/web/20141007133648/http://www.iiam.cl/web/?page\\_id=872](https://web.archive.org/web/20141007133648/http://www.iiam.cl/web/?page_id=872), consulté le 17 août 2023.

<sup>6</sup> « IIAM – Instituto de investigaciones arqueológicas y museo R.P. G. Le Paige | Universidad Católica del Norte, San Pedro de Atacama. », [https://web.archive.org/web/20141007133648/http://www.iiam.cl/web/?page\\_id=872](https://web.archive.org/web/20141007133648/http://www.iiam.cl/web/?page_id=872), consulté le 17 août 2023.

<sup>7</sup> Voir Annexes II.14 p 22

<sup>8</sup> *Ibid.*

<sup>9</sup> Lair, « La place du *qunupa* dans la religion inca et sous la Vice-Royauté du Pérou », 19.

<sup>10</sup> Nom quechua de l'empire Inca, qui peut se traduire par « l'empire des quatre directions ».

cœur, la capitale Cuzco<sup>1</sup>. La réussite de l'expansion se manifeste par la réorganisation du paysage, dont ce réseau routier est l'expression matérielle. Cette « route royale », ou *qhapaq ñan*<sup>2</sup> en quechua, s'appuie en partie sur les routes préexistantes et intègre donc aussi la région d'Atacama<sup>3</sup>.

L'arrivée des Espagnols à partir du milieu du XVI<sup>e</sup> siècle amorce une transformation profonde des sociétés autochtones. En effet Diego de Almagro (1478-1541), lieutenant de Francisco Pizarro (1475-1541), est le premier à entamer la conquête du territoire à partir de 1535<sup>4</sup>. Les combats durent plusieurs décennies avant que les Espagnols obtiennent le contrôle du territoire. Une grande partie de la population est concentrée dans des villages à l'intérieur de *corregimientos*<sup>5</sup> <sup>6</sup>. La région est intégrée plus tard à la République de Bolivie lors de son indépendance le 6 août 1825<sup>7</sup>. L'économie locale est fondée sur l'exploitation minière, l'agriculture, et l'élevage de bétail. Les caravanes continuent à faire vivre le réseau d'échanges préexistant<sup>8</sup>. Les nouvelles frontières divisent officiellement une zone d'interaction sociale et culturelle qui s'est formée à l'époque préhispaniques.

En 2002 près de 21 000 personnes se considéraient comme atacamènes au Chili<sup>9</sup>, ou plutôt *Lickan-antay* ce qui signifie « les habitants de la terre » en kunza<sup>10</sup>. La culture atacamène, peut être qualifiée plus précisément culture de San Pedro car elle concerne principalement les oasis autour de cet endroit.

---

<sup>1</sup> Itier, *Les Incas*, 84.

<sup>2</sup> Voir Annexes II.15 p.23

<sup>3</sup> « IIAM – Instituto de investigaciones arqueológicas y museo R.P. G. Le Paige | Universidad Católica del Norte, San Pedro de Atacama. » [https://web.archive.org/web/20141007133648/http://www.iiam.cl/web/?page\\_id=872](https://web.archive.org/web/20141007133648/http://www.iiam.cl/web/?page_id=872), consulté le 17 août 2023.

<sup>4</sup> Itier, *Les Incas*, 52.

<sup>5</sup> Division territoriale confiée à un corregidor en charge de la justice, surveillance, de la collecte de l'impôt royal et de l'évangélisation.

<sup>6</sup> « IIAM – Instituto de investigaciones arqueológicas y museo R.P. G. Le Paige | Universidad Católica del Norte, San Pedro de Atacama. » [https://web.archive.org/web/20141007133648/http://www.iiam.cl/web/?page\\_id=872](https://web.archive.org/web/20141007133648/http://www.iiam.cl/web/?page_id=872), consulté le 17 août 2023.

<sup>7</sup> *Ibid.*

<sup>8</sup> « IIAM – Instituto de investigaciones arqueológicas y museo R.P. G. Le Paige | Universidad Católica del Norte, San Pedro de Atacama. », [https://web.archive.org/web/20141007133648/http://www.iiam.cl/web/?page\\_id=872](https://web.archive.org/web/20141007133648/http://www.iiam.cl/web/?page_id=872), consulté le 17 août 2023.

<sup>9</sup> « CHILI - Encyclopædia Universalis », <https://www.universalis.fr/encyclopedie/chili/>, consulté le 12 juillet 2023.

<sup>10</sup> « IIAM – Instituto de investigaciones arqueológicas y museo R.P. G. Le Paige | Universidad Católica del Norte, San Pedro de Atacama. » [https://web.archive.org/web/20141007133648/http://www.iiam.cl/web/?page\\_id=872](https://web.archive.org/web/20141007133648/http://www.iiam.cl/web/?page_id=872), consulté le 17 août 2023.

La collection la plus importante d'objets archéologiques atacaméens est conservé au musée Archéologique R.P. Gustavo Le Paige situé à San Pedro de Atacama au Chili<sup>1</sup>. Gustavo Le Paige est un prêtre jésuite, ethnologue et archéologue Belge<sup>2</sup>. Il est né le 24 novembre 1903 en Belgique et décédé le 19 mai 1980 à Santiago du Chili<sup>3</sup>. Il est considéré par beaucoup comme le père de l'archéologie chilienne. Fils et petit-fils de scientifique, il étudie au collège Saint-Servais de Liège, puis entre au noviciat jésuite en 1922<sup>4</sup>. Il suit également des études de philosophie puis part enseigner au collège de Wombali au Congo. Il poursuit enfin des études théologie de 1930 à 1934. Gustavo Le Paige est ordonné prêtre le 24 août de la même année<sup>5</sup>. Le prêtre jésuite commence à s'intéresser à l'ethnographie lorsqu'il est envoyé en Afrique en tant que missionnaire<sup>6</sup>. Il rassemble notamment toutes ses recherches et observations de terrain dans un manuscrit. A sa propre demande, il est envoyé au Chili en 1953 et prend en charge la paroisse de San Pedro de Atacama<sup>7</sup>. Là aussi son désir de mieux comprendre les populations vivant dans sa paroisse le pousse à étudier la culture locale.

En 1955 le père Le Paige apprend l'existence de tombes préhispaniques sur le site de Loma Negra, à environ cent cinquante kilomètres au sud de San Pedro de Atacama. C'est le début de nombreuses fouilles archéologiques dirigées par le prêtre. Il découvre 6 500 tombes dont le contenu constitue une source précieuse d'informations sur l'histoire de la civilisation atacamienne de la préhistoire jusqu'au XVI<sup>e</sup> siècle ap. J.-C.<sup>8</sup>. Afin de faire reconnaître la valeur de ces découvertes, Gustavo Le Paige organise un congrès d'archéologie en 1963. Il publia plusieurs articles et quatre livres sur la culture d'Atacama, dont *L'industrie lithique de San Pedro de Atacama* en 1971<sup>9</sup>. Son rôle dans le développement de l'archéologie chilienne le mena à intégrer le conseil interaméricain des musées de l'UNESCO. Il fut également membre de sociétés savantes et de l'académie des Sciences naturelles de l'université catholique de

---

<sup>1</sup> Voir Annexes II.16 p. 23

<sup>2</sup> Voir Annexes II.17 p. 24

<sup>3</sup> Rivera, « Gustavo Le Paige de Walque, 1903-1980 » <https://www.cambridge.org/core/journals/american-antiquity/article/gustave-le-paige-de-walque-19031980/204F1E9F791D09364DB1E3F6DA29BA76>, consulté le 01 août 2023.

<sup>4</sup> « Gustavo Le Paige » [https://fr.wikipedia.org/wiki/Gustave\\_Le\\_Paige](https://fr.wikipedia.org/wiki/Gustave_Le_Paige), consulté le 1<sup>er</sup> août 2023.

<sup>5</sup> *Ibid.*

<sup>6</sup> Voir Annexes II.18 p 24

<sup>7</sup> *Ibid.*

<sup>8</sup> . Rivera, « Gustavo Le Paige de Walque, 1903-1980 ». Rivera, « Gustavo Le Paige de Walque, 1903-1980 » <https://www.cambridge.org/core/journals/american-antiquity/article/gustave-le-paige-de-walque-19031980/204F1E9F791D09364DB1E3F6DA29BA76>, consulté le 1<sup>er</sup> août 2023.

<sup>9</sup> *Ibid.*

Santiago<sup>1</sup>. Il reçut plusieurs distinctions<sup>2</sup> pour l'ensemble de ses travaux et eut l'honneur de devenir citoyen d'honneur du Chili<sup>3</sup>.

Un musée abrite aujourd'hui ce qui est considéré comme la collection archéologique la plus importante du Chili avec près de 380 000 objets retraçant l'histoire de la culture d'Atacama. Le tout premier musée a été ouvert par le père Gustave Le Paige dans sa maison paroissiale en 1957<sup>4</sup>. Le premier musée officiel ouvre finalement en 1963 avec l'appui de l'Université Catholique du Nord du Chili et présente des céramiques, des textiles, des artefacts en pierre et en métal<sup>5</sup>. Le bâtiment se compose d'un hall d'exposition, une cave, un laboratoire et une bibliothèque ouverte au public<sup>6</sup>. La recherche pour le développement des connaissances et la protection du patrimoine reste une part centrale du projet muséal, qui est complété en 1984 par la création de l'Institut de recherche archéologique et de musée (IIAM)<sup>7</sup>. L'établissement est aujourd'hui associé au programme de master et de doctorat en anthropologie de l'université<sup>8</sup>. En 1991, une nouvelle salle est ouverte pour exposer le « trésor » de la collection, trésor constitué de pièces en or et autres métaux<sup>9 10</sup>.

Un projet ambitieux voit le jour en 2014 dans le but de construire un nouveau bâtiment à la place de l'ancien jugé vétuste. Ce chantier a pour but d'incarner une nouvelle étape dans le développement d'un projet initié par le prêtre jésuite mais aussi d'être un véritable atout dans la vie culturelle, politique et un acteur du développement économique locale. Le nouveau bâtiment de 5000 m<sup>2</sup> doit accueillir les collections sur trois étages mais aussi des réserves souterraines et un laboratoire pour faciliter les procédures de conservation des objets sur place<sup>11</sup>. Le musée est censé être un lieu de rencontre et d'échanges entre chercheurs, visiteurs et la communauté atacamène. Des salles polyvalentes, une bibliothèque et un amphithéâtre sont

---

<sup>1</sup> *Ibid.*

<sup>2</sup> Il fut nommé Chevalier de l'Ordre du Mérite Bernardo O'Higgins ; Chevalier de la Couronne Royale Belge ; Lion Royal du Congo ; Commandeur de l'Ordre d'Isabelle la Catholique mais aussi Doctor Honoris Causa de l'Université del Norte et de l'Université Catholique du Chili.

<sup>3</sup> Rivera, « Gustave Le Paige de Walque, 1903-1980 ». Rivera, « Gustave Le Paige de Walque, 1903-1980 » <https://www.cambridge.org/core/journals/american-antiquity/article/gustave-le-paige-de-walque-19031980/204F1E9F791D09364DB1E3F6DA29BA76>, consulté le 1<sup>e</sup> août 2023.

<sup>4</sup> <https://web.archive.org/web/20130107054137/http://www.sanpedroatacama.com/museo.htm>, consulté le 1<sup>e</sup> août 2023.

<sup>5</sup> *Ibid.*

<sup>6</sup> *Ibid.*

<sup>7</sup> *Ibid.*

<sup>8</sup> *Ibid.*

<sup>9</sup> *Ibid.*

<sup>10</sup> Voir Annexes II.19 p 25

<sup>11</sup> Voir Annexes II.20 p. 25

prévus à cet effet. L'aménagement de l'espace public autour du musée prévoit d'accueillir des réunions, représentations et cérémonies participant à la vie culturelle locale<sup>1</sup>.

Le musée ferme ses portes en 2015 dans le but de commencer les travaux. Le projet est toutefois à l'arrêt depuis face aux réactions suscitées par l'ampleur des travaux prévus. L'ancien bâtiment construit en 1962 est considéré comme un monument historique par de nombreux habitants, qui ne souhaitent pas sa destruction mais plutôt son réemploi. De plus, si la collection est la propriété de l'Etat chilien, sa gestion est confiée à l'Université Catholique du Nord basée à Antofagasta. Cette situation est aujourd'hui contestée par la population atacamène qui souhaite gérer elle-même le musée. Il a été décidé que le futur musée serait géré par une fondation constituée de représentants de l'université, de la commune mais aussi de la communauté locale. En attendant la résolution des tensions et désaccords, l'université a ouvert en décembre 2017 un musée provisoire sous le nom de Dépôt archéologique muséale Gustavo Le Paige sur le lieu de stockage de la collection pour permettre au public d'avoir accès à une partie des pièces archéologiques<sup>2</sup>.

### c) *L'oasis de Chiu-Chiu*

Le village de Chiu-Chiu, aujourd'hui nommé San Francisco de Chiu-Chiu, se trouve dans la région d'Antofagasta au Chili<sup>3</sup>. Il est situé à 2525 m d'altitude et compte 322 habitants. Le village s'est développé dans une des oasis importantes de l'époque préhispanique. Le site, comme la région du désert d'Atacama, est occupé de manière continue par l'homme depuis la préhistoire, comme l'atteste les traces de campements et les pétroglyphes retrouvés tout près<sup>4</sup>. L'une des activités principales était l'élevage de lama<sup>5</sup> ainsi que l'agriculture<sup>6</sup>.

La position géographique de Chiu-Chiu en fait une étape sur la route qui relie le désert d'Atacama au versant oriental des Andes. Le village était notamment une étape sur le *Qhapaq*

---

<sup>1</sup> <https://web.archive.org/web/20130107054137/http://www.sanpedroatacama.com/museo.htm>, consulté le 1<sup>e</sup> août 2023.

<sup>2</sup> « R.P. Gustavo Le Paige s.j. Institute of Archeological Research and Museum « Universidad Católica del Norte », <https://www.ucn.cl/about-ucn/vice-presidencies/vice-presidency-for-research-and-technological-development/r-p-gustavo-le-paige-s-j-institute-of-archeological-research-and-museum/>, consulté le 17 août 2023.

<sup>3</sup> Voir Annexes II.21 p. 26

<sup>4</sup> Nuñez Atencio, *Cultura y conflicto en los oasis de San Pedro de Atacama*, 25.

<sup>5</sup> Nuñez Atencio, 32.

<sup>6</sup> Nuñez Atencio, 31.

*Ñan*, le réseau de routes créées pour se déplacer dans l'immense territoire contrôlé par l'Etat Inca jusqu'au XVI<sup>e</sup> siècle.

L'oasis a par la suite été rebaptisée par les Espagnols San Francisco de Chiu-Chiu. L'église San Francisco<sup>1</sup> construite en 1611 est la plus ancienne du Chili à ce jour et témoigne de la colonisation espagnole et de l'évangélisation de cette région à partir du XVI<sup>e</sup> siècle<sup>2</sup>. Au XVIII<sup>e</sup> siècle Chiu-Chiu est intégrée au *corregimiento* de Copiapo de la Capitainerie Générale du Chili<sup>3</sup>. Le village a notamment été le lieu d'affrontements entre groupes armés boliviens et chiliens pendant la Guerre du Pacifique.

## II. Les corps momifiés

La collection d'Albert de Dietrich provient de la découverte de deux tombes atacameños l'une contenant une dépouille masculine et l'autre une dépouille féminine. Nous reviendrons plus loin sur les circonstances de cette découverte. Les objets présents dans ces tombes sont donc du mobilier funéraire, c'est-à-dire des objets ayant appartenu au défunt au cours de sa vie ou spécialement fabriqués à l'occasion des funérailles et choisis pour permettre au défunt de poursuivre ses activités<sup>4</sup>. Pour bien comprendre cet ensemble, il est donc nécessaire d'étudier les deux momies dans un premier temps, véritables « pièces maîtresses » de la collection, puis les artefacts les accompagnants.

### a) *Le « guerrier »*

Nous commençons notre étude avec la momie masculine, qui est également à ce jour la plus documentée. Cette momie a fait l'objet d'un rapport d'étude en prévision d'une intervention<sup>5</sup>

---

<sup>1</sup> Voir Annexes II.22 p. 26

<sup>2</sup> Diocèse de San Marco de Arica, « Evêché d'Arica, paroisses et chapelles », <https://web.archive.org/web/20180527201359/http://www.obispadoarica.cl/index.php/parroquias-y-capillas/14-sample-data-articles/100-parroquia-san-martin-de-tours-de-codpa>, consulté le 24 juillet 2023.

<sup>3</sup> Lagos Carmona, *Les titres historiques-Histoire des frontières du Chili*, 197.

<sup>4</sup> « SÉPULTURE, Le mobilier funéraire - Encyclopædia Universalis » consulté le 24 juillet 2023.

<sup>5</sup> L'étude et l'intervention dans un but de conservation ont été réalisées en 2015. Voir Chapitre 3.

réalisée par Laure Cadot<sup>1</sup> destinée à améliorer ses conditions de conservation, étude sur laquelle nous nous appuyons pour la description et l'analyse dans cette partie.

Il s'agit d'un homme momifié en position fœtale, c'est-à-dire en position assise avec les jambes repliées contre le torse et les bras repliés le long du corps. La joue gauche repose sur le genou de la jambe gauche et le visage est tourné vers le haut. Le pied droit repose sur le pied gauche<sup>2</sup>. L'homme possède de longs cheveux assez bien conservés qui sont coiffés en dix-sept tresses organisées avec soin : deux tresses côté gauche libres qui se rassemblent sur le devant ; deux tresses libres côté droit qui se rassemblent sur le devant ; un faisceau de sept tresses à gauche et cinq tresses à droite à l'arrière sont attachées ensemble à leur extrémité<sup>3</sup>. La peau est sèche et manque à certains endroits comme à la mâchoire inférieure ou encore sur la partie droite du dos<sup>4</sup>.

Les organes n'ont pas été retirés<sup>5</sup>. Le cerveau, le cœur, le foie et le rein gauche sont visibles sur les images du scanner<sup>6</sup>. Aucune trace de baume ou autre traitement n'a pu être décelée, ce qui signifie que les organes et les muscles se sont desséchés naturellement et assez rapidement. Les organes qui n'ont pas été détectés lors de l'étude se sont vraisemblablement réduits en poussière au cours du temps<sup>7</sup>. Il s'agirait donc d'une momification naturelle, rendue possible grâce au climat aride du désert d'Atacama mais aussi par la présence de nombreux sels minéraux. Les sels minéraux possèdent en effet des propriétés astringentes et antiseptiques, c'est-à-dire qui resserrent et assèchent les tissus tout en luttant contre les bactéries, champignons qui pourraient endommager les parties externes d'un corps<sup>8</sup>.

Le crâne de l'individu présente une déformation crânienne de type dolichocéphale artificielle oblique<sup>9</sup>. Cette déformation pousse l'os frontal et les os pariétaux vers le haut par compression antépostérieure par pression<sup>10</sup>. Le crâne a ainsi été volontairement allongé vers l'arrière, ce qui entraîne aussi un abaissement du front. Ce type de modification corporelle est réalisée dès la

---

<sup>1</sup> Laure Cadot est spécialiste de la restauration et conservation des restes organiques.

<sup>2</sup> Cadot, « Rapport d'étude préalable et d'interventions minimales de conservation », 3.

<sup>3</sup> Cadot, 3.

<sup>4</sup> Voir Annexes II.23 p.27

<sup>5</sup> Mériegeaud, « Scanner de la momie bolivienne du Musée de Saint-Dizier », 8.

<sup>6</sup> Voir Annexes II.24 p.27

<sup>7</sup> Cadot, « Rapport d'étude préalable et d'interventions minimales de conservation », 4.

<sup>8</sup> « Définitions : antiseptique - Dictionnaire de français Larousse ».

<sup>9</sup> Cadot, « Rapport d'étude préalable et d'interventions minimales de conservation », 4.

<sup>10</sup> Thomas, « Orner et parer ? », <https://journals.openedition.org/apparences/1885#ftn17>; consulté le 15 juillet 2023.

petite enfance quand le crâne est encore très malléable. Différents outils peuvent être mis en œuvre dans ce but : planchettes, cordes, bandes de tissus ; bonnet long et étroit ou encore appareil de serrage<sup>1</sup> <sup>2</sup>. Le musée du Quai Branly-Jacques Chirac conserve un exemple de déformateur crânien<sup>3</sup>. Il s'agit d'un bandeau tissé à partir de fibres de camélidés et qui s'attache au niveau du front au moyen de cordelettes nouées. Sa circonférence est de 48 cm, ce qui correspond davantage à la taille d'une tête d'enfant<sup>4</sup>. Il a été rapporté lors de la mission conduite par Georges de Créqui-Montfort<sup>5</sup> et Eugène Sénéchal de la Grange à partir de 1903<sup>6</sup>. Ce déformateur provient du désert d'Atacama et plus précisément de Calama, situé à 35 km à l'ouest de Chiu-Chiu. Celui utilisé pour déformer le crâne du guerrier de Saint-Dizier était probablement très proche.

Les croyances religieuses peuvent aussi expliquer un tel changement de leur apparence<sup>7</sup>. Enfin les considérations esthétiques ne sont pas à négliger<sup>8</sup>. Dans le désert d'Atacama hommes et femmes pratiquaient la déformation crânienne sur les enfants en bas-âge. Un cimetière découvert à San Pedro de Atacama datant de l'époque de Tiwanaku a fourni de nombreux squelettes et 58% présentent une telle modification, ce qui prouve qu'il s'agit d'une coutume véritablement ancrée dans la région.

La présence de deux corps étrangers a pu être détectée. Un éclat minéral de forme triangulaire est visible sur le côté gauche de la mandibule<sup>10</sup>. La forme et la matière laisse à penser qu'il s'agit d'une pointe de flèche<sup>11</sup>. Un autre <sup>12</sup>élément a été révélé par le scanner et se trouve sous la peau au niveau de l'os pubien. La densité étant proche du premier éclat minéral, il pourrait s'agir là aussi d'une pointe de flèche<sup>13</sup>. Dans le cas de la première pointe de flèche, l'os a eu le

---

<sup>1</sup> Thomas., <https://journals.openedition.org/apparences/1885#ftn17>; consulté le 15 juillet 2023.

<sup>2</sup> Voir Annexes II.24 p. 26

<sup>3</sup> MQB Inv. 71.1908.23.1802

<sup>4</sup> <https://www.quaibranly.fr/fr/explorer-les-collections/base/Work/action/show/notice/117517-deformateur-cranien>, consulté le 9 août 2023.

<sup>5</sup> Henri-Marie-Georges Le Compasseur de Créqui-Montfort De Courtivron (1877-1966) est un anthropologue, militaire, diplomate, homme d'affaire et sportif français.

<sup>6</sup> Sénéchal de La Grange et Créqui-Montfort, « Mission scientifique G. de Créqui Montfort et E. Sénéchal de La Grange ».

<sup>7</sup> Thomas, « Orner et parer ? », <https://journals.openedition.org/apparences/1885#ftn17>; consulté le 15 juillet 2023.

<sup>8</sup> *Ibid.*

<sup>9</sup> Voir Annexes II.25 p. 28

<sup>10</sup> Mérigeaud, « Scanner de la momie bolivienne du Musée de Saint-Dizier », 5.

<sup>11</sup> Cadot, « Rapport d'étude préalable et d'interventions minimales de conservation », 4.

<sup>12</sup> Torres-Rouff, « The Influence of Tiwanaku on Life in the Chilean Atacama »

<sup>13</sup> Cadot, « Rapport d'étude préalable et d'interventions minimales de conservation », 4.

temps de cicatriser autour de la pierre. Cette blessure n'est donc pas à l'origine de la mort de l'individu puisque l'homme a eu le temps de guérir puis de vivre avec ce corps étranger<sup>1</sup>. Arcs et flèches étant des armes de combat, il est possible qu'il s'agisse d'un guerrier.

Le corps de l'homme est aujourd'hui nu à l'exception de restes textiles visibles dans le bas du dos<sup>2</sup>. Il s'agit d'une toile brute à armature simple<sup>3</sup>. Laure Cadot observe parfois deux épaisseurs de tissu mais il est impossible de savoir s'il s'agit de la même pièce ou de deux textiles différents<sup>4</sup>. Le lien qui retient les tresses de l'homme semble être composé de deux brins de fibres végétales torsadées en S<sup>5</sup>.

L'examen des sutures crâniennes, l'état de la dentition, les traces d'arthrose et de calcification indiquent que l'individu était âgé de plus de cinquante ans au moment du décès<sup>6</sup>. Le corps présente plusieurs signes associés à la vieillesse. Nous pouvons observer des caries importantes, de l'arthrose au niveau du dos et surtout le vieillissement des artères au niveau d'une carotide intracrânienne avec la présence de plaques d'athérome, c'est-à-dire un dépôt de plaques riches en cholestérol sur la paroi interne des artères<sup>7</sup>, qui provoque un épaissement et un durcissement des parois et gêne la circulation sanguine<sup>8</sup>. La présence de pointes de flèches dans son corps peut indiquer qu'il s'agissait d'un guerrier, d'où le surnom qui lui a été attribué. Le scanner révèle également une calcification située dans le médiastin, la région du thorax situé entre les deux poumons<sup>9</sup>. Ce genre de calcification se caractérise par une rigidification de la plèvre et indique une inflammation pleurale<sup>10</sup>. Il pourrait éventuellement s'agir de traces de tuberculose pulmonaire mais il nous est impossible de dire s'il s'agit de la cause du décès ou non.

---

<sup>1</sup> Mériageud, « Scanner de la momie bolivienne du Musée de Saint-Dizier », 5.

<sup>2</sup> Voir Annexes II.26 p.28

<sup>3</sup> Cadot, « Rapport d'étude préalable et d'interventions minimales de conservation », 3.

<sup>4</sup> Cadot, 3.

<sup>5</sup> Cadot, 3.

<sup>6</sup> Mériageud, « Scanner de la momie bolivienne du Musée de Saint-Dizier », 15.

<sup>7</sup> Mériageud, 14.

<sup>8</sup> « Définitions : athérome - Dictionnaire de français Larousse ».

<sup>9</sup> Mériageud, « Scanner de la momie bolivienne du Musée de Saint-Dizier », 8.

<sup>10</sup> « Fibrose et calcification pleurales - Troubles pulmonaires et des voies aériennes », consulté le 25 juillet 2023.

## *b) Corps momifié de femme*

Un deuxième corps<sup>1</sup> a été rapporté par le baron de son voyage au Chili. Il n'existe aucune étude à ce jour le concernant. Dans l'état actuel des recherches, nous nous appuyons sur plusieurs photos<sup>2</sup> ainsi que les informations transmises par Albert de Dietrich lui-même pour réaliser une description relative du corps.

Il semble cette fois s'agir d'une femme<sup>3</sup>. Nous ne disposons pas à ce jour des dimensions de la momie ni de son poids. Son corps est en position fœtale avec les genoux repliés. Son bras est replié, paume ouverte vers l'extérieure, tandis que son bras gauche est replié avec la main posée sur sa poitrine. Sa tête est tournée vers la droite. Les cheveux sont en partie conservés et coiffés avec soin. La coiffure se compose de multiples tresses et semble extrêmement similaire à celle de la momie précédente. Plusieurs tresses sont laissées libres de chaque côté du visage<sup>4</sup>. Celles situées à l'arrière de la tête sont rassemblées à leur extrémité par un lien, probablement en fibres végétales. Sa coiffure, comme celle du guerrier, correspond à un type qui date de la deuxième moitié de l'Intermédiaire Récent, c'est-à-dire entre 1200 et 1470<sup>5</sup>.

L'état général de conservation du corps semble moins bon que dans le cas de la momie masculine. La peau en particulier présente une couleur brune plus foncée. Dans l'état actuel des recherches, nous ne pouvons pas nous prononcer sur l'âge de la personne, son état de santé au cours de sa vie ou encore les raisons de son décès.

## *c) Pratiques funéraires et momification*

Lorsqu'il s'agit de cultures anciennes l'étude des morts et de leurs dernières demeures nous renseigne beaucoup sur les personnes qui ont vécu à l'époque. L'étude de ces deux momies atacameña nous permet de mettre en lumière les pratiques funéraires liées à la momification dans les Andes et en particulier au Chili.

---

<sup>1</sup> Ce corps momifié est conservé au musée Zoologique de Strasbourg, en rénovation au moment de nos recherches. Nous n'avons donc pas pu accéder à la momie pour des raisons pratiques.

<sup>2</sup> Photos transmises par le musée Zoologique de Strasbourg, correspondance personnelle du 20 février 2023.

<sup>3</sup> de Dietrich, « Lettre d'Albert Louis Eugène de Dietrich au directeur du musée ethnographique du Trocadéro » Documentation des archives du musée du Quai Branly-Jacques Chirac, D002860/40710.

<sup>4</sup> Voir Annexes II.27 p. 29

<sup>5</sup> Voir Annexes II.28 p.29

Tout d'abord nous devons définir ce qu'est réellement une momie. Le terme momie vient du mot arabe *mumya*, qui désigne le bitume utilisé avec de la poix pour embaumer les morts dans l'ancienne Égypte<sup>1</sup>. Par extension, le terme latin médiéval *mummi* renvoie aux substances extraites des momies et qui furent utilisées comme remède médicinale<sup>2</sup>. Selon cette définition étymologique, une momie serait donc *a priori* caractérisée par les matériaux utilisés lors de sa préparation, et donc selon la technique mise en oeuvre. Or il existe aussi des momies dites « naturelles » lorsque la préservation du corps est favorisée par le climat local. Le Larousse définit en effet une momie comme « un cadavre conservé au moyen de matières balsamiques ou de l'embaumement »<sup>3</sup> et c'est par extension que ce terme désigne également tout corps desséché et donc préservé.

Si la momification se retrouve dans le monde entier, les plus anciens exemples proviennent non pas d'Égypte, mais bien du continent américain<sup>4</sup>. La plus ancienne momie naturelle du monde remonte à 10 000 ans et provient de Spirit Cave dans le Nevada en Amérique du Nord<sup>5</sup>. La momification peut être réalisée par dessiccation grâce à la chaleur ou au froid selon les régions. Des pratiques comme la dessiccation par fumigation ou encore l'éviscération ont été attestées également dans tout le continent<sup>6</sup>. La pratique, ou plutôt les pratiques, de momification sont donc très variées et dépendent des ressources disponibles et de l'environnement tout autant que des croyances des populations<sup>7</sup>.

La momification, qu'elle soit naturelle ou artificielle, est également un trait commun à de nombreuses sociétés d'Amérique du Sud<sup>8</sup>. La population Chinchorro dans la zone d'Arica au nord du Chili a fourni les plus anciens exemples de momification dans cette région<sup>9</sup>. Cette pratique est donc répandue dans l'espace en Amériques et dans les Andes mais aussi dans le

---

<sup>1</sup> Dunand et al., *Momies d'Égypte et d'ailleurs*, 38.

<sup>2</sup> Dunand et al., 40.

<sup>3</sup> Larousse, « momie », <https://www.larousse.fr/dictionnaires/francais/momie/52135>, consulté le 28 juillet 2023.

<sup>4</sup> « Momies à toutes les sauces ! » <https://www.radiofrance.fr/franceculture/podcasts/carbone-14-le-magazine-de-l-archeologie/momies-a-toutes-les-sauces-2116858>, consulté le 25 juillet 2023

<sup>5</sup> Charlier, *Momies*, 25.

<sup>6</sup> Dunand et al., *Momies d'Égypte et d'ailleurs*, 157.

<sup>7</sup> Dunand et al., 38.

<sup>8</sup> Voir Annexes II.29 p. 30

<sup>9</sup> Charlier, *Momies*, 25.

temps. Les premières momies proviennent de la culture Chinchorros<sup>1</sup> et sont datées d'environ 7000 avant notre ère<sup>2</sup>.

Les momies incas les plus récentes datent, quant à elles du XVI<sup>e</sup> siècle de notre ère<sup>3</sup>. Les défunts étaient traités avec beaucoup de soin et faisaient l'objet d'un culte des ancêtres. Le fondateur de la lignée en particulier recevait des offrandes de nourriture, de boisson et de coca et ses vêtements étaient changés régulièrement<sup>4</sup>. Elles étaient sorties à l'occasion de certaines cérémonies ou encore consultées sur des sujets importants et gardaient donc un lien avec la communauté des vivants<sup>5</sup>. Il est important toutefois de noter que les corps étaient conservés dans un endroit aéré pour favoriser une momification naturelle et que l'embaumement lui-même n'était que très peu pratiqué<sup>6</sup>.

La cosmogonie andine repose sur un « principe de dualité ». Deux mondes opposés mais complémentaires composent le monde. Le monde des morts est humide et froid et est associé à la mort et à la renaissance. En ce sens, la terre où repose le défunt peut être rapprochée de l'utérus maternel et la mort est alors un retour à la terre-mère avant de renaître<sup>7</sup>. L'ancien motif de la croix andine, ou Chacana, symbolise cette vision andine du monde<sup>8</sup> (annexes images). Il s'agit d'une croix échelonnée à 12 pointes. La zone centrale représente l'axe de connexion entre le monde inférieur et supérieur, tandis que les trois marches sur chaque côté symbolisent le cycle qui relie les principes de naissance, destruction et renaissance<sup>9</sup>. On retrouve notamment ce motif sur le site archéologique de Tiwanaku en Bolivie et qui entretenait des liens avec le désert d'Atacama, mais aussi à Chavin<sup>10</sup> et dans la culture Paracas.

Le but de la momification est donc de préserver le corps en ralentissant le plus possible sa décomposition naturelle. Préserver la dépouille d'un défunt est nécessaire pour lui assurer l'accès à la vie après la mort<sup>11</sup>. Dans les zones géographiques où la momification est le résultat d'un processus naturel comme au Chili par exemple, le fait que les corps soient emballés dans

---

<sup>1</sup> La culture Chinchorros s'est développée sur la côte nord du Chili de 8000 à 3000 avant notre ère.

<sup>2</sup> Augé, Pascal-Breuil, et Fournier, « EPISODE 3 : Les momies Chinchorros » <https://paul-rouxel.wixsite.com/podcast-qhapaq-nan/about-4-2>, consulté le 25 juillet 2023.

<sup>3</sup> Itier, *Les Incas*, 166.

<sup>4</sup> Itier, 162.

<sup>5</sup> Itier, 162.

<sup>6</sup> Itier, 166.

<sup>7</sup> Dunand et al., *Momies d'Égypte et d'ailleurs*, 64.

<sup>8</sup> Dunand et al., 64.

<sup>9</sup> Dunand et al., 64.

<sup>10</sup> La culture de Chavin s'est développée entre 1500 et 200 avant notre ère dans la vallée de Mosna au Pérou.

<sup>11</sup> Dunand et al., *Momies d'Égypte et d'ailleurs*, 66.

plusieurs épaisseurs de tissus<sup>1</sup> montre une « conservation intentionnelle des corps »<sup>2</sup>. Il serait donc logique de penser que momification naturelle ne signifie pas nécessairement momification accidentelle. Les effets du climat local sur la préservation des corps étaient sûrement connus et donc un investissement moins important dans la préparation des corps ne signifie pas forcément que les défunts avaient moins d'importance aux yeux des vivants que dans des cultures où le traitement du corps requiert plus de moyens<sup>3</sup>.

La momification semble être réalisée à grande échelle dans les Andes. Cette pratique ne serait donc pas toujours réservée à une élite mais concernerait tous les défunts<sup>4</sup>. La seule différence de statut s'observerait alors à travers le mobilier funéraire déposé dans la tombe dans certains cas. Par ailleurs, les corps qui subissent un processus de momification n'appartenaient pas toujours à des personnes, ancêtres ou membres de la famille, dont on organisait les funérailles et la vie après la mort. Certains défunts ont été offerts en sacrifice et ont fait l'objet d'une momification naturelle, sans que l'on puisse affirmer aujourd'hui si la préservation du corps par le froid était recherchée ou non. Ainsi, les dépouilles de trois enfants ayant vécu au XVI<sup>e</sup> siècle ont été retrouvées en 1999 sur le volcan de Llullaillaco, à la frontière entre l'Argentine et le Chili<sup>5</sup>.

Selon les cultures, les momies sont enterrées dans des tombes regroupées en cimetières ou encore déposées dans des grottes par exemple<sup>6</sup>. Les corps sont principalement disposés de deux manières : en décubitus dorsal, c'est-à-dire allongées sur le dos les bras le long du corps, ou assises en position fœtale avec les jambes repliées contre la poitrine. Ainsi les momies Chinchorros sont ensevelies allongées sur le dos<sup>7</sup> tandis que d'autres cultures privilégient la en position fœtale. C'est le cas chez les populations Paracas<sup>8</sup>, Nazca<sup>9</sup> ou encore Inca<sup>10</sup>. Le corps est entouré de textiles ou de couvertures en laine tissées puis maintenues en place avec des

---

<sup>1</sup> Voir Annexes II.30 p.30

<sup>2</sup> Dunand et al., *Momies d'Égypte et d'ailleurs*, 64.

<sup>3</sup> Dunand et al., 92.

<sup>4</sup> « Momies à toutes les sauces ! », <https://www.radiofrance.fr/franceculture/podcasts/carbone-14-le-magazine-de-l-archeologie/momies-a-toutes-les-sauces-2116858>, consulté le 25 juillet 2023.

<sup>5</sup> Wilson et al., « Archaeological, radiological, and biological evidence offer insight into Inca child sacrifice ».

<sup>6</sup> Dunand et al., *Momies d'Égypte et d'ailleurs*, 159-61.

<sup>7</sup> Dunand et al., 163.

<sup>8</sup> La culture Paracas s'est développée sur la côte du Pérou de 1000 avt. J.-C. jusqu'au 1<sup>e</sup> siècle de notre ère.

<sup>9</sup> La culture Nazca s'est développée durant l'Intermédiaire Ancien de 100 à 600 dans les vallées de la côte sud du Pérou.

<sup>10</sup> L'Etat Inca s'est développé au Pérou d'environ 1200 à 1532.

cordes en laine ou en fibres végétales<sup>1</sup>. Cet ensemble constitue ce qu'on appelle un *fardo* funéraire<sup>2</sup>. Le choix de déposer les corps en position fœtale peut s'expliquer de plusieurs manières. D'un côté, cette position rappelle celle de l'enfant dans l'utérus maternel au tout début de la vie<sup>3</sup>. Recréer cette situation à la fin de la vie peut symboliser l'idée de renaissance ainsi que l'idée d'un retour à la terre-mère<sup>4</sup>. Une autre explication est toutefois possible et suit une logique plus pratique. Une fois repliée, le corps prend moins de place et nécessite moins de textile pour être enveloppés entièrement. Cela permettrait donc une économie de matière première<sup>5</sup>. Il est tout à fait possible que ces raisons soient valables toutes les deux en même temps.

La momification dans le désert d'Atacama a une longue histoire. Après la période Chinchorros, les morts ne sont plus ensevelis allongés sur le dos mais en position fœtale dans des *fardo* funéraires. Les pratiques funéraires évoluent dans le temps et plusieurs phases peuvent être décelées. Pendant la période Alto Ramirez (500-820), les défunts sont enterrés dans des tumulus de près de quatre mètres de haut<sup>6</sup>. Les corps y étaient répartis entre plusieurs couches de terre et de végétaux. Les corps étaient déposés sur le ventre et enroulés dans des couvertures en laine après avoir été dépecés et décapités<sup>7</sup>. L'évolution de la société et de la situation politique entraîne également des changements dans les pratiques funéraires. A partir de la période d'influence de la civilisation Tiwanaku<sup>8</sup>, les corps sont inhumés assis avec les jambes repliées et les bras placés autour des jambes ou contre la poitrine<sup>9</sup>. Leurs paquets funéraires étaient déposés dans des tombes circulaires creusées dans le sol<sup>10</sup>. Cette pratique funéraire est conservée pendant les époques suivantes et seule l'organisation des tombes change : leurs parois sont tapissées de pierres et elles peuvent parfois communiquer avec une deuxième par

---

<sup>1</sup> Dunand et al., *Momies d'Égypte et d'ailleurs*, 165.

<sup>2</sup> Dunand et al., 165.

<sup>3</sup> Georges-Zimmermann, Blanquer-Maumont, et Muséum d'Histoire Naturelle, *Momies*, 71.

<sup>4</sup> « Momies à toutes les sauces ! », « Momies à toutes les sauces ! »

<https://www.radiofrance.fr/franceculture/podcasts/carbone-14-le-magazine-de-l-archeologie/momies-a-toutes-les-sauces-2116858>, consulté le 25 juillet 2023

<sup>5</sup> *Ibid.*

<sup>6</sup> Dunand et al., *Momies d'Égypte et d'ailleurs*, 165.

<sup>7</sup> Dunand et al., 165.

<sup>8</sup> La civilisation Tiwanaku s'est développée du 10<sup>e</sup> au 13<sup>e</sup> siècle de notre ère autour du lac Titicaca sur l'Altiplano péruvo-bolivien.

<sup>9</sup> Dunand et al., *Momies d'Égypte et d'ailleurs*, 165.

<sup>10</sup> Dunand et al., 165.

un tunnel<sup>1</sup>. La position du corps ne change qu'avec la conquête et la christianisation des populations, corps qui est alors déposé en décubitus dorsal<sup>2</sup>.

Les informations observables sur les deux momies de la collection Albert de Dietrich nous permettent de les situer dans l'histoire de la momification dans le désert d'Atacama. Leur position assise montre qu'elles appartiennent à une époque postérieure à la période Alto Ramirez<sup>3</sup>. Le type de coiffure sophistiquée composée de plusieurs nattes organisées avec soin semble également correspondre à cette datation<sup>4</sup>. Une lettre du baron lui-même, qui a assisté à la découverte, nous indique que les corps proviennent d'un cimetière remontant à l'époque où la civilisation Inca exerçait une influence forte dans la région<sup>5</sup>.

### III. Le mobilier funéraire

Les momies ne sont toutefois pas les seuls éléments porteurs d'informations. Nous verrons dans la partie suivante comment l'étude des objets présents dans les tombes permettent de proposer une datation plus précise de l'ensemble. Nous devons préciser que la répartition des objets proposée ici entre la tombe de la momie masculine et la tombe de la momie féminine est une hypothèse basée sur la lettre<sup>6</sup> du baron lui-même au directeur du musée d'Ethnographie du Trocadéro et dans laquelle il décrit les objets ainsi que le contexte de leur découverte.

#### *a) Mobilier funéraire de la tombe masculine*

L'homme a été enterré avec plusieurs objets : un grand vêtement en laine, une « cuirasse », des sandales, un arc, des flèches et enfin ce qui est décrit comme un « portefeuille en bois et cuir »<sup>7</sup> par Albert de Dietrich<sup>8</sup>.

---

<sup>1</sup> Dunand et al., 165.

<sup>2</sup> Dunand et al., 165.

<sup>3</sup> Voir Annexes II.31 p. 31

<sup>4</sup> Dunand et al., *Momies d'Égypte et d'ailleurs*, 166.

<sup>5</sup> de Dietrich, « Lettre d'Albert Louis Eugène de Dietrich au directeur du musée ethnographique du Trocadéro », Archives du musée du Quai Branly-Jacques Chirac, D002860/40710.

<sup>6</sup> Dietrich, « Lettre d'Albert Louis Eugène de Dietrich au directeur du musée ethnographique du Trocadéro », Archives du musée du Quai Branly-Jacques Chirac, D002860/40710

<sup>7</sup> *Ibid.*

<sup>8</sup> Voir Annexes I. p 2, 3 et 6.

Le grand vêtement de laine n'a pas pu être localisé à ce jour<sup>1</sup>. Des sandales<sup>2</sup> ont également été déposées dans la tombe pour le défunt. A ce jour trois sandales sont présentes dans les collections. Nous supposons qu'il existait une quatrième sandale permettant ainsi de former deux paires de chaussures sans pouvoir affirmer si elle a pu être rapportée par le baron ou non. Il est toutefois impossible de savoir si les deux paires appartenaient au « guerrier » comme le laisserait à penser la lettre du baron, ou si une paire était destinée à la femme. Les sandales sont en cuir. Elles se composent d'une semelle triple de forme quadrangulaire et de lanières. Deux d'entre elles mesurent vingt-trois centimètres de long pour une dizaine de centimètre de large et pèsent quatre-vingts grammes. La troisième (71.1897.9.2) mesure seize centimètres et pèse soixante grammes, ce qui pourrait indiquer qu'elle faisait partie d'une paire différente. Les sept centimètres de différence pourraient également montrer qu'elle était destinée à un individu différent, bien que l'état de conservation de l'objet rende toute interprétation incertaine. Les trois sandales présentent entre quatre et cinq perforations dans lesquelles sont fixées les lanières qui se croisent au niveau du talon. La sandale 71.1897.9.1 est la plus abîmée par le temps, puisque la semelle est trouée et qu'il manque un bout de cuir au niveau du talon. Le dépôt de sandales pour le défunt est courant dans les tombes du désert Atacama<sup>3</sup>.

L'arc<sup>4</sup> est réalisé en bois. Il mesure quatre-vingt-cinq centimètres de long et pèse cent quatorze grammes. Ses extrémités sont cassées. Cette arme est accompagnée de 16 flèches<sup>5</sup> en tout. Elles sont toutes en bois et mesurent environ cinquante centimètres pour quinze grammes. Leur diamètre est plus petit que le corps de la flèche et la pointe est fixée à l'aide d'une ligature. Trois des flèches sont abîmées : la flèche 71.1897.9.53 est brisée en deux, seule la hampe est conservée pour la flèche 71.1897.9.54 et l'une des six flèches enregistrées sous le même numéro d'inventaire 71.1897.9.17 présente une pointe brisée. L'ensemble d'archer est complété d'un carquois<sup>6</sup> en cuir perforé à une extrémité et sur l'un des côtés, probablement pour permettre d'accrocher une lanière en cuir également ou en fibres végétales. Il est possible que ces flèches

---

<sup>1</sup> Musée du Quai Branly « Catalogue des objets et de l'iconothèque », [www.collections.quaibrantly.fr](http://www.collections.quaibrantly.fr), consulté le 13 mars 2023.

<sup>2</sup> MQB. Inv. 71.1897.9.1 ; 71.1897.9.2 ; 71.1897.9.3.

<sup>3</sup> Dunand et al., *Momies d'Égypte et d'ailleurs*, 165.

<sup>4</sup> MQB Inv. 71.1897.9.5

<sup>5</sup> MQB Inv. 71.1897.9.18 ; 71.1897.9.46 à 71.1897.9.54. Six flèches sont regroupées sous le numéro 71.1897.9.17.

<sup>6</sup> MQB Inv. 71.1897.9.22

aient été brisées volontairement lors d'un rituel qui mène à la « mise à mort » symbolique de l'objet<sup>1</sup>.

Un autre objet a été associé par le baron à cet ensemble guerrier : une « cuirasse »<sup>2</sup>. Il s'agit d'un ensemble de morceaux de cuir blanc cousus ensembles. L'objet mesure soixante-deux centimètres de long, quarante-six centimètres de large, dix centimètres d'épaisseur et pèse deux kilogrammes et soixante et onze grammes. Des objets identiques ont été retrouvés dans d'autres oasis du désert d'Atacama par d'autres chercheurs, notamment à Quillagua et Calama<sup>3</sup>.

Le dernier objet retrouvé dans la tombe est le « portefeuille »<sup>4</sup> ou encore « porte-plume »<sup>5</sup> qui a étonné le baron et dont il « n'[a] pas pu [s'] expliquer le but »<sup>6</sup>. Il s'agit d'une planche de bois et d'un morceau de cuir en faisant quatre fois le tour. L'ensemble mesure quatorze centimètres de long, neuf centimètres de large et pèse soixante-dix-huit grammes. Le mot portefeuille, en faisant référence à un objet européen, n'est pas approprié pour parler de cet élément et a été utilisé par le baron par rapprochement pour décrire un objet qu'il n'a pas reconnu. Plusieurs hypothèses sont possibles quant à la fonction de cet objet. Il peut s'agir d'une pochette servant à contenir des feuilles de coca. Le cuir et la planche de bois auraient alors servi à les protéger. Toutefois les feuilles de coca sont habituellement conservées dans des petits sacs en laine et non dans ce type d'objet, comme nous le verrons plus loin avec le sac retrouvé dans la tombe de la momie féminine. La pochette aurait alors pu servir à conserver d'autres plantes avec un usage différent, comme des plantes hallucinogènes. Dans l'état actuel des recherches, nous ne pouvons toutefois pas définir avec certitude l'utilité de cet objet.

### *b) Mobilier funéraire spécifique de la tombe féminine*

Lorsque la momie de femme a été exhumée, elle était accompagnée également de plusieurs objets que nous pouvons organiser en plusieurs sous-ensembles.

---

<sup>1</sup> Torres-Rouff, « The Influence of Tiwanaku on Life in the Chilean Atacama », 334.

<sup>2</sup> MQB Inv. 71.1897.9.5

<sup>3</sup> Spahni, « Le Cimetière Atacaménien Du Pucará De Lasana, Vallée Du Rio Loa (chili) », 173.

<sup>4</sup> MQB Inv. 71.1897.9.4

<sup>5</sup> <https://www.quaibranly.fr/fr/explorer-les-collections/base/Work/action/show/notice/109065-porte-plumes>  
consulté le 29/07/2023

<sup>6</sup> Dietrich, « Lettre d'Albert Louis Eugène de Dietrich au directeur du musée ethnographique du Trocadéro », Archives du musée du Quai Branly-Jacques Chirac, D002860/40710.

Quatre objets renvoient au tissage et à la confection de vêtements<sup>1</sup>. Le premier est une navette<sup>2</sup> en bois, un petit objet se terminant en pointe à chacune de ses extrémités. Elle mesure vingt-sept centimètres de long et pèse onze grammes. Une navette est un instrument qui sert à porter le fil de trame entre les fils de la chaîne du métier à tisser<sup>3</sup>.

La présence d'un fuseau et son peson<sup>4</sup> servant à créer du fil illustre une autre activité liée à la confection des textiles. Il s'agit d'un bâtonnet et d'un poids en bois qui sert à tordre la laine au fur et à mesure pour former le fil. Le bâton est cassé et le peson est de forme carrée. L'ensemble mesure dix centimètres de haut et pèse dix grammes. Le dernier objet est une fusaïole en bois également<sup>5</sup>. Elle mesure quatre centimètres de large, deux centimètres de haut et pèse neuf grammes. Ce petit objet est en forme de huit et percé d'un trou central. Une fusaïole assure grâce à son poids et à sa forme la rotation régulière du fuseau lors d'un filage à la main<sup>6</sup>.

Le textile occupe une place majeure dans les Andes. Des morceaux de fils vieux de 3000 ans avant notre ère ont été retrouvés dans le désert d'Atacama<sup>7</sup>, et le filage et le tissage en tant que pratique établie sont attestés dès le premier millénaire avant notre ère avec l'invention du métier à tisser vers 1800 av. J.-C.<sup>8</sup>. Les vêtements et le costume transmettent des informations sur l'identité ethnique, le rang social, le genre, l'âge ou encore le statut marital<sup>9</sup>. Les textiles de qualité étaient considérés comme des biens précieux mais aussi utiles. Dans certaines parties du sud des Andes, les tisserands actuels anthropomorphisent les vêtements : le centre est appelé le « cœur » tandis que les pièces sur le côté sont des « bouches »<sup>10</sup>. Les vêtements ne sont pas les seuls textiles identifiés au corps humain : les sacs rayés contenant des graines et donc la possibilité d'une nouvelle vie le sont aussi<sup>11</sup>. Facilement transportables, ils étaient l'un des supports privilégiés par certaines civilisations pour étendre leur influence. Ainsi, les dirigeants de Tiwanaku se servaient des textiles pour répandre par l'iconographie leur croyances<sup>12</sup>. Par

---

<sup>1</sup> Voir Annexes I. p.8

<sup>2</sup> MQB Inv. 71.1897.9.23

<sup>3</sup> Larousse, « Définition navette », <https://www.larousse.fr/dictionnaires/francais/navette/53936>, consulté le 2 août 2023.

<sup>4</sup> MQB Inv. 71.1897.9.24.1 et 71.1897.9.24.2

<sup>5</sup> MQB Inv. 71.1897.9.25

<sup>6</sup> Larousse, « Définition fusaïole », <https://www.larousse.fr/dictionnaires/francais/fusa%C3%AFole/35643>, consulté le 2 août 2023.

<sup>7</sup> Meisch et al., *Traditional Textiles of the Andes*, 18.

<sup>8</sup> Itier, *Les Incas*, 216.

<sup>9</sup> Meisch et al., *Traditional Textiles of the Andes*, 10.

<sup>10</sup> Meisch et al., 13.

<sup>11</sup> Meisch et al., 13.

<sup>12</sup> Meisch et al., 18.

ailleurs, la confection de textiles de grande qualité était une activité centrale pour l'Etat Inca. L'Inca offrait en effet des tuniques comme cadeaux diplomatiques aux seigneurs mais aussi en récompense pour les guerriers les plus méritant<sup>1</sup>.

La première étape est d'obtenir le fil nécessaire au tissage. La matière première la plus utilisée est la laine de camélidé. Celle des lamas est utilisée pour les sacs, cordes ou couvertures. La laine de vigogne est considérée comme celle de meilleure qualité<sup>2</sup>. Le coton est aussi utilisé, principalement sur la côte du Pérou. Des teintures naturelles blanches, marrons, rouges ou encore vertes permettaient de réaliser des textiles aux motifs colorés<sup>3</sup>. Le filage est une conjonction entre un mouvement de torsion, la traction exercée par le poids du fuseau et une quantité de fibres donnée. Pour confectionner un fil, il suffit d'attacher la laine au fuseau de manière qu'il soit suspendu puis de le faire tourner sur lui-même et laisser les fibres s'enrouler en libérant la matière petit à petit<sup>4</sup>. La fusaiöle sert à conserver la rotation tandis que le poids stabilise le fuseau et le conserve dans un axe central. Il existe différentes techniques de filage selon les régions. Les fibres du fils sont tordues en S ou en Z selon leur sens de rotation<sup>5</sup>.

La fabrication du vêtement se faisait à l'aide d'un métier à tisser. Le modèle le plus utilisé dans les Andes est un métier à tisser qui se fixe horizontalement à la taille par l'une de ses extrémités, ce qui permet d'obtenir la tension voulue en ajustant la position du corps. Quatre pieux sont fixés dans le sol et forment le cadre du métier à tisser. Les fils de chaîne sont tendus entre deux barres horizontales tandis que la navette sert à passer le fil de trame perpendiculairement entre les fils de chaîne<sup>6</sup>.

La confection des textiles faisait donc partie de la vie des communautés, tout comme de leur mort, que ce soit au travers des vêtements déposés dans les tombes ou du matériel nécessaire à la poursuite de leur confection dans la vie après la mort. Le filage est une activité principalement féminine qui doit être maîtrisée avant le mariage<sup>7</sup>, ce qui explique la présence de ces outils ont été déposés dans la tombe de la momie féminine. Si la présence de ces outils confirme que cette femme a pratiqué le tissage et le filage, nous ne pouvons toutefois pas savoir s'il s'agissait de son activité principale ou d'une occupation. Le filage et le tissage sont encore très importants

---

<sup>1</sup> Itier, *Les Incas*, 216.

<sup>2</sup> Meisch et al., *Traditional Textiles of the Andes*, 15.

<sup>3</sup> Meisch et al., 15.

<sup>4</sup> Meisch et al., 17.

<sup>5</sup> Meisch et al., 17.

<sup>6</sup> Meisch et al., 19.

<sup>7</sup> Meisch et al., 14.

aujourd'hui dans de nombreuses communautés de la zone andine. Dans la tombe, le corps était déposé en position assise «au-dessus de deux pièces de vêtements pliées »<sup>1</sup>. Il est probable au vu des pratiques funéraires de l'époque qu'elle ait été enveloppée par un textile, sans qu'il en soit fait mention dans la lettre du baron sur la découverte des deux tombes. Il est également possible que les pièces mentionnées soient celles qui entourent le corps, bien que la formulation du baron puisse laisser un doute sur la manière d'interpréter ces informations <sup>2</sup>. Comme dans le cas de la momie masculine, aucune pièce de textile ayant pu appartenir à cet ensemble n'a pu être localisée à ce jour dans les inventaires des musées accueillant l'ancienne collection d'Albert de Dietrich.

Pas moins de huit objets pourraient constituer un nécessaire à consommer la coca ou encore des plantes hallucinogènes. L'objet principal de cet ensemble est un plateau à coca<sup>3</sup> en bois mesurant dix centimètres de long et cinq centimètres de large pour un poids de vingt-huit grammes<sup>4</sup>. Il s'agit d'un plat rectangulaire creux avec un rebord et deux poignées sur l'un des petits côtés<sup>5</sup>. Ce plateau est de facture simple, mais il en existe d'autre présentant un décor et une iconographie beaucoup plus riches. Le plateau à coca conservé au Metropolitan museum of Art de New York<sup>6</sup> est antérieur au notre puisqu'il date de l'Horizon Moyen, c'est-à-dire entre 500 et 1000 de notre ère<sup>7</sup>. Il provient de la Bolivie, du Chili ou du Pérou à une époque où ces territoires étaient sous l'influence de la culture de Tiwanaku. Le plateau en bois présente le même rebord mais sa poignée est sculptée de manière à représenter un personnage portant un couvre-chef au milieu de deux autres personnages plus petits qu'il touche de ses mains. Ceux-ci sont assis avec les genoux contre la poitrine et leurs visages sont moins détaillés. Il s'agit probablement de la représentation d'une des divinités du panthéon de Tiwanaku, ce qui corrobore la consommation de la coca dans un cadre rituel.

Deux sacs<sup>8</sup> peuvent être ajoutés à cet ensemble. Ils sont aujourd'hui conservés avec la momie masculine, bien qu'ils ne figurent pas dans la liste faite par le baron des objets retrouvés dans

---

<sup>1</sup> de Dietrich, « Lettre d'Albert Louis Eugène de Dietrich au directeur du musée ethnographique du Trocadéro », Archives du musée du Quai Branly-Jacques Chirac, D002860/40710.

<sup>2</sup> *Ibid.*

<sup>3</sup> MQB Inv. 71.1897.9.27

<sup>4</sup> Voir Annexes I. p.8

<sup>5</sup> Voir Annexes II.32 p.31

<sup>6</sup> MET Inv. 1989.389

<sup>7</sup> Voir Annexes II.33 p.32

<sup>8</sup> Les deux sacs et la céramique sont associés à la momie (MSD Inv. 892) et ne disposent pas d'un numéro d'inventaire individuel.

sa tombe<sup>1</sup>. Les fibres textiles sont probablement en laine de camélidés colorées à l'aide de teintures naturelles, le coton étant davantage utilisé sur la côte. Le premier sac mesure quinze centimètres de long et dix centimètres de haut. Le deuxième est légèrement plus grand puisqu'il mesure dix-neuf centimètres de long et onze centimètres de haut. Ils sont constitués d'une bande de textile pliée en deux dans le sens parallèle à celui de la chaîne et cousue sur les côtés<sup>2</sup>. Les deux objets présentent un décor de bandes parallèles marrons, brunes et ocres jaune et rouge. L'ouverture du deuxième sac est rehaussée d'un « bourrelet » tressé et piqué dans la maille du tissu, probablement en fibres végétales<sup>3</sup>. Les deux objets sont déformés et présentent des déchirures<sup>4</sup>. Quatre fragments solides friables sont associés aux sacs, sans que l'on puisse identifier leur nature<sup>5</sup>. Bien que la nature et la fonction de ces objets soient différentes des vêtements de l'époque, ils constituent un exemple de la production de textile de l'époque et peuvent donner une idée de ce à quoi ressemblaient les vêtements en laine provenant des tombes qui n'ont pas été retrouvés à ce jour.

Ces sacs ont fait l'objet d'une étude en 2015 en même temps que le corps masculin. A cette occasion les sacs ont été identifiés comme étant des *talega*, par Helena Horta, docteure en Ethnohistoire et qui travaillait alors au musée d'archéologie Le Paige<sup>6</sup>. Ce type de *talega* daterait de l'Intermédiaire Récent (1000-1470) et plus précisément après 1200. Un *talega*, ou sac à coca, est un sac en toile destiné à conserver les feuilles de coca. La coca est une plante provenant des régions chaudes et humides<sup>7</sup>. Ses feuilles contiennent une substance stimulante proche de la caféine ou de la théine. Elle se mâche accompagnée d'une pâte à base de chaux ou de cendres végétales qui permettent aux feuilles de libérer la substance qu'elles contiennent<sup>8</sup>. Elles se consomment quotidiennement. La coca est connue pour ses propriétés énergisantes et atténue également le mal de l'altitude.

---

<sup>1</sup> de Dietrich, « Lettre d'Albert Louis Eugène de Dietrich au directeur du musée ethnographique du Trocadéro », Archives du musée du Quai Branly-Jacques Chirac, D002860/40710.

<sup>2</sup> Cadot, « Rapport d'étude préalable et d'interventions minimales de conservation », 32.

<sup>3</sup> Cadot, 32.

<sup>4</sup> Cadot, 33.

<sup>5</sup> Cadot, 32.

<sup>6</sup> Archives du musée de Saint-Dizier, correspondance entre Paz Nuñez-Regueiro et Laure Cadot, le 27 juillet 2015.

<sup>7</sup> Itier, *Les Incas*, 260.

<sup>8</sup> Itier, 260.

Un ensemble de quatre cuillères<sup>1</sup> vient compléter ce nécessaire à coca<sup>2</sup>. Elles sont toutes en bois et mesurent entre treize et seize cm de long pour un poids ne dépassant pas quinze grammes. Deux (71.1897.9.30 et 71.1897.9.33) présentent un cuilleron plat et un manche simple. Le manche de la cuillère 71.1897.9.30 est séparé du cuilleron par un rebord. Le manche de la cuillère 71.1897.9.31. présente un décors sculpté cranté. Les cuillères sont d'abord des ustensiles de cuisine, mais elles sont aussi utilisées dans la préparation et la consommation de coca, qui peut être consommée mélangée avec de la chaux ou des cendres<sup>3</sup>. Dans un contexte funéraire, il nous semble possible de relier ces objets aux autres composant le nécessaire à coca.

Enfin le petit étui<sup>4</sup> en bois et cuir fait probablement également parti de cet ensemble<sup>5</sup>. Ce petit contenant cylindrique en bois mesure 5,5 cm de haut, 3 cm de diamètre et pèse 20 grammes. Le bois est recouvert de cuir. Il est possible qu'il s'agisse d'une boîte conservant les substances hallucinogènes consommées par les habitants de l'oasis. Une autre hypothèse est possible. D'autres étuis ont été retrouvés contenant des épines de cactus dans le cimetière de Calama<sup>6</sup>, épines utilisées pour le tatouage. Ces étuis étaient toutefois finement sculptés, ce qui n'est pas le cas de celui-ci.

La consommation de plantes hallucinogènes est une pratique répandue dans les Andes. De nombreuses tombes de Chiu-Chiu mais aussi de San Pedro de Atacama renfermaient des complexes hallucinogènes regroupant tous les outils nécessaires : plateau, tubes pour inhaler, spatules ou cuillères, mortiers, boîtes ou autres contenants pour conserver la substance hallucinogène<sup>7</sup>. Les plantes étaient consommées sous forme de poudre préparée à partir des feuilles, des graines ou encore de la résine. Les plantes les plus couramment consommées dans la région pendant la période préhispanique sont le yopo ou *Anadenanthera peregrina* ; le brugmansia ou encore le cactus San Pedro<sup>8</sup>. Le yopo, consommé sous forme de poudre, provoque des visions hallucinatoires et une perte de conscience et de sensation au niveau des

---

<sup>1</sup> MQB Inv. 71.1897.9.29 ; 71.1897.9.30 ; 71.1897.9.31 ; 71.1897.9.33.

<sup>2</sup> Voir Annexes I. p.8 et 9.

<sup>3</sup> Spahni, « Le Cimetière Atacaménien Du Pucará De Lasana, Vallée Du Rio Loa (chili) », 168.

<sup>4</sup> MQB Inv. 71.1897.9.28

<sup>5</sup> Voir Annexes I. p.8

<sup>6</sup> Sénéchal de La Grange et Créqui-Montfort, « Mission scientifique G. de Créqui Montfort et E. Sénéchal de La Grange », 558.

<sup>7</sup> « Tiwanaku Artist(s) | Snuff Tray | Tiwanaku »,

<https://www.metmuseum.org/art/collection/search/316330?ft=atacama&offset=0&rpp=40&pos=6>, consulté le 2 août 2023.

<sup>8</sup> Wilson, *Indigenous South Americans of the Past and Present*, 96.

membres<sup>1</sup>. Le *brugmansia* est un arbuste d'Amérique du Sud mesure entre 1 et 10 m et sa consommation entraîne un état de transe voire des convulsions<sup>2</sup>. Le cactus de San Pedro, ou *Trichocereus*, est la plante hallucinogène dont l'usage est le plus répandu. Le cactus est généralement coupé et bouilli et consommé sous forme de boisson<sup>3</sup>. La consommation de plantes hallucinogènes avait différents buts. Leur consommation dans un but religieux est réservée aux chamans expérimentés ou encadrés par eux<sup>4</sup>. Elles provoquent un état de transe lors de cérémonies. Ingérée avant la chasse ou la guerre, elle rend plus alerte et vif. Ses propriétés permettent également d'alléger la douleur<sup>5</sup>. La consommation de ces plantes est donc une pratique ancrée dans la société et il n'est pas étonnant de retrouver ces ustensiles parmi le mobilier funéraire constitué pour des femmes, des hommes, mais aussi des enfants<sup>6</sup>.

Les autres items s'apparentent davantage à des outils. Quatre crochets<sup>7</sup> en bois taillé, l'un courbe et l'autre pointu, sont dotés d'une encoche à chaque extrémité pour fixer les charges sur les attelages<sup>8</sup>. Le premier mesure quatorze centimètres de long et pèse vingt-trois grammes tandis que le deuxième mesure douze centimètres pour vingt-cinq grammes. Un objet qualifié de « bêche »<sup>9</sup> ou encore de « pelle » a été déposé dans la tombe. Il s'agit d'un bâton dans lequel est emmanché une plaque de schiste grâce à des lanières en cuir. La plaque de schiste est aujourd'hui brisée. De nombreuses « pelles » ont été retrouvés dans les tombes de Calama, à 35 km de Chiu-Chiu<sup>10</sup>. Les outils pour la pêche ou l'agriculture sont souvent intégrés au mobilier funéraire<sup>11</sup>. Leur taille varie et certaines peuvent mesurer plus d'un mètre<sup>12</sup>. Certaines ont été retrouvées appuyées contre le fardo funéraire avec le manche dirigé vers le haut<sup>13</sup>.

---

<sup>1</sup> Wilson, 95.

<sup>2</sup> Wilson, 97.

<sup>3</sup> Wilson, 98.

<sup>4</sup> Wilson, 98.

<sup>5</sup> « Tiwanaku Artist(s) | Snuff Tray | Tiwanaku »,

<https://www.metmuseum.org/art/collection/search/316330?ft=atacama&offset=0&rpp=40&pos=6>, consulté le 2 août 2023.

<sup>6</sup> Torres-Rouff, « The Influence of Tiwanaku on Life in the Chilean Atacama », 330.

<sup>7</sup> MQB Inv. 71.1897.9.19, 71.1897.9.20, 71.1897.9.21 et 71.1897.9.22

<sup>8</sup> Voir Annexes I. p.7

<sup>9</sup> MQB Inv. 71.1897.9.15.1-2

<sup>10</sup> Sénéchal de La Grange et Créqui-Montfort, « Mission scientifique G. de Créqui Montfort et E. Sénéchal de La Grange », 557.

<sup>11</sup> Dunand et al., *Momies d'Égypte et d'ailleurs*, 165.

<sup>12</sup> Sénéchal de La Grange et Créqui-Montfort, « Mission scientifique G. de Créqui Montfort et E. Sénéchal de La Grange », 557.

<sup>13</sup> Sénéchal de La Grange et Créqui-Montfort, 556.

Une cordelette<sup>1</sup> fait également partie du mobilier funéraire. Elle est réalisée en fibres végétales et mesure seize centimètres de long pour un poids de dix grammes. Trois autres objets sont confectionnés en vannerie à partir de fibres végétales : une corbeille<sup>2</sup> ; un panier<sup>3</sup> et un fond de panier<sup>4</sup>. La corbeille mesure dix-neuf centimètres de haut, dix-neuf centimètres de long et pèse cent vingt-sept grammes. Elle a été réalisée selon la technique de la vannerie spiralée. Cette technique consiste à coudre en spirale un boudin de fibres végétales. Le panier a été réalisé de la même manière. Il fait dix-sept centimètres de diamètre et pèse cent quatre-vingts grammes. Des traces de couleur en grande partie effacées semblent constituer un décor géométrique. Le fond de panier a été tressé à partir d'un matériau différent bien que toujours végétal. La structure initiale présente une forme de croix.

Le travail du cuir est aussi représenté dans la tombe de la dépouille féminine par ce qui est décrit comme étant un « bracelet »<sup>5 6</sup>. Il s'agit d'une bande de peau perforée à ses extrémités mesurant trente et un centimètres de long et six centimètres de large. Le cuir est abîmé et le bracelet est déchiré en plusieurs endroits. Rien ne permet d'indiquer s'il était utilisé comme un bracelet ou non.

Plusieurs éléments mentionnés par le baron n'ont toutefois pas été retrouvés à ce jour. Des épingles à vêtements en os n'ont pas été inscrites à l'inventaire du musée :

Les cuillères en os sont, contrairement à ce que l'on pourrait croire, des épingles pour fixer de vêtement sur la poitrine, encore en usage actuellement en Bolivie, mais généralement en métal, argent ou cuivre<sup>7</sup>.

Le musée du Quai Branly-Jacques Chirac conserve des épingles ou *topos* provenant du Chili qui peuvent nous donner une idée de ce à quoi ressemblaient celles rapportées par le baron. L'épingle<sup>8</sup> donnée par Léonce Angrand<sup>9</sup> provient de la région de Tarapaca au nord du Chili. Elle est en métal et mesure sept centimètres de long. Sa longue tige se finit par une tête plate et

---

<sup>1</sup> MQB Inv. 71.1897.9.10

<sup>2</sup> MQB Inv. 71.1897.9.8

<sup>3</sup> MQB Inv. 71.1897.9.9

<sup>4</sup> MQB Inv. 71.1897.9.10

<sup>5</sup> MQB Inv. 71.1897.9.7

<sup>6</sup> Voir Annexes I, p.4

<sup>7</sup> de Dietrich, « Lettre d'Albert Louis Eugène de Dietrich au directeur du musée ethnographique du Trocadéro », Archives du musée Quai Branly-Jacques Chirac, D002860/40710.

<sup>8</sup> MQB Inv. 71.1887.115.119

<sup>9</sup> François Marie Léonce Angrand est un diplomate, dessinateur et collectionneur français.

circulaire, et si les épingles du baron avaient la même forme, cela explique qu'elles aient été décrites comme des « cuillères » dans un premier temps. Ces objets servent à fixer la robe ou le châle porté par les femmes<sup>1</sup>.

Albert de Dietrich mentionne la présence d'une tête de perroquet<sup>2</sup> :

Dans le tombeau de la femme j'ai rencontré aussi une tête de perroquet qui m'a paru curieuse à conserver et que vous trouverez parmi les autres objets<sup>3</sup>.

Il est courant de retrouver des animaux dans les tombes andines, qu'ils soient entiers ou non. Le lama est sans doute l'animal le plus présent. Les animaux sont déposés en offrande. Ils peuvent constituer une réserve de nourriture ou encore accompagner le défunt. Les perroquets ne vivent pas dans le désert d'Atacama mais principalement dans la forêt amazonienne. Cet oiseau a donc été acquis par le commerce en place avec le versant oriental des Andes<sup>4</sup>. Il est difficile et coûteux de se procurer un tel animal. La valeur de cet oiseau vient aussi dans son plumage particulièrement apprécié. Les plumes sont en effet utilisées pour orner les vêtements et parures<sup>5</sup>. Le perroquet est un symbole de richesse et de pouvoir et sa présence atteste de l'importance de la défunte. Elle est sans doute issue d'une famille importante, voire « aristocratique ».

En 2021 José M. Capriles, professeur assistant à l'université d'Etat de Pennsylvanie, a mené une étude sur 27 oiseaux momifiés, des perroquets et des aras, et retrouvés dans le désert d'Atacama en contexte funéraire. Ils sont datés entre 1100 et 1450, ce qui correspond à l'Intermédiaire Récent dans la chronologie de l'aire andine<sup>6</sup>. Cette étude a permis d'identifier leurs sites d'origines et de retracer le chemin parcourus. Ces animaux devaient être transportés et arriver vivant afin de conserver leur valeur. Une partie des oiseaux étaient gardés en vie pour produire des plumes de façon continue<sup>7</sup>. L'étude a en effet démontré qu'ils avaient vécu dans le désert car ils étaient nourris avec l'alimentation à base de maïs fertilisé caractéristique des oasis

---

<sup>1</sup> <https://www.quaibranly.fr/fr/explorer-les-collections/base/Work/action/show/notice/105054-epingle>, consulté le 9 août 2023.

<sup>2</sup> Voir Annexes II.33 p.31

<sup>3</sup> de Dietrich, « Lettre d'Albert Louis Eugène de Dietrich au directeur du musée ethnographique du Trocadéro », . Archives du musée Quai Branly-Jacques Chirac, D002860/40710.

<sup>4</sup> Itier, *Les Incas*, 217-218.

<sup>5</sup> Itier, 218.

<sup>6</sup> « Mummified Parrots Point to Trade in the Ancient Atacama Desert | Penn State University ».

<sup>7</sup> « Mummified Parrots Point to Trade in the Ancient Atacama Desert | Penn State University »

<https://www.psu.edu/news/research/story/mummified-parrots-point-trade-ancient-atacama-desert/>, consulté le 9 août 2023.

d'Atacama<sup>1</sup>. Ces oiseaux précieux étaient également momifiés et déposés dans les tombes en morceaux ou entiers et en position de vol avec les ailes déployées<sup>2</sup>.

Ces signes de richesse doivent être appréhendés dans le contexte de l'Intermédiaire Récent qui voit l'intensification des concurrences entre communautés à la fin de la civilisation de Tiwanaku<sup>3</sup> et la montée en puissance de l'Etat Inca. Les tensions sont réelles, comme le témoignent les blessures sur le corps de la momie masculine, mais n'empêche pas l'existence d'un commerce florissant mobilisant de nombreuses caravanes de lamas<sup>4</sup>. La majorité de ces momies ont été retrouvées à Pica, à 300 km environ au nord de Chiu-Chiu.

### *c) Lesalebasses et céramiques*

Les céramiques étaient réparties dans les deux tombes<sup>5</sup>, sans que l'on puisse dire exactement comment, ce qui explique leur réunion au sein d'une seule sous-partie afin de les étudier. Troisalebasses<sup>6</sup> brunes sont ajoutées à cet ensemble, puisqu'elles servent aussi à contenir des aliments.

Unealebasse est un fruit qui une fois vidé et séché peut servir de récipient<sup>7</sup>. La premièrealebasse (71.1897.9.12) mesure quatre centimètres de haut et dix centimètres de long pour un poids de douze grammes. Sa surface est décorée avec des motifs réalisés par pyrogravure, c'est-à-dire avec du feu. Deux oiseaux sont dessinés sur le bord. La deuxièmealebasse (71.1897.9.13) mesure six centimètres de haut et onze centimètres de long. Elle pèse treize grammes. La dernièrealebasse (71.1897.9.14) mesure cinq centimètres de haut, onze centimètres de long et pèse trente grammes. Ces deux récipients ont aussi été décorés par pyrogravure. Leurs décors sont des motifs géométriques en forme de spirale, de croix ou encore de S<sup>8</sup>. De nombreusesalebasses pyrogravées ont été retrouvées dans les inhumations des oasis d'Atacama. Leurs décors se composent de spirales, de motifs en escaliers ou encore d'oiseaux

---

<sup>1</sup> *Ibid.*

<sup>2</sup> *Ibid.*

<sup>3</sup> *Ibid.*

<sup>4</sup> *Ibid.*

<sup>5</sup> de Dietrich, de Dietrich, « Lettre d'Albert Louis Eugène de Dietrich au directeur du musée ethnographique du Trocadéro », . Archives du musée Quai Branly-Jacques Chirac, D002860/40710.

<sup>6</sup> MQB Inv. 71.1897.9.12, 71.1897.9.13, 71.1897.8.14.

<sup>7</sup> Larousse, « Définitionalebasse », <https://www.larousse.fr/dictionnaires/francais/alebasse/12296>, consulté le 11 août 2023.

<sup>8</sup> Voir Annexes I. p.5

ressemblant à des perroquets<sup>1</sup>. Ces oiseaux ne vivent pas dans le désert et doivent être acheminés à dos de lama depuis la forêt tropicale. Ce sont donc des symboles de prestige et de richesse. Les motifs anthropomorphes sont plus rares. Elles sont considérées comme suffisamment importantes pour être consolidées avec du nerf de lama ou de la laine si elles sont abîmées<sup>2</sup>.

Les céramiques correspondent à différents types. Six écuelles et coupelles<sup>3</sup> en terre cuite rouge ont été retrouvées. Leur diamètre mesure entre douze et treize centimètres et elles pèsent entre cent-soixante-et-onze et quatre cent dix grammes. L'écuelle 71.1897.9.44 est percée au fond et a été noircie à l'intérieur par l'usage du feu. Elle servait probablement à faire cuire la nourriture, tandis que les autres étaient de simples contenants.

Un ensemble de sept pots<sup>4</sup> en terre cuite rouge s'ajoute aux écuelles. Le plus petit objet est un pot (71.1897.9.38) avec une panse globulaire et un col aux bords évasés. La céramique suivante est une cruche à panse globulaire et équipée d'une anse aujourd'hui fêlée reliant la lèvre et l'épaule. Elle mesure huit centimètres de haut et dix centimètres de diamètre pour un poids de deux-cent-trente-cinq grammes.

Le récipient tronconique (71.1897.9.37) présente un fond plat, deux anses symétriques et des traces d'engobe<sup>5</sup>. L'une de ses fêlures a été consolidée par un lien en vannerie. Ce type de réparation est courant sur les céramiques de la région et du fil de laine ou un nerf de lama sont aussi utilisés<sup>6</sup>. Une jarre (71.1897.9.34) possède également deux anses symétriques. Sa panse est globulaire, son col haut et les anses relient l'épaule à l'ouverture aux larges bords évasés.

Deux marmites s'ajoutent à cette collection<sup>7</sup>. La première marmite mesure dix-sept centimètres de haut et vingt-trois centimètres de large pour un kilogramme. Elle possède une panse globulaire, deux anses en anneaux au niveau de son épaule et un col vertical. La deuxième marmite (71.1897.9.36) mesure onze centimètres de haut et vingt-et-un centimètre de diamètre pour un kilogramme. Il s'agit d'un récipient semi-circulaire avec deux boutons de préhension en relief et symétriques. Elle conserve des traces d'engobes.

---

<sup>1</sup> Spahni, « Le Cimetière Atacaménien Du Pucará De Lasana, Vallée Du Rio Loa (chili) », 172.

<sup>2</sup> Spahni, 172.

<sup>3</sup> MQB Inv. 71.1897.9.40 à 71.1897.9.45

<sup>4</sup> MQB. Inv. 71.1897.9.34 à 71.1897.9.39 et MSD Inv. 892.

<sup>5</sup> Voir Annexes I. p.10

<sup>6</sup> Spahni, « Le Cimetière Atacaménien Du Pucará De Lasana, Vallée Du Rio Loa (chili) », 172.

<sup>7</sup> Voir Annexes I. p.10

La céramique conservée au musée de Saint-Dizier est une *olla*, c'est-à-dire un pot à goulot large, et plus précisément du type Turi Gris Alisado<sup>1</sup>. Sa panse est globulaire, une anse relie l'épaule à la lèvre. Elle mesure dix-sept centimètres de haut et dix-huit centimètres de large. La pâte est poreuse et a été noircie au niveau de la panse par le feu. Ces traces indiquent une cuisson hétérogène en foyer ouvert<sup>2</sup>. L'*olla*<sup>3</sup> est cassée et certains fragments sont manquants. Les sept fragments dont disposent le musée ont été rassemblés et maintenus ensemble par du fil métallique lors d'une intervention de restauration antérieure<sup>4</sup>.

La céramique est composée d'argile et d'un dégraissant, comme de la chaux ou du sable, ainsi que d'eau. La céramique est ensuite modelée par l'artisan, les jarres les plus grandes sont montées au colombin à partir d'un boudin d'argile disposé en spirale afin d'élever la pièce. La liaison entre les colombins est assurée par l'ajout d'argile diluée appelée barbotine. Le potier lisse ensuite la surface. La cuisson est réalisée dans un four avec une température de plus de 600°. Une cuisson en atmosphère oxydante permet d'obtenir cette couleur rouge observée sur certaines pièces. L'étape finale consiste à finir la pièce en en polissant la surface et parfois d'ajouter un décor. Le décor peut être gravé, incisé ou peint avec un engobe de couleur<sup>5</sup>.

Les céramiques font partie du mobilier funéraire couramment retrouvé avec les *fardo* dans les cimetières du désert d'Atacama<sup>6</sup>. Il peut s'agir, comme ici pour la plupart des céramiques, de pièces simples utilisées dans la vie quotidienne ou encore de poteries plus recherchées avec une pâte fine ou un décor. Ces objets contiennent souvent de la coca ou encore du maïs. Il s'agit d'offrandes destinées au défunt. La présence de végétaux représente également la notion de fertilité et de fécondité<sup>7</sup>. Les pratiques funéraires ne mettent pas seulement en parallèle la vie et la mort en recréant un univers familier à travers le mobilier funéraire, mais elles donnent un ordre à ces différentes phases de l'existence :

La mise en terre du défunt correspond à la semence d'une graine : ces deux actes produisaient la vie<sup>8</sup>.

---

<sup>1</sup> Cadot, « Rapport d'étude préalable et d'interventions minimales de conservation », 27.

<sup>2</sup> Cadot, 27.

<sup>3</sup> Voir Annexes I. p.13

<sup>4</sup> Cadot, « Rapport d'étude préalable et d'interventions minimales de conservation », 28.

<sup>5</sup> Itier, *Les Incas*.

<sup>6</sup> Dunand et al., *Momies d'Égypte et d'ailleurs*, 165.

<sup>7</sup> Tessier, « Défunt et mort dans les Andes préhispaniques » <https://journals.openedition.org/amerika/6470>, consulté le 10 août 2023.

<sup>8</sup> Tessier.

C'est ce que Denise Arnold appelle « la pensée andine séminale »<sup>1</sup>. La mort est une étape, pas une fin. Cela implique qu'il ne s'agit pas d'un état figé ou « apathique » mais que la mort contient une énergie et une dynamique. L'étude du soin apporté aux défunts de Chiu-Chiu ainsi que du mobilier funéraire traduit cette idée et insinue que les corps inanimés ont une dimension « vivante »<sup>2</sup>.

Dans le cas de la collection chilienne d'Albert de Dietrich les céramiques ont été particulièrement utiles pour aider à proposer une datation. En effet, *l'olla*<sup>3</sup> conservée aujourd'hui au musée de Saint-Dizier a été identifiée par Mauricio Uribe, céramologue spécialiste du Nord du Chili et travaillant au musée Le Paige à San Pedro de Atacama<sup>4</sup>. Il s'agit d'une *olla* de type Turi Gris Alisado et serait datée de la phase tardive de l'Intermédiaire Récent, c'est-à-dire après 1200<sup>5</sup>. Or le baron indique avoir trouvé ces dépouilles dans un « cimetière de l'époque des Incas »<sup>6</sup>. Les Incas étaient déjà installés dans la vallée de Cuzco, où ils constituent un centre économique à partir duquel ils diffusent leur céramique<sup>7</sup>. Mais c'est surtout à partir du XVe siècle qu'ils commencent leur expansion.

Le mobilier funéraire rapporté correspond à ce que les archéologues retrouvent dans de nombreuses tombes dans le désert. Bien que ces pratiques aient peu changées au cours du temps et ce en dépit de la montée en puissance d'autres civilisations contemporaines, l'absence d'objets incas laisse supposer que l'homme et la femme ont vécu après 1200 mais avant 1470, époque d'expansion de l'empire Inca vers le désert d'Atacama<sup>8</sup>. Il serait intéressant de connaître plus précisément la période d'utilisation du cimetière par la population de l'oasis de Chiu-Chiu ainsi que le contenu d'autres inhumations afin d'affiner cette réflexion.

---

<sup>1</sup> Tessier.

<sup>2</sup> Tessier.

<sup>3</sup> MSD Inv. 892

<sup>4</sup> Archives du musée de Saint-Dizier, correspondance du 03/07/2015 entre Laure Cadot et Paz Nuñez-Regueiro.

<sup>5</sup> Archives du musée de Saint-Dizier, correspondance du 03/07/2015 entre Laure Cadot et Paz Nuñez-Regueiro.

<sup>6</sup> de Dietrich, « Lettre d'Albert Louis Eugène de Dietrich au directeur du musée ethnographique du Trocadéro », Archives du musée du Quai Branly-Jacques Chirac, D002860/40710.

<sup>7</sup> Itier, *Les Incas*, 37.

<sup>8</sup> Itier, 39.

# Chapitre 2 : Le baron Albert de Dietrich, une figure à part

Albert de Dietrich<sup>1</sup> est issu d'une dynastie alsacienne qui a su faire prospérer son entreprise dans le paysage industriel alsacien. Le baron a été façonné tant par l'histoire de sa famille que par son attachement à sa région d'origine, tout en étant marqué par un contexte historique particulièrement mouvementé. Pour bien appréhender Albert de Dietrich en tant que collectionneur, il est nécessaire d'étudier l'histoire de sa famille ainsi que son histoire personnelle qui en font une personnalité singulière.

## I. Une famille protestante ancrée en Alsace

La famille de Dietrich est une véritable dynastie industrielle. Elle est aujourd'hui considérée comme l'une des familles les plus influentes d'Alsace<sup>2</sup> et Albert de Dietrich en est un des héritiers.

### a) *Les origines*

Le nom de Dietrich évoque de nos jours une famille qui a su s'imposer comme une véritable dynastie dans le monde industriel tout en marquant profondément l'histoire alsacienne et strasbourgeoise en particulier. L'histoire de leur ascension ne commence toutefois pas en Alsace mais en Lorraine au XVI<sup>e</sup> siècle<sup>3</sup>.

Demange Didier (1549-1623)<sup>4</sup>, première figure de la dynastie, choisit de quitter Saint-Nicolas-de-Port afin d'éviter les persécutions religieuses<sup>5</sup> du duc Charles III de Lorraine (1545-1608) à l'encontre des protestants. De par sa situation géographique et politique, la Lorraine s'impose

---

<sup>1</sup> Voir Annexes III.1 p.34

<sup>2</sup> Voir Annexes III.2 p.34

<sup>3</sup> « DE DIETRICH, Le Tricentenaire », 5.

<sup>4</sup> Bourgeois de Strasbourg, germanise son nom en Sontag Dietrich, homme d'affaire de Nicolas de Durckheim puis marchand et propriétaire.

<sup>5</sup> Le XVI<sup>e</sup> siècle est le théâtre d'affrontements violents pour des raisons religieuses mais aussi politiques entre réformés et catholiques. Le massacre de Wassy le 1<sup>er</sup> mars 1562 par le duc de Guise déclenche la première de huit guerres de Religion (1562-1563). L'édit de Nantes met fin aux conflits le 30 avril 1598.

à cette époque comme « un axe de catholicité et base de reconquête pour la Contre-Réforme »<sup>1</sup>. Ainsi, il préfère s'exiler plutôt que de renoncer à sa foi protestante et s'installe à Strasbourg<sup>2</sup>. Bénéficiant du statut de « ville libre du Saint-Empire romain germanique »<sup>3</sup> depuis la fin du XIIIe siècle, Strasbourg est alors une cité influente tant sur le plan commercial et politique qu'intellectuel<sup>4</sup>. Le développement de l'imprimerie a également favorisé la diffusion des idées de Luther<sup>5</sup> (1483-1546) ce qui en fait un lieu important de la Réforme. Ainsi dès 1578 il « il déclare professer la vraie religion, le luthéranisme<sup>6</sup>, et prétend considérer Strasbourg comme sa ville natale »<sup>7</sup>. Il entre au service d'un commerçant strasbourgeois<sup>8</sup> et parvient ensuite à intégrer la bourgeoisie par son mariage, bourgeoisie qui est le milieu dirigeant de la ville<sup>9</sup>.

C'est à la fin du XVIIe siècle et deux générations plus tard que se forge le nom de famille encore connu de nos jours. Son petit-fils est nommé Dominicus Dietrich (1620- 1694)<sup>10 11</sup>, ce qui permet à la fois de latiniser et de germaniser le nom et prénom<sup>12</sup>. Il s'engage également dans la vie politique de la ville et devient « ammeister<sup>13</sup> de la Ville Libre du Saint-Empire »<sup>14</sup>. A ce titre, il fait partie des signataires du traité qui rattache la ville de Strasbourg à la France le 30 septembre 1681<sup>15</sup>. Il refuse néanmoins toute fonction politique par la suite pour rester fidèle à sa foi protestante<sup>16</sup>. Son refus de se convertir au catholicisme le poussera à l'exil à Guéret puis

---

<sup>1</sup> Vignal Souleyreau, « Religion et politique en Lorraine au tournant des XVIe et XVIIe siècles », 61.

<sup>2</sup> « DE DIETRICH, Le Tricentenaire », 5.

<sup>3</sup> Jordan, « Lignées bourgeoises et héraldique à Strasbourg », 172.

<sup>4</sup> Jordan, *Histoire de Strasbourg*, 41.

<sup>5</sup> Martin Luther, prêtre augustin et théologien initiateur du protestantisme.

<sup>6</sup> "Doctrine de Luther ; branche du protestantisme qui oppose à la tradition l'autorité de l'écriture interprétée selon le principe du libre examen, et qui enseigne la justification du pécheur par la foi seule" « Dictionnaire de l'Académie française ». <https://www.dictionnaire-academie.fr/article/A9L1391> , consulté le 24 juillet 2023.

<sup>7</sup> « DE DIETRICH, Le Tricentenaire », 5.

<sup>8</sup> « DE DIETRICH, Le Tricentenaire », 5.

<sup>9</sup> « DE DIETRICH, Le Tricentenaire », 5.

<sup>10</sup> Dr. des Deux droits, Membre des Conseils, presbytre de St-Nicolas, Scolarque de l'Université, Administrateur des Hospices civils.

<sup>11</sup> Voir Annexes III.4 p.35

<sup>12</sup> « DE DIETRICH, Le Tricentenaire », 5.

<sup>13</sup> Equivaut au titre de maire. L'ammeistre est élu par les délégués des différentes corporations de la ville, « TLFi, Le Trésor de la langue française informatisé », 1971-1994

<sup>14</sup> « DE DIETRICH, Le Tricentenaire », 5.

<sup>15</sup> Strasbourg est officiellement rattachée au royaume de France le 30 septembre 1681 après le siège de la ville par Louis XIV.

<sup>16</sup> « DE DIETRICH, Le Tricentenaire », 5.

à Vesoul<sup>1</sup> après la révocation de l'Edit de Nantes par Louis XIV le 18 octobre 1685. Il meurt toutefois à Strasbourg dans la maison familiale du quai Saint Nicolas<sup>2</sup>.

L'engagement dans le commerce et l'industrie de la région a réellement permis l'ascension sociale de la famille. Le commerce permet non seulement de s'enrichir mais surtout d'accroître son prestige social. Le XVIII<sup>e</sup> siècle est marqué par l'importance grandissante accordée par le pouvoir royal au grand commerce ou encore à la banque, secteurs principalement gérés par la bourgeoisie. En août 1761 les Dietrich sont anoblis<sup>3</sup> par le roi Louis XV en récompense de leurs efforts<sup>4</sup> pendant la Guerre de Succession d'Autriche (1741-1748) puis pendant la Guerre de Sept ans qui oppose la France et l'Autriche contre la Prusse alliée à l'Angleterre (1756-1763)<sup>5</sup>. La société de banque royale qu'il partageait avec son beau-père était en effet chargée de « pourvoir à la majeure partie de la subsistance des deux armées de France en Allemagne »<sup>6</sup>. Suivant l'exemple du roi de France, l'empereur François I<sup>er</sup> d'Autriche éleva Jean III de Dietrich (1719-1795)<sup>7</sup> au rang de Baron du Saint-Empire Romain le 9 octobre 1762<sup>8</sup>. Suite à ce changement de statut social, la famille adopte la devise « Non sibi sed aliis », ce qui signifie « Non pour soi mais pour les autres », ainsi qu'un blason tranché d'argent et d'azur au soleil d'or à 16 rais<sup>9</sup> <sup>10</sup>. Il abandonne alors le commerce et la finance et s'investit dans le développement des forges détenues par la famille depuis 1685<sup>11</sup>, en particulier celle achetée par Johann Dietrich, investissement qui lui vaut le surnom de « Roi de fer »<sup>12</sup>. Il permet ainsi à près de 1500 familles de subsister par le roulement de quatre forges<sup>13</sup>.

---

<sup>1</sup> « DE DIETRICH, Le Tricentenaire », 17.

<sup>2</sup> « DE DIETRICH, Le Tricentenaire », 17.

<sup>3</sup> « DE DIETRICH, Le Tricentenaire », 5.

<sup>4</sup> « DE DIETRICH, Le Tricentenaire », 40.

<sup>5</sup> TRENARD, « SEPT ANS GUERRE DE (1756-1763) ».

<sup>6</sup> « DE DIETRICH, Le Tricentenaire », 40.

<sup>7</sup> Marchand, banquier, Ammeister honoraire, secrétaire-interprète du Mérite Militaire, Baron de l'Empire, seigneur d'Oberbronn, de Niederbronn, de Reischoffen, Comte du Ban-de-la-Roche.

<sup>8</sup> « DE DIETRICH, Le Tricentenaire », 40.

<sup>9</sup> *De Dietrich depuis 325 ans*, 6.

<sup>10</sup> Voir Annexes III.4 p.35

<sup>11</sup> « DE DIETRICH, Le Tricentenaire », 5.

<sup>12</sup> *De Dietrich depuis 325 ans*, 15.

<sup>13</sup> « DE DIETRICH, Le Tricentenaire », 203.

## b) Engagement politique au XVIIIe siècle : l'épisode révolutionnaire

Le XVIIIe siècle est une période riche en événements pour la famille de Dietrich. Une figure en particulier a produit une impression durable sur les futures générations de la famille. Il s'agit de Philippe Frédéric de Dietrich (1748-1793)<sup>1</sup>, élu premier maire de Strasbourg en mars 1790<sup>2</sup>. Philippe Frédéric de Dietrich<sup>3</sup> est à l'origine de la création de la première société révolutionnaire de Strasbourg, la *Société des Amis de la Constitution*, créée en février 1790<sup>4</sup>. A partir de 1790 les groupes révolutionnaires prenant exemple sur les sociétés parisiennes essaient dans toute la France. Ils servent de relais politiques et ont pour but d'informer les citoyens et d'œuvrer à leur formation politique<sup>5</sup>. Peu de temps après sa création, une scission se produit entre les modérés et les jacobins<sup>6</sup>.

Malgré son engagement pour sa ville et son soutien au mouvement révolutionnaire, Philippe de Dietrich devient la cible des jacobins<sup>7</sup>. Il crée alors un journal pour se défendre intitulé « La Feuille de Strasbourg » et auquel contribue un certain Rouget de Lisle<sup>8</sup>, officier de l'armée du Rhin<sup>9</sup>. Ces efforts se révèlent insuffisants face aux accusations diffamatoires avancées par les jacobins contre lui et qui font réagir le ministre de l'Intérieur Jean-Marie Rolland :

Un bruit, Monsieur, qui vous inculpe, s'est répandu dans cette ville. On parle d'une conspiration pour livrer Strasbourg aux ennemis de la France. Ce bruit est fondé sur des lettres qui m'ont été communiquées, venues de l'étranger et de Strasbourg même...<sup>10</sup>

Philippe Frédéric de Dietrich est suspendu du conseil municipal de Strasbourg en août 1792<sup>11</sup>. Il est contraint de fuir pour la Suisse après la prise d'un décret d'arrestation à son encontre par l'Assemblée<sup>12</sup>. Il décide de revenir en France et de faire face à la justice. Il est acquitté lors de

---

<sup>1</sup> Membre du Sénat, « Chevalier-secrétaire-interprète de l'Ordre du Mérite Militaire ; secrétaire général des Suisses et Grisons ; commissaire du Roi pour les Mines, les forges, les salines et les verreries ; Conseiller noble du magistrat de Strasbourg et Membre de l'Académie Royale des Sciences, minéralogiste et 1<sup>er</sup> maire de Strasbourg.

<sup>2</sup> « DE DIETRICH, Le Tricentenaire », 46.

<sup>3</sup> Voir Annexes III.5 p.36

<sup>4</sup> « DE DIETRICH, Le Tricentenaire », 45.

<sup>5</sup> « Clubs et sociétés populaires, la Révolution prend parti ».

<sup>6</sup> « DE DIETRICH, Le Tricentenaire », 48.

<sup>7</sup> « DE DIETRICH, Le Tricentenaire », 48.

<sup>8</sup> Claude Joseph Rouget de Lisle (1760-1836), officier français, poète et auteur dramatique, auteur de la Marseillaise.

<sup>9</sup> « DE DIETRICH, Le Tricentenaire », 48.

<sup>10</sup> « DE DIETRICH, Le Tricentenaire », 50.

<sup>11</sup> « DE DIETRICH, Le Tricentenaire », 54.

<sup>12</sup> « DE DIETRICH, Le Tricentenaire », 54.

son premier procès en mars 1793 à Besançon<sup>1</sup>. Suite aux interventions de Robespierre contre lui, un nouveau procès a lieu les 27 et 28 décembre. Il est jugé coupable, condamné à mort et exécuté par décapitation le jour même<sup>2</sup>.

En dépit de cette fin tragique, l'histoire semble conserver l'image d'un homme profondément patriotique. Cela est dû non seulement au souvenir de son engagement politique, et surtout à un épisode précis qui a profondément marqué l'imaginaire national : la création de *La Marseillaise*. Philippe Frédéric était un ardent défenseur de sa ville et dans le but de motiver ses troupes pendant la guerre menée contre l'Autriche en 1792, il commande à Claude Joseph Rouget de Lisle un « chant de guerre destinée à l'armée du Rhin » en avril<sup>3</sup>. Le ton guerrier et patriotique résonne pendant cette période révolutionnaire tout en étant perçu comme un hymne à la liberté. Rebaptisé *La Marseillaise*, le morceau de musique est décrété chant national le 14 juillet 1795. Le futur hymne résonne pour la première fois dans le salon de la maison du baron place Broglie, et cette scène sera immortalisée par le peintre Isidore Pils en 1849<sup>4</sup> <sup>5</sup>.

### *c) Une dynastie industrielle et commerciale : le XIXe siècle*

Le début du XIXe siècle est une période de crise pour la famille. L'entreprise doit se réorganiser et se réinventer afin de protéger ses intérêts et assurer son développement. Un vrai défi, que les membres de la famille parviennent à relever, jusqu'à devenir à nouveau après la Révolution les « seigneurs de la région »<sup>6</sup>.

L'une des démarches les plus importantes a été de concentrer les affaires de la famille dans une branche particulière. Le pacte qui relance véritablement l'entreprise est celui du 7 mars 1827 à l'origine de la Société « Veuve de DIETRICH & Fils » et qui concerne exclusivement les membres de la famille. Amélie de Dietrich<sup>7</sup> <sup>8</sup>, veuve de Jean de Dietrich (1773-1806), met en société la moitié de ses usines, ainsi que ses deux fils Maximilien (1802-1888), le grand-père

---

<sup>1</sup> « DE DIETRICH, Le Tricentenaire », 54.

<sup>2</sup> « DE DIETRICH, Le Tricentenaire », 54.

<sup>3</sup> Weinling, « Pour une Alsace française, Les collections du baron Albert Louis Eugène de Dietrich (1861-1956) », 42.

<sup>4</sup> Weinling, 42.

<sup>5</sup> Voir Annexes III.6 p 36

<sup>6</sup> « DE DIETRICH, Le Tricentenaire », 108.

<sup>7</sup> Amélie Louise de Berckheim (1776-1855), épouse de Dietrich, est gérante de la Société à partir de 1815.

<sup>8</sup> Voir Annexes III.7 p.37

d'Albert, et Sigismund (1803-1868) ainsi que son gendre Guillaume de Turckheim (1785-1831), le reste étant apporté par sa fille Sophie de Dietrich (1800-1836)<sup>1</sup>.

Le XIXe siècle est la grande période des forges. En Alsace, l'industrie textile est présente dans le sud, tandis que les forges sont implantées dans le nord où se trouve les ressources en bois, en minerais et les cours d'eau nécessaires à leur fonctionnement<sup>2</sup>. Il leur a fallu notamment sécuriser leur accès aux forêts qui fournissaient le bois. L'Etat cherchait en effet à maintenir la richesse des forêts nationales en contrôlant leur exploitation<sup>3</sup>. En 1827 le Code forestier permet toutefois d'affranchir les forêts de certaines règles si une entreprise possède des titres d'affectations valables permettant son exploitation. En 1831 les droits d'exploitations de milliers d'arpents de forêts sont reconnus et considérés comme irrévocables par le tribunal de Sarreguemines, il s'agit d'une première victoire<sup>4 5</sup>.

La survie de l'entreprise est due au XIXe siècle à la diversification de ses activités suivant les nouveaux besoins du pays. La production d'acier à partir de 1865 en est un exemple. Le cas le plus parlant est la spécialisation dans la construction des chemins de fer à partir de 1848<sup>6</sup>. La ligne en direction de Thionville contribue surtout à désenclaver la région de Niederbronn, ce qui est particulièrement bénéfique pour l'industrie locale<sup>7</sup>.

L'entreprise bénéficie notamment de la « politique des chemins de fer » menée par Napoléon III et qui assure une prise en charge par l'Etat des infrastructures tout en concédant aux entreprises privées l'exploitation des lignes<sup>8</sup>. A partir de 1850, l'entreprise industrielle de la famille est l'une des plus puissantes d'Alsace mais aussi du pays<sup>9</sup>.

Le succès de l'industrie est en partie dû aux relations entretenues avec la population locale et en particulier les ouvriers. La population augmente considérablement au XIXe siècle et beaucoup doivent migrer en ville pour trouver du travail et subvenir à leurs besoins. Le taux de migration est toutefois bas dans la région de Niederbronn où se trouve une partie de l'activité.

---

<sup>1</sup> « DE DIETRICH, Le Tricentenaire », 115.

<sup>2</sup> « DE DIETRICH, Le Tricentenaire », 97.

<sup>3</sup> « DE DIETRICH, Le Tricentenaire », 100.

<sup>4</sup> « DE DIETRICH, Le Tricentenaire », 101.

<sup>5</sup> Voir Annexes III.8 p. 36

<sup>6</sup> « DE DIETRICH, Le Tricentenaire », 131.

<sup>7</sup> « DE DIETRICH, Le Tricentenaire », 138.

<sup>8</sup> « DE DIETRICH, Le Tricentenaire », 141.

<sup>9</sup> « DE DIETRICH, Le Tricentenaire », 108.

Le travail industriel fourni en effet un complément au travail agricole selon les saisons, ce qui assure une main d'œuvre suffisante<sup>1</sup>.

Il ne faut pas oublier que la famille Dietrich est une dynastie capitaliste mais de confession protestante. Max Weber<sup>2</sup> a analysé dans son ouvrage *L'Éthique protestante et l'Esprit du capitalisme* les facteurs particulièrement liés au développement du capitalisme dans les milieux de la haute bourgeoisie et de la noblesse protestante. La notion de *Beruf*, c'est-à-dire d'un devoir imposé par Dieu, est présent dans la pensée luthérienne. Les protestants se doivent d'accomplir les devoirs qui « correspondent à la place que l'existence assigne à l'individu dans la société », ces devoirs deviennent la vocation, une tâche confiée par Dieu<sup>3</sup>. Dans un système capitaliste, le travail et le résultat financier deviennent le but en soi, ce qui s'allie à l'idée protestante que le travail est une vocation et un devoir. La réussite de la famille de Dietrich s'inscrit dans ce schéma. A cela, Max Weber ajoute :

La satisfaction et la fierté d'avoir « procuré du travail » à de nombreux hommes et d'avoir participé à l'« épanouissement » économique de sa ville natale, [...] tout cela fait partie de la joie de vivre spécifique [...] de l'homme d'affaires moderne.<sup>4</sup>

Les Dietrich sont en effet impliqués dans la vie locale, que ce soit par le biais de la politique ou par un autre moyen. Leurs convictions religieuses influencent également leur comportement à l'égard de la communauté locale. Une importante dimension morale se reflète dans leurs actions et leur attitude paternaliste. Ils doivent montrer un « bon exemple » à leurs employés<sup>5</sup>. Leurs convictions se traduisent par la livraison de nourriture pendant les temps de crise mais aussi la mise en place de bénéfices sociaux : un système de pension dès 1827 ; contrôle des conditions de travail... Cet esprit charitable est à nuancer puisque les salaires sont en réalité plus bas que la moyenne nationale, ce qui a contribué au développement de l'entreprise<sup>6</sup>.

S'assurer une main d'œuvre n'est pas suffisant, il faut aussi qu'elle soit qualifiée, ce qui implique aussi de verser un salaire plus élevé, mais c'est un investissement. A partir de ce

---

<sup>1</sup> « DE DIETRICH, Le Tricentenaire », 107.

<sup>2</sup> Max Weber (1864-1920) est un économiste et sociologue allemand.

<sup>3</sup> Weber, « L'Éthique protestante et l'esprit du capitalisme », 47.

<sup>4</sup> Weber, 40.

<sup>5</sup> « DE DIETRICH, Le Tricentenaire », 112.

<sup>6</sup> Weinling, « Pour une Alsace française, Les collections du baron Albert Louis Eugène de Dietrich (1861-1956) », 112.

moment, l'entreprise s'ouvre aux ingénieurs, aux innovateurs et aux expériences<sup>1</sup>. Les innovations et inventions techniques qui sont le résultat de cette politique font le succès de l'entreprise familiale.

Le besoin de compétence est aussi compris par les membres de la famille qui dirigent l'entreprise. Depuis Frédéric de Dietrich, la plupart des descendants ont étudié la métallurgie et fréquentent de bonnes écoles comme l'école des Mines de Saint-Etienne par exemple<sup>2</sup>. Le contrat de la société de 1844 précise que tout membre qui souhaite être gérant doit avoir une expérience de gestion de la Société d'au moins cinq ans et avoir au moins trente ans<sup>3</sup>. La famille concentre ainsi non seulement un capital économique mais aussi intellectuel et des compétences qui ont le maintien de ce capital. Albert de Dietrich est le produit de cette trajectoire familiale.

## II. Albert de Dietrich : l'héritier

Albert de Dietrich est l'héritier en ligne directe non seulement d'un titre de noblesse acquis au cours de l'histoire mais aussi de la mémoire de tous ceux qui l'ont précédé et qui ont rendu possible le succès de l'entreprise familiale. Cette histoire a façonné le baron tout en permettant de développer une certaine singularité, ce qui fait de lui un personnage unique. Cette étude principalement biographique du personnage se fonde en partie sur le travail et l'analyse du personnage réalisé par Morgane Weinling dans son mémoire « Pour une Alsace française : Les collections du baron Albert Louis Eugène de Dietrich (1861-1956) » en 2015.

### *a) Un industriel protestant au XIXe siècle*

Albert Louis Eugène de Dietrich est né le 26 août 1861. Il s'agit du deuxième enfant et du premier fils d'Albert Frédéric Guillaume<sup>4</sup>, gérant de la société familiale, et de son épouse Sophie von und zu der Tann<sup>5</sup> <sup>6</sup>. Le couple a deux filles, Augusta et Anne Jenny, ainsi qu'un garçon, Dominique<sup>7</sup> <sup>8</sup>. Son enfance est marquée par la guerre avec la Prusse de 1870 à 1871.

---

<sup>1</sup> « DE DIETRICH, Le Tricentenaire », 107.

<sup>2</sup> « DE DIETRICH, Le Tricentenaire », 110.

<sup>3</sup> « DE DIETRICH, Le Tricentenaire », 111.

<sup>4</sup> Albert Frédéric Guillaume de Dietrich (1831- ?), Maître des forges et gérant de la société

<sup>5</sup> Sophie Euprosine Amélie von und zu der Tann (1832-1890), chanoinesse à Waitzenbach

<sup>6</sup> « DE DIETRICH, Le Tricentenaire », 205.

<sup>7</sup> « DE DIETRICH, Le Tricentenaire », 205.

<sup>8</sup> Voir Annexes III.9 p.38

Son père raconte dans son journal avoir mis ses enfants à l'abri dans les ruines du château de Wasenburg lors de la bataille de Woerth-Froeschwiller qui se déroulait à proximité<sup>1</sup>.

Il reçoit une éducation soignée, comme la plupart des enfants de son milieu. L'enseignement est assuré par un précepteur qui se nomme M. Lindner<sup>2</sup>. Une bonne connaissance de l'histoire familiale était attendue des membres et devait être utilisée pour servir l'intérêt de l'entreprise<sup>3</sup>. Son apprentissage a pu être complété par des voyages, comme ceux entrepris par son oncle par exemple<sup>4</sup>. La formation des futures générations est un point important pour les grandes familles industrielles et protestantes. Là encore, l'éducation du jeune Albert correspond au schéma identifié par Max Weber. En effet, il explique que la participation à des fonctions économiques présuppose « d'une part la possession de capitaux, et d'autre part une éducation coûteuse, en général les deux à la fois »<sup>5</sup>. L'éducation est généralement tournée vers les sciences, le commerce ou l'industrie. Les parents du futur baron s'assurent qu'Albert n'ait de lacune dans aucun de ces domaines.

Les membres de la famille sont associés dès leur plus jeune âge aux affaires de l'entreprise, et Albert de Dietrich ne fait pas exception. Il est émancipé à l'âge de 17 ans le 11 novembre 1878, condition qui lui permet de participer pleinement aux conseils d'administration de l'entreprise.<sup>6</sup> Comme un grand nombre d'hommes de sa famille, le futur baron poursuit des études sérieuses et devient ingénieur<sup>7</sup>.

Albert de Dietrich est profondément patriote et choisit la nationalité française après l'Annexion. Interdit de séjour en Alsace-Lorraine, il part alors au Chili pendant plusieurs années<sup>8</sup>. Il y travaille comme ingénieur et représente les intérêts de l'entreprise lors de la construction d'une ligne de chemin de fer entre le Chili et La Bolivie<sup>9</sup>.

---

<sup>1</sup> Weinling, « Pour une Alsace française, Les collections du baron Albert Louis Eugène de Dietrich (1861-1956) », 54.

<sup>2</sup> Weinling, 45.

<sup>3</sup> Weinling, 44.

<sup>4</sup> Weinling, 45.

<sup>5</sup> Weber, « L'Éthique protestante et l'esprit du capitalisme », 12.

<sup>6</sup> Weinling, « Pour une Alsace française, Les collections du baron Albert Louis Eugène de Dietrich (1861-1956) », 44.

<sup>7</sup> Weinling, 43.

<sup>8</sup> Weinling, 22.

<sup>9</sup> de Dietrich, « Lettre à Albert de Dietrich du 30 décembre 1890 », Archives de Dietrich, copie numérique.

Albert de Dietrich épouse le 5 novembre 1892 Marie Louise Lucie Hottinger<sup>1</sup> à Boissy-Saint-Léger. Lucie Hottinger appartient à la haute bourgeoisie protestante de Paris puisqu'elle est la fille du baron Rodolphe Hottinger<sup>2</sup>, régent de la Banque de France<sup>3</sup>. Son père se réjouit d'une telle alliance pour son fils qui consolide son installation à Paris, tout en regrettant son exil forcé loin de l'Alsace et de sa famille :

[...] mon fils [...] vient de se fiancer avec la fille aînée du Baron HOTTINGER, banquier à Paris. Mr. HOTTINGER est d'origine suisse, mais sa famille est établie depuis trois générations à Paris. Voilà donc mes deux enfants dont l'avenir est assuré. <sup>4</sup>

Il semble qu'à partir de cette date, Albert de Dietrich se détourne de manière systématique et presque complète de l'entreprise familiale mais aussi du monde des affaires ou du commerce en général. En effet, il quitte complètement l'entreprise Dietrich et cie en 1892<sup>5</sup> en se séparant de toutes ses parts. Son union avec l'une des familles les plus riches et les plus influentes de la capitale a certainement joué un rôle dans cette décision, mais il est possible que cette situation soit le résultat d'une stratégie familiale autour du fonctionnement de l'entreprise<sup>6</sup>. En effet, Albert de Dietrich s'est installé à Paris. Cette absence a dû être comblée par d'autres membres de la famille afin de continuer à faire marcher l'entreprise. Ces cas de remplacements n'étaient pas rares parmi les autres dynasties alsaciennes<sup>7</sup>.

En tant qu'héritier du titre de noblesse, Albert de Dietrich reste toutefois un membre central de la famille. Il rachète en 1898 deux parts de l'entreprise à Mme ou M. de Stein et assure ainsi sa présence de manière symbolique puisque cela fait de lui l'actionnaire le plus modeste<sup>8</sup>. Ces deux parts lui donnent toutefois accès aux conseils d'administration, auxquels il assiste ponctuellement<sup>9</sup>. En 1907 il devient également le premier administrateur de la Société des

---

<sup>1</sup> « DE DIETRICH, Le Tricentenaire », 205.

<sup>2</sup> Rodolphe Hottinguer (1835-1920) est un banquier, homme d'affaire et de politique français. Il occupe également le poste de vice-président de la Compagnie des chemins de fer de Paris à Lyon et à la Méditerranée et participe à la création de la Banque impériale ottomane en 1863.

<sup>3</sup> Weinling, « Pour une Alsace française, Les collections du baron Albert Louis Eugène de Dietrich (1861-1956) », 23.

<sup>4</sup> « Lettre de Frédéric de Dietrich à un destinataire inconnu », Archives de Dietrich, copie numérique.

<sup>5</sup> Weinling, « Pour une Alsace française, Les collections du baron Albert Louis Eugène de Dietrich (1861-1956) », 23.

<sup>6</sup> Weinling, 23.

<sup>7</sup> Hau et Stoskopf, *Les dynasties alsaciennes*, 153.

<sup>8</sup> Weinling, « Pour une Alsace française, Les collections du baron Albert Louis Eugène de Dietrich (1861-1956) », 23.

<sup>9</sup> Weinling, 23.

Mines de cuivre du Nicaragua. Ceci constitue le seul autre lien avec le monde des affaires, presque une exception. Le baron consacre en effet sa vie à d'autres occupations, comme la politique ou l'art.

### *b) Amateur d'art et mécène*

Albert de Dietrich est passé à la postérité non pas en tant qu'homme d'affaire mais bien en tant qu'amateur d'art, collectionneur et mécène des musées strasbourgeois et français. Notre objectif n'est pas de donner une liste exhaustive de la collection du baron, travail déjà réalisé par Morgane Weinling, mais de donner une idée des intérêts du baron et de sa manière de collectionner pour permettre de mieux comprendre où se situe la collection chilienne dans ce paysage.

Tout au long de sa vie, Albert de Dietrich a accumulé une collection qui se distingue particulièrement par son éclectisme. Les œuvres d'art proviennent d'époques et de lieux géographiques très variés. Une trentaine d'œuvres proviennent d'Italie, principalement des céramiques de Capo di Monte<sup>1</sup>. Le couple possède également des sculptures, dont un bas-relief du XVI<sup>e</sup> siècle représentant une Minerve et le buste de donna Felice Zacchia Rondanini<sup>2</sup> par Alessandro Algardi<sup>3</sup> <sup>4</sup>. La ville de Venise est particulièrement représentée par de la verrerie. Une série de cantirs inclus dans cet ensemble sont aujourd'hui identifiés comme provenant du Sud de la France ou de Catalogne<sup>5</sup>. Cet ensemble est complété par diverses pièces archéologiques comme des vases et un biberon du IV<sup>e</sup> siècle av. J.-C.<sup>6</sup>. La majorité des antiquités provient toutefois de Grèce et non d'Italie. Il a ainsi rassemblé des olpés<sup>7</sup>, skyphos<sup>8</sup>, œnochoés<sup>9</sup>, canthares<sup>10</sup> et coupes en terre rouge vernissée noire<sup>11</sup>.

---

<sup>1</sup> Weinling, 25.

<sup>2</sup> MBAS Inv. MAD XXIX.148.

<sup>3</sup> Alessandro Algardi (1595-1654), dit l'Algarde, est un sculpteur, décorateur et architecte italien.

<sup>4</sup> Céline Marcle, musée des Beaux-Arts de Strasbourg, correspondance du 27 juillet 2023.

<sup>5</sup> Weinling, « Pour une Alsace française, Les collections du baron Albert Louis Eugène de Dietrich (1861-1956) », 25.

<sup>6</sup> Weinling, 25.

<sup>7</sup> Pot en céramique.

<sup>8</sup> Vase à boire à ouverture large et anses.

<sup>9</sup> Céramique pour servir le vin.

<sup>10</sup> Coupe avec deux anses hautes.

<sup>11</sup> Weinling, « Pour une Alsace française, Les collections du baron Albert Louis Eugène de Dietrich (1861-1956) », 25.

Plusieurs œuvres religieuses proviennent d'Espagne, comme une huile sur bois représentant la *Vierge assise sur un trône*<sup>1</sup> réalisée par Pedro Diaz de Oviedo en 1490 ou encore une statue de procession de saint Roch<sup>2</sup>. Un pot en faïence de la manufacture de Wedgwood et une tête de phrénologie en faïence également proviennent de l'Angleterre<sup>3</sup>. L'Allemagne est le pays le moins représenté, bien qu'étant le plus proche de l'Alsace, probablement en raison du contexte politique<sup>4</sup>. Il s'agit de deux pots<sup>5</sup> appelés *walzenkrug*, qui peuvent également être d'origine alsacienne, d'un pot-pourri de la manufacture de Fürstenberg en Basse-Saxe, d'un pot à bière en porcelaine de Saxe et enfin de deux épées croisées<sup>6</sup> de la manufacture de Meissen<sup>7</sup>. Le décor de ces objets est toutefois qualifié « d'inspiration française » dans *l'Inventaire général du musée des Arts Décoratifs*<sup>8</sup>. Il existe une exception : la *Sainte Elisabeth de Hongrie* provenant de Bavière attribuée à Hans Leinberger<sup>9</sup> et réalisée en 1520. L'Alsace est très peu représentée, ce qui peut paraître surprenant au vu de l'attachement d'Albert de Dietrich à sa région d'origine. Deux objets seulement peuvent y être rattachés : le portrait d'Anna Nofelsin du XVI<sup>e</sup> siècle et un bourdalou<sup>10</sup> en faïence de la manufacture de Paul Hannong<sup>11</sup>.

Enfin, la collection d'un patriote tel qu'Albert de Dietrich ne saurait être complète sans objets issus de la culture et de l'histoire française. Il possédait ainsi des objets en céramique dont un cheval en biscuit de porcelaine de 1775 et un bourdalou en forme d'escargot attribué à Paul Hannong<sup>12</sup>. Trois bustes sont issus de sa collection : un buste de Voltaire et un buste de Bonaparte réalisé par David d'Angers et un deuxième buste de Voltaire<sup>13</sup> en plâtre mais cette fois d'un artiste anonyme. Vient ensuite le portrait d'un homme réalisé en pastel sur carton daté de 1790 et attribué à Louis-Philippe Debucourt.<sup>14</sup> Cet ensemble est complété par plusieurs autres dessins et gravures, dont une représentant *Le tribut de la reconnaissance* et réalisé par

---

<sup>1</sup> MBAS Inv. 1829, sans cote.

<sup>2</sup> Weinling, « Pour une Alsace française, Les collections du baron Albert Louis Eugène de Dietrich (1861-1956) », 25.

<sup>3</sup> Weinling, 26.

<sup>4</sup> Weinling, 27.

<sup>5</sup> MAD Inv. L.66 et L.67

<sup>6</sup> MAD Inv. LIX.27

<sup>7</sup> Weinling, « Pour une Alsace française, Les collections du baron Albert Louis Eugène de Dietrich (1861-1956) », 27.

<sup>8</sup> Weinling, 27.

<sup>9</sup> Hans Leinberger (1470-1531) est un sculpteur allemand actif en Bavière.

<sup>10</sup> Vase de nuit.

<sup>11</sup> Weinling, « Pour une Alsace française, Les collections du baron Albert Louis Eugène de Dietrich (1861-1956) », 27.

<sup>12</sup> Weinling, 38.

<sup>13</sup> MAD Inv. XXIX/147.

<sup>14</sup> Philibert-Louis Debucourt (1755-1832) est un peintre et graveur français.

Jean-Henri Eberts<sup>1</sup> d'après François Boucher<sup>2</sup>, mais aussi par des miniatures et des images populaires pieuses<sup>3</sup>. La gravure d'après Boucher est d'ailleurs dédiée au fameux Philippe Frédéric de Dietrich<sup>4</sup>. Deux enseignes de maison de thé et deux bouddhas en bois doré et peint appartiennent à la catégorie des chinoiseries en vogue au XVIIIe siècle<sup>5</sup>. Enfin des consoles en bois doré représentent le style Régence qui correspond à la période allant de 1710 à 1735, et ce en dépit du fait que certaines soient des copies modernes. Le reste des corpus datant du XVIIIe siècle consiste principalement en souvenirs de famille, des portraits ou objets personnels pour l'essentiel<sup>6</sup>. L'une des pièces principales de cette catégorie est un réticule franc-maçonnique en soie brodée offert à l'impératrice Joséphine par la maîtresse de la Loge de la Vertu de Strasbourg, qui était alors la baronne de Dietrich<sup>7</sup>.

Albert de Dietrich possédait aussi un ensemble de six dessins<sup>8</sup> réalisés par Léon Bakst. Lev Samoïlovitch Rosenberg, dit Léon Bakst, est un peintre, décorateur et costumier d'origine russe qui a beaucoup travaillé en France<sup>9</sup>. Ces dessins représentent les costumes pour le ballet *Schéhérazade* de Nikolaï Rimski-Korsakov<sup>10 11</sup>.

Les civilisations extra-européennes sont également présentes dans ce corpus. La toute première collection du baron est un ensemble d'objets funéraires précolombiens provenant du désert d'Atacama, ainsi que deux corps momifiés que nous avons étudié dans le chapitre I. Toutefois, après la répartition de cette collection à partir de 1894 entre différents musées, nous préférons la considérer comme un épisode complètement à part dans le parcours de collectionneur du baron, épisode que nous développons plus loin au cours de cette étude<sup>12</sup>. L'Orient est représenté à travers des objets en verre de Palestine datant du IV ou Ve siècle et un vase du IIIe siècle de Syrie<sup>13</sup>. Un vase en grès émaillé du XVe siècle provient de Perse et un tapis en velours de

---

<sup>1</sup> Jean-Henri Eberts (1726-1793) est un banquier, marchand d'art et graveur français.

<sup>2</sup> Weinling, « Pour une Alsace française, Les collections du baron Albert Louis Eugène de Dietrich (1861-1956) », 39.

<sup>3</sup> Weinling, 39.

<sup>4</sup> Weinling, 40.

<sup>5</sup> Weinling, 39.

<sup>6</sup> Weinling, 40.

<sup>7</sup> Weinling, 40.

<sup>8</sup> MAMC Inv. 1206 ; 1207 ; 1208 ; 1212 ; 1213 et 1214.

<sup>9</sup> Ingles et Larroche, *Bakst*.

<sup>10</sup> Nikolaï Rimski-Korsakov (1844-1908) est un compositeur russe.

<sup>11</sup> Voir Annexes III.10 p.38

<sup>12</sup> Voir Chapitre 2.II

<sup>13</sup> Weinling, « Pour une Alsace française, Les collections du baron Albert Louis Eugène de Dietrich (1861-1956) », 25.

Turquie<sup>1</sup>. Le corpus d'objets orientaux est constitué de trente et une miniatures mogholes de la deuxième moitié du XVIIIe siècle<sup>2 3</sup> « figurant des scènes de chasse, des portraits et des illustrations de textes en arabe »<sup>4</sup>.

Les objets d'Extrême-Orient représentent au total 20% de la collection du baron<sup>5</sup>. Le baron possédait des figurines en céramique : un cavalier du VIIIe siècle, des tuiles faïtières ornées d'un cheval ou encore un empereur, des lions de Fo mâles...<sup>6</sup> Il s'est également intéressé aux peintures sur soie représentant des portraits, des paysages ou encore des scènes bouddhiques<sup>7</sup>. Deux objets sont en bronze : une gourde plate<sup>8</sup> de l'époque Tang (618-907) ou Song (960-1279) et un animal de l'époque de l'époque Ming du XVIe siècle<sup>9</sup>.

Selon Jean Braun, le couple voyageait beaucoup, ne serait-ce qu'en France pour se rendre dans leurs différentes résidences<sup>10</sup>. L'Italie était particulièrement à la mode parmi les collectionneurs du XIXe et du XXe siècle, un symbole de goût et du « spleen élégant des esthètes »<sup>11</sup>. Albert de Dietrich partageait cet intérêt avec son épouse et il est possible que le couple y ait effectué plusieurs séjours<sup>12</sup>. Le seul autre voyage attesté du baron est celui en Ecosse pour donner une série de conférences en faveur du retour de l'Alsace à la France<sup>13</sup>. Il est toutefois possible que ce ne soit pas le seul. Les voyages de proches ou d'amis ont aussi pu contribuer à l'agrandissement de la collection<sup>14</sup>.

Une partie de la collection d'Albert de Dietrich démontre, à travers les époques et cultures représentées, une certaine volonté de s'intégrer dans les pratiques des collectionneurs de son temps en suivant le goût à la mode. C'est le cas principalement pour les objets chinois, très en

---

<sup>1</sup> Weinling, 26.

<sup>2</sup> « MAD LIX.24 », <https://musees-strasbourg.skin-web.org/document/mad-lix-24/5ee338d1461cda28a3aadd96?q=Dietrich&pos=60>, consulté le 26 août 2023.

<sup>3</sup> Voir Annexes III.11 p 39

<sup>4</sup> Weinling, « Pour une Alsace française, Les collections du baron Albert Louis Eugène de Dietrich (1861-1956) », 26.

<sup>5</sup> Weinling, 29.

<sup>6</sup> Weinling, 29.

<sup>7</sup> Weinling, 29.

<sup>8</sup> MAD Inv. XXIX/180

<sup>9</sup> Weinling, « Pour une Alsace française, Les collections du baron Albert Louis Eugène de Dietrich (1861-1956) », 30.

<sup>10</sup> Weinling, 24.

<sup>11</sup> Weinling, 25.

<sup>12</sup> Weinling, 25.

<sup>13</sup> Dietrich, *Lorraine, Alsace... terre promise! / Albert de Dietrich; préface, lettre, de Franklin MacDonald.*

<sup>14</sup> Weinling, « Pour une Alsace française, Les collections du baron Albert Louis Eugène de Dietrich (1861-1956) », 26.

vogue à la fin du XIXe siècle et au début du XXe siècle. Nous pouvons citer comme un des éléments déclencheur de cet engouement l'ouverture du musée chinois de l'impératrice Eugénie ouvert après le sac du Palais d'Été pendant la guerre de l'opium qui s'est déroulée de 1856 à 1861<sup>1</sup>. De nombreux collectionneurs se procurent par la suite des objets d'Extrême-Orient ou même décoorent leurs intérieurs dans ce goût<sup>2</sup>.

Albert de Dietrich s'est aussi procuré une partie de sa collection grâce au marché de l'art. En effet, il semble s'être procuré la plupart des objets d'Extrême-Orient chez Mme Florine Langweil<sup>3</sup>, antiquaire installée à Paris<sup>4</sup>. Sa boutique particulièrement renommée attirait chez elle des personnes importantes comme Emile Guimet, Henri Rivière ou encore George Clémenceau<sup>5</sup>. Morgane Weinling mentionne que se rendre chez Mme Langweil revient à participer à une activité mondaine au vu des personnes qui peuvent y être rencontrées<sup>6</sup>. Dans le cas du baron, nous pouvons supposer qu'il s'agit de bien plus que cela.

En effet, Mme Langweil est originaire de Wintzenheim, une ville située dans le Haut-Rhin<sup>7</sup>. Elle partage le même patriotisme et le même attachement à sa région d'origine que le baron. L'historien Christian Pfister la surnomme même « la bonne fée de l'Alsace » en raison des dons généreux destinés aux réfugiés du Haut-Rhin<sup>8</sup>. Le collectionnisme est une pratique sociale, il s'agit d'appartenir de manière active à un groupe au travers d'une pratique définie et reconnue socialement. Cette pratique s'est en partie développée au XIXe siècle dans une société postrévolutionnaire où l'appartenance à une nouvelle élite sociale passait notamment par la détention d'un savoir dont la collection pouvait être le support et la preuve matérielle<sup>9</sup>. Ainsi, Albert de Dietrich montre son appartenance à un certain monde politique et social en collectionnant. Mais il cherche aussi probablement à réaffirmer un lien avec l'Alsace en allant chez Mme Langweil, voire à retrouver une communauté, tout comme lors de son voyage en Amérique du Sud. En collectionnant, il réaffirme son appartenance à un cercle social, à un

---

<sup>1</sup> Weinling, 41.

<sup>2</sup> Weinling, 41.

<sup>3</sup> Voir Annexes III.12 p.39

<sup>4</sup> Weinling, « Pour une Alsace française, Les collections du baron Albert Louis Eugène de Dietrich (1861-1956) », 30.

<sup>5</sup> Weinling, 31.

<sup>6</sup> Weinling, 35.

<sup>7</sup> Weinling, 31.

<sup>8</sup> Weinling, 36.

<sup>9</sup> Vouilloux, « Le collectionnisme vu du XIXe siècle ».

cercle intellectuel, à la scène parisienne et alsacienne tout en suivant ses convictions patriotiques en sachant qu'elles sont partagées par la personne qui lui fournit des objets d'art.

L'intérêt pour l'art d'Albert de Dietrich se manifeste notamment à travers une de ses propres réalisations. En effet, en plus de ses résidences parisiennes successives et d'une villa Art Déco<sup>1</sup> à Cannes<sup>2</sup>, le couple possède une demeure en Alsace, la Léonardsau<sup>3</sup>, dont il supervise étroitement la construction et la décoration, que ce soit à l'intérieur ou dans les jardins<sup>4</sup>. Le principal architecte de ce projet est Louis Feine<sup>5</sup>. Le rez-de-chaussée correspond aux pièces de réception et chaque espace correspond à une époque différente. Le hall d'entrée était garni de meubles évoquant la Renaissance et donnait sur une pièce appelée « la chambre alsacienne »<sup>7</sup>. Les photos qui subsistent montrent une reconstitution d'un intérieur du XVIIe siècle<sup>8</sup>. Un salon de musique à gauche de l'entrée renvoie cette fois au XVIIIe siècle<sup>9</sup>. L'artiste Charles Spindler<sup>10</sup> (1865-1938) a participé à l'aménagement de cette maison en tant que professionnel mais aussi en tant qu'ami et voisin de la famille. Il est lui-même un patriote français et a défendu le domicile des exilés d'origine alsacienne pendant la Première Guerre Mondiale<sup>11</sup>. Le plan des jardins est aussi organisé méticuleusement. Le salon XVIIIe donne sur un jardin à la française tandis que celui plus proche de l'Art Nouveau donne sur un jardin japonais. Un jardin italien ou jardin des collections est orné d'éléments architecturaux dont deux lions en marbre du XIIIe siècle<sup>12</sup>. Le parc a été réalisé par Edouard André<sup>13</sup>, avec le concours du baron lui-même<sup>14</sup>.

---

<sup>1</sup> Mouvement artistique qui concerne toutes les disciplines et se caractérise par des formes géométriques strictes et la symétrie.

<sup>2</sup> Voir Annexes III.13 p.40

<sup>3</sup> Voir Annexes III.14 p.40

<sup>4</sup> Weinling, « Pour une Alsace française, Les collections du baron Albert Louis Eugène de Dietrich (1861-1956) », 49.

<sup>5</sup> Louis Feine (1868-1949) est un architecte qui a été actif en Alsace et à Paris.

<sup>6</sup> Weinling, « Pour une Alsace française, Les collections du baron Albert Louis Eugène de Dietrich (1861-1956) », 61.

<sup>7</sup> Weinling, 50.

<sup>8</sup> Weinling, 51.

<sup>9</sup> Weinling, 52.

<sup>10</sup> Charles Spindler (1865-1938) est un peintre, illustrateur, écrivain et photographe français. Il faisait partie du cercle de Léonard, un groupe artistique pluridisciplinaire alsacien proche qui participe au mouvement de l'Art Nouveau, et a également fondé la Revue alsacienne.

<sup>11</sup> Weinling, « Pour une Alsace française, Les collections du baron Albert Louis Eugène de Dietrich (1861-1956) », 53.

<sup>12</sup> Weinling, 60.

<sup>13</sup> Edouard André (1840-1911) est un jardinier et paysagiste français.

<sup>14</sup> Weinling, « Pour une Alsace française, Les collections du baron Albert Louis Eugène de Dietrich (1861-1956) », 62.

Cette demeure semble ainsi reflétée de nombreux aspects de la personnalité du baron comme un condensé de sa vie, ses intérêts, ses expériences et ses valeurs. Sa correspondance le dépeint en propriétaire soucieux de l'avancée des travaux et impliqué dans chaque choix :

J'ai abandonné l'idée de mettre dans le salon l'étoffe bleue que j'avais choisie ainsi que la frise verte. J'en aurai l'emploi pour d'autres pièces au 2<sup>nd</sup> étage. Je crois que je mettrai suivant ma première idée du jaune<sup>1</sup>.

Il se montre parfois même en directeur de travaux impatient et exigeant mais toujours impliqué et intéressé, comme dans cet extrait où il écrit à propos du décor d'une cheminée :

Il est impossible de recommencer une fois que nous y serons installés en novembre. [...] Il me semble que vous pourriez exécuter votre fresque sur place ce qui aurait l'avantage d'en voir tout de suite et beaucoup mieux l'effet par rapport à l'ensemble.<sup>2</sup>

Le domaine a par ailleurs été le lieu de nombreuses fêtes et réceptions mondaines où étaient reçus des proches, principalement des membres de la famille, ainsi que des membres de la noblesse ou des finances alsaciennes et parisiennes<sup>3</sup>. Par exemple, le couple organise une fête costumée sur le thème du XVIII<sup>e</sup> siècle et de la Chine en septembre 1905 ou encore une soirée au cours de laquelle une partie des invités jouent la légende de Sainte-Odile, patronne de l'Alsace. Le collectionneur se transforme en artiste à cette occasion et peint lui-même une partie des décors<sup>4</sup>.

Son activité de mécène se traduit essentiellement par les dons aux musées de Strasbourg et réalisés avant et après sa mort. Le premier don a eu lieu en 1930 et concerne trois catégories d'objets : des peintures et céramiques de l'Extrême-Orient ; les objets d'arts décoratifs européens et des vases antiques et de la peinture du XIX<sup>e</sup> siècle<sup>5</sup>. Le deuxième don a été réalisé par Lucie de Dietrich en mémoire de son époux en 1950<sup>6</sup>. Il est constitué de céramiques des XVII<sup>e</sup> et XVIII<sup>e</sup> siècles, des enseignes de maison de thé, images populaires, meubles et un *Saint*

---

<sup>1</sup> de Dietrich, « Lettre d'Albert de Dietrich à Charles Spindler » 12 septembre 1902, Archives familiales Spindler.

<sup>2</sup> de Dietrich, « Lettre d'Albert de Dietrich à Charles Spindler », 12 septembre 1902, Archives familiales Spindler.

<sup>3</sup> Weinling, « Pour une Alsace française, Les collections du baron Albert Louis Eugène de Dietrich (1861-1956) », 63.

<sup>4</sup> Weinling, 64.

<sup>5</sup> « DE DIETRICH, Le Tricentenaire », 198.

<sup>6</sup> « DE DIETRICH, Le Tricentenaire », 198.

*George et le dragon*<sup>1</sup>. La collection est aujourd'hui répartie entre le musée des Beaux-Arts de Strasbourg, le musée des Arts Décoratifs et le musée d'Art moderne et contemporain<sup>2</sup>. Les deux donations de 1930 et 1950 correspondent respectivement à une période de travaux et à la vente du domaine, ce qui laisse supposer que la Léonardsau a servi et a peut-être même été conçue comme un écrin pour la collection<sup>3</sup>.

### c) *Mémoire familiale et patriotisme : le sens du patrimoine*

Le sens de la famille et de la transmission est ancré profondément chez les Dietrich dont l'ascension sociale fulgurante va de pair avec la volonté de préserver l'histoire familiale. Si le sens de la transmission d'une certaine histoire familiale ne semble pas dater de leur anoblissement, l'approche de celle-ci change avec Jean III de Dietrich, premier baron. Il rédige en effet l'histoire de sa vie intitulé « *Les évènements de ma vie* »<sup>4</sup> et conservée aujourd'hui aux archives familiales. L'objectif du baron est double :

Il importe que je fasse connaître à mes descendants que j'ai mérité ses grâces afin que mon exemple les encourage à bien servir le Roi et la patrie et à rester constamment dans la voie de la vertu que je leur ai tracée<sup>5</sup>.

Albert de Dietrich est l'héritier de cette façon de penser. Contrairement à Jean III de Dietrich, il témoigne son intérêt pour le patrimoine familial en écrivant sa biographie mais en s'intéressant à l'héritage reçu, c'est-à-dire l'histoire de ses ancêtres. Nous pouvons toutefois argumenter qu'à défaut d'assurer une transmission par écrit, Albert de Dietrich a assuré la transmission de son propre vivant à travers son activité de collectionneur et mécène, comme nous le verrons plus loin.

Il est intéressant de noter qu'Albert de Dietrich semble ainsi avoir été particulièrement marqué par la figure de Philippe-Frédéric de Dietrich. Il est même possible de parler de « fascination »<sup>6</sup>

---

<sup>1</sup> « DE DIETRICH, Le Tricentenaire », 198.

<sup>2</sup> Weinling, « Pour une Alsace française, Les collections du baron Albert Louis Eugène de Dietrich (1861-1956) », 53.

<sup>3</sup> Weinling, 49.

<sup>4</sup> « DE DIETRICH, Le Tricentenaire », 37.

<sup>5</sup> « DE DIETRICH, Le Tricentenaire », 37.

<sup>6</sup> Weinling, « Pour une Alsace française, Les collections du baron Albert Louis Eugène de Dietrich (1861-1956) », 43.

pour la figure de son ancêtre. Cet intérêt pour l'histoire familiale et surtout un personnage en particulier ayant vécu à la période révolutionnaire n'est pas anodin et doit être appréhendé en lien avec le contexte alsacien de l'époque. Son intérêt pour l'héritage de sa famille se conjugue à ses convictions patriotiques alors que l'Alsace-Lorraine a été annexée à l'Empire allemand<sup>1</sup>. Albert de Dietrich se définit lui-même comme Alsacien « demeuré français mais ayant conservé des liens et intérêts en Alsace »<sup>2</sup> et milite activement en faveur d'un retour de sa région à la France. Il ancre notamment son patriotisme dans son enfance et rapporte que son père lui aurait affirmé qu'il ne « [porterait] jamais le casque prussien »<sup>3</sup>.

Pour lui, l'année 1870 représente une « date funèbre »<sup>4</sup> où la défaite française a entraîné de longues années de deuil qu'il aimerait voir se terminer. Le 14 octobre 1882, jour de sa majorité, il opte pour la nationalité française comme il en avait le droit, mais ce choix lui interdit de séjourner en Alsace et le force à s'exiler loin de sa famille<sup>5</sup>. Le Traité de Francfort est signé le 10 mai 1871 et met fin à la guerre franco-prussienne<sup>6</sup>. Ce traité accepte la cession de l'Alsace et du nord-est de la Lorraine à l'Allemagne. La France doit aussi payer cinq milliards de francs en plus des 266 millions de dettes de guerre. Plusieurs villes sont occupées militairement pour assurer ce paiement, dont Nancy et Thiers<sup>7</sup>. Une clause prévoit une option de nationalité pour les originaires, c'est-à-dire les personnes nées en Alsace et en Lorraine. Les personnes concernées peuvent choisir de conserver la nationalité française ou bien de devenir allemand<sup>8</sup>. Près de 150 740 personnes conservent la nationalité française<sup>9</sup>. Ce choix a des conséquences : les Alsaciens-Lorrains doivent s'exiler et quitter ce qui est devenu territoire allemand.

---

<sup>1</sup> L'Alsace-Lorraine, qui correspond à la Moselle, au Bas-Rhin et au Haut-Rhin, a été rattachée à l'Empire allemand le 10 mai 1871 par le traité de Francfort.

<sup>2</sup> Dietrich, *Lorraine, Alsace... terre promise ! / Albert de Dietrich ; préface, lettre, de Franklin MacDonald*, 9.

<sup>3</sup> Dietrich, 18.

<sup>4</sup> Dietrich, *Au pays de la Marseillaise / [par Albert de Dietrich]*.

<sup>5</sup> Weinling, « Pour une Alsace française, Les collections du baron Albert Louis Eugène de Dietrich (1861-1956) », 22.

<sup>6</sup> « Après 1871, l'Alsace-Lorraine et la question de la nationalité » <https://www.radiofrance.fr/franceinter/podcasts/la-marche-de-l-histoire/apres-1871-l-alsace-lorraine-et-la-question-de-la-nationalite-9763171>, consulté le 08/08/2023.

<sup>7</sup> Larousse, « traité de Francfort 10 mai 1871 - LAROUSSE » [https://www.larousse.fr/encyclopedie/divers/trait%C3%A9\\_de\\_Francfort/120144](https://www.larousse.fr/encyclopedie/divers/trait%C3%A9_de_Francfort/120144), consulté le 8 août 2023.

<sup>8</sup> « Après 1871, l'Alsace-Lorraine et la question de la nationalité », <https://www.radiofrance.fr/franceinter/podcasts/la-marche-de-l-histoire/apres-1871-l-alsace-lorraine-et-la-question-de-la-nationalite-9763171>, consulté le 8 août 2023.

<sup>9</sup> Larousse, « traité de Francfort 10 mai 1871 - LAROUSSE ».

Il se joint par la suite à l'Union Amicale d'Alsace-Lorraine<sup>1</sup>, l'une des sociétés créées pendant la Première Guerre Mondiale et œuvrant dans ce but. Entre 1917 et 1919, il rédige six publications qui relèvent davantage d'un effort de propagande et moins d'un cours d'histoire<sup>2</sup>. Parmi ces publications, trois reviennent sur l'épisode de la Marseillaise<sup>3</sup>, ce qui permet à l'auteur de légitimer ces propos mais aussi de réveiller un sentiment national en utilisant un épisode historique qui a une place dans l'imaginaire collectif et donc du sens pour ses lecteurs. Il n'hésite donc pas à mêler histoire familiale et histoire française pour qu'elle ne fasse plus qu'une :

Tous les Français doivent connaître l'histoire du chant national. L'épisode de sa création rappellera que la terre d'Alsace, où il a été inspiré et chanté pour la première fois, est un morceau de la France, auquel se rattachent de glorieux et ineffaçables souvenirs historiques ; c'est pourquoi l'Alsace est aimée de la France reconnaissante et juste. <sup>4</sup>

Le texte est appuyé par des illustrations choisies avec soin. Homme cultivé et amateur d'art, l'auteur sait mettre en scène le patrimoine culturel de l'Alsace afin de produire une impression encore plus profonde chez ses lecteurs. Ainsi il fait représenter la cathédrale de Strasbourg et des maisons à colombages, caractéristiques de la région, accompagnée d'un drapeau français dans l'ouvrage *Au Pays de la Marseillaise*<sup>5</sup>.

Ses efforts ne se limitent pas au territoire français. Albert de Dietrich voyage également pour sensibiliser de potentiels « alliés » à la cause alsacienne. De janvier à février 1918, il se rend en Ecosse et donne une vingtaine de conférences dans plusieurs grandes villes dont Edimbourg, Glasgow, Dundee ou encore Saint-Andrews<sup>6</sup>. Nous pouvons supposer que le choix du pays n'est pas dû au hasard. En effet, la France et l'Ecosse sont liées à plusieurs reprises au cours de leur histoire. Pour ne citer qu'un exemple, Marie de Guise (1538-1542), fille du premier duc de Lorraine<sup>7</sup>, a épousé James V d'Ecosse et leur fille Marie Stuart (1542-1587) a été tour à tour

---

<sup>1</sup> de Dietrich, « La création de la Marseillaise : Rouget de Lisle et Frédéric de Dietrich », page de garde.

<sup>2</sup> Weinling, « Pour une Alsace française, Les collections du baron Albert Louis Eugène de Dietrich (1861-1956) », 42.

<sup>3</sup> Ces ouvrages sont : *La création de la Marseillaise : Rouget de Lisle et Frédéric de Dietrich* ; *Le berceau de la Marseillaise* (1919) ; *Au Pays de la Marseillaise*, 1.

<sup>4</sup> Dietrich, *Au pays de la Marseillaise* / [par Albert de Dietrich], 1.

<sup>5</sup> Dietrich, *Au pays de la Marseillaise* / [par Albert de Dietrich].

<sup>6</sup> Dietrich, *Lorraine, Alsace... terre promise !* / Albert de Dietrich ; préface, lettre, de Franklin MacDonald, 7.

<sup>7</sup> Claude de Lorraine (1496-1550), Duc de Guise, Comte d'Aumale, Seigneur de Joinville.

Reine de France puis Reine d'Écosse<sup>1</sup>. Un autre élément a pu expliquer le choix de cette destination : la volonté d'autonomie de l'Écosse qui se « réveille » à nouveau au cours du XIXe siècle<sup>2</sup>. Dans ses présentations, il développe cette idée de proximité franco-écossaise en comparant le paysage urbain et rural à sa propre terre natale afin de sensibiliser davantage ses auditeurs à sa cause :

La forme des montagnes, leur végétation, leurs vallées, leurs ruisseaux, ressemblent à ceux des Vosges. Ne doit-il pas y avoir quelque analogie fondamentale entre habitants d'une terre si semblable ? Je le crois, j'ai trouvé en Écosse l'esprit d'indépendance de nos têtes un peu dures qui résiste aux suggestions suspectes de l'étranger [...].<sup>3</sup>

Il publie ses conférences à son retour à Paris en mars 1918 dans *Lorraine, Alsace ... terre promise* !<sup>4</sup>.

Il met en pratique ses idées lors de la Première Guerre mondiale où il s'engage dans l'armée française en tant qu'officier interprète<sup>5</sup>. Les conflits armés qu'il a connus ont par ailleurs fait naître chez lui une tendance au pacifisme, sentiment qu'il fait connaître dans ses publications lorsqu'il déclare qu'« il faut tuer la guerre » car « plus elle est sale, plus grand est le crime de ceux qui l'ont prémédité »<sup>6</sup>.

Les sentiments d'appartenance à son pays et à sa région mais aussi à sa famille ne sont que les différentes facettes d'une même pièce. Ce patriotisme, au sens d'appartenance pourrait-on dire à la patrie mais aussi à la lignée de ses pères au sens d'ancêtres<sup>7</sup>, est doublé d'une conscience de transmission de l'histoire et du patrimoine, familial ou autre, qui conditionne son rapport à l'art et sa manière de le collectionner. Il permet aussi de comprendre, peut-être, pourquoi il finit par faire don aux musées de Strasbourg de la collection qu'il a passée sa vie à construire. Le couple n'a pas eu d'enfant, ce qui interrompait la transmission du titre en ligne droite. Il est possible que l'acte du don en lui-même soit une manière pour Albert de Dietrich d'assurer son

---

<sup>1</sup> « MARIE Ire STUART (1542-1587) reine d'Écosse (1542-1567) et de France (1559-1560) - Encyclopædia Universalis », <https://www.universalis.fr/encyclopedie/marie-ire-stuart/>, consulté le 20 août 2023.

<sup>2</sup> « ÉCOSSE - Encyclopædia Universalis » <https://www.universalis.fr/encyclopedie/ecosse/>, consulté le 20 août 2023.

<sup>3</sup> Dietrich, *Lorraine, Alsace... terre promise ! / Albert de Dietrich ; préface, lettre, de Franklin MacDonald*, 8.

<sup>4</sup> Dietrich, *Lorraine, Alsace... terre promise ! / Albert de Dietrich ; préface, lettre, de Franklin MacDonald*.

<sup>5</sup> Weinling, « Pour une Alsace française, Les collections du baron Albert Louis Eugène de Dietrich (1861-1956) », 36.

<sup>6</sup> Dietrich, *Lorraine, Alsace... terre promise ! / Albert de Dietrich ; préface, lettre, de Franklin MacDonald*, 19-20.

<sup>7</sup> Patrie vient du mot pater en latin, qui signifie père. La patrie est la terre des ancêtres.

héritage à sa façon, de laisser quelque chose après lui, et ce en attachant son nom aux musées strasbourgeois, gardiens de la mémoire de sa région par excellence.

### III. Le voyage au Chili : genèse d'un collectionneur

Le collectionneur qu'était Albert de Dietrich a vu le jour au cours d'un événement bien précis : le séjour au Chili de 1888 à 1892. Cet événement aux allures de voyage initiatique constitue un véritable tournant dans sa vie qui permet aux germes déjà en place de porter leurs fruits.

#### *a) Le voyage face à l'exil*

Albert de Dietrich descend d'une famille dont l'histoire est intimement liée à la région alsacienne, non pas terre d'origine mais terre choisie face aux persécutions religieuses du XVI<sup>e</sup> siècle. Cette notion d'appartenance semble avoir particulièrement marqué le baron dans son enfance, impression renforcée par un événement traumatique : la guerre franco-prussienne de 1870. Albert de Dietrich fait partie des Alsaciens de souche qui décident de rester Français et se retrouve pour ainsi dire « déraciné » de son milieu naturel<sup>1</sup>. Interdit de séjour dans sa terre natale où se trouve encore une partie de sa famille, dont ses parents<sup>2</sup>, il choisit alors de s'éloigner le plus possible et se tourne vers de nouveaux horizons. En 1888 il quitte l'Europe pour l'Amérique du Sud, et en particulier le Chili<sup>3</sup>. Nous avons déjà évoqué son travail d'ingénieur pour l'entreprise familiale dans ce pays, mais sa présence est antérieure à ce projet auquel il a lui-même demandé à participer :

Nous avons parlé avec ton père de ta proposition de nous faire représenter au Chili pour le paiement de nos produits : nous en reconnaissons depuis longtemps l'utilité et celle-ci nous a été démontrée d'une façon péremptoire ces jours-ci par le fait que les wagons

---

<sup>1</sup> Dietrich, *Alsaciens-Lorrains, nos frères ! / Albert de Dietrich*, 6.

<sup>2</sup> Weinling, « Pour une Alsace française, Les collections du baron Albert Louis Eugène de Dietrich (1861-1956) », 22.

<sup>3</sup> Weinling, 22.

chiliens pour lesquels nous avons été appelés à démissionner [...] ont été donnés [...] directement à Valparaiso et sans que Paris en soit informée.<sup>1</sup>

Nous pouvons donc supposer que l'intérêt de la famille n'est pas la seule raison de son départ<sup>2</sup>. Le jeune homme cherchait alors probablement à se « divertir d'une dure réalité »<sup>3</sup>. En effet, beaucoup d'Alsaciens-Lorrains fuyant le régime allemand s'exilent et près de 150 000<sup>4</sup> gagnent l'Amérique<sup>5</sup>. La présence de cette communauté française en Amérique a pu inspirer le jeune Albert de Dietrich à partir tout en sachant qu'il retrouverait une communauté composée des compatriotes dans la même situation que lui. Bien que son retour annonce une nouvelle période de sa vie, Albert de Dietrich conserve des liens avec l'Amérique du Sud tout au long de sa vie, notamment en étant administrateur de la Société des mines de cuivre du Nicaragua en 1907<sup>6</sup>, preuve de l'importance de cette expérience.

En ce sens, l'épisode chilien du baron peut être vu comme un épisode de formation dans sa jeunesse mais aussi une période de « fuite »<sup>7</sup>. C'est dans ce contexte que se constitue la première collection personnelle d'Albert de Dietrich.

### *b) Curiosité d'un amateur éclairé : première époque de la collection*

La collection chilienne doit être considérée comme un moment à part, fondateur même, dans l'œuvre d'Albert de Dietrich. En effet c'est la première collection qu'il semble avoir possédée à titre personnel. C'est également le seul ensemble qui provienne d'Amérique du Sud. Enfin, cette première collection est celle qui reste le moins de temps en sa possession, ce qui nous amène à nous interroger sur les raisons de sa constitution.

---

<sup>1</sup> de Dietrich, « Lettre à Albert de Dietrich du 30 décembre 1890 », transcription de Morgane Weinling, "Pour une Alsace française" Vol. II, 203.

<sup>2</sup> Weinling, « Pour une Alsace française, Les collections du baron Albert Louis Eugène de Dietrich (1861-1956) », 22.

<sup>3</sup> Weinling, 22.

<sup>4</sup> Dietrich, *Alsaciens-Lorrains, nos frères ! / Albert de Dietrich*, 6.

<sup>5</sup> « Après 1871, l'Alsace-Lorraine et la question de la nationalité »

<https://www.radiofrance.fr/franceinter/podcasts/la-marche-de-l-histoire/apres-1871-l-alsace-lorraine-et-la-question-de-la-nationalite-9763171>, consulté le 8 août 2023.

<sup>6</sup> Weinling, « Pour une Alsace française, Les collections du baron Albert Louis Eugène de Dietrich (1861-1956) », 28.

<sup>7</sup> Weinling, 24.

Albert de Dietrich n'appartient pas à la catégorie des collectionneurs pour qui le voyage est le moyen d'enrichir leur collection et dans son cas, son séjour au Chili n'en est pas l'occasion non plus<sup>1</sup>. Le hasard est à l'origine de la collection chilienne. Le baron donne malheureusement peu d'informations sur le contexte de découverte des tombes, si ce n'est qu'il y a assisté lui-même :

Toutes ces prises ont été déterrées sous mes yeux et proviennent de deux tombes, l'une d'homme, l'autre de femme, du cimetière de l'époque des Incas, situé à proximité du village de Chiu-Chiu (province d'Atacama Chili).<sup>2</sup>

Il est possible que la découverte ait eu lieu lors des travaux de la ligne de chemin de fer destinée à relier Antofagasta à la ville d'Augusta Victoria en Bolivie<sup>3</sup>. Le village de Chiu-Chiu ne fait pas partie du parcours pour la ligne de chemin de fer, mais le cimetière est situé à proximité et non à l'intérieur de ce lieu. Il n'est donc pas impossible de supposer que les tombes ont été trouvées lorsque l'équipe s'est mise à creuser<sup>4</sup>. Ingénieur de formation, Albert de Dietrich supervisait les travaux et devait être sur place à ce moment. Il n'a pas cherché à acquérir d'autres objets préhispaniques, que ce soit avant ou après cette découverte, ce qui nous laisse penser qu'il s'agit d'une occasion fortuite et unique.

Albert de Dietrich décide de se défaire presque immédiatement de cet ensemble dès son retour à Paris en 1892<sup>5</sup>, ce qui renforce l'idée que commencer une collection n'était pas dans ses projets. Pourquoi rapporter ces découvertes archéologiques alors ? Encore une fois, le peu de sources qui nous sont parvenues ne nous permettent que d'émettre des hypothèses à ce sujet. Selon Morgane Weinling, cette décision peut être rattachée au sens du patrimoine que possédait déjà le baron. Ce sentiment a dû se manifester face à ce qu'il a pu considérer comme la nécessité de conserver le contenu des tombes une fois les « fouilles » finies<sup>6</sup>. Cette première expérience a pu toutefois éveiller un goût pour la collection chez un homme curieux ayant reçu une bonne

---

<sup>1</sup> Weinling, 22.

<sup>2</sup> de Dietrich, « Lettre d'Albert Louis Eugène de Dietrich au directeur du musée ethnographique du Trocadéro », Archives du musée du Quai Branly-Jacques Chirac, D002860/40710.

<sup>3</sup> Weinling, « Pour une Alsace française, Les collections du baron Albert Louis Eugène de Dietrich (1861-1956) », 21.

<sup>4</sup> Weinling, 21.

<sup>5</sup> Weinling, 23.

<sup>6</sup> Weinling, « Pour une Alsace française, Les collections du baron Albert Louis Eugène de Dietrich (1861-1956) » 27.

éducation ainsi que soucieux de conserver un patrimoine quelque soit la forme sous laquelle il se présente.

La prise en charge des découvertes nous permet également d'en apprendre davantage sur le baron. Le contenu de sa lettre au directeur du musée du Trocadéro, Ernest Hamy, nous montre ses connaissances sur la région et sa culture générale qui lui permettent de réaliser des observations sur la provenance des objets et des deux corps momifiés. Il articule ses connaissances historiques avec ce qu'il a pu observer à son époque pendant son séjour pour produire des déductions<sup>1</sup>.

Cet endroit [...] était avant la conquête espagnole une ville forte indienne. Les compagnons de Pissarro ou peut-être lui-même, venaient du Pérou par la Bolivie [...] et il est avéré que des Dominicains y ont fondé un siège en 1606. Le cimetière en question remonte donc à une époque antérieure à cette date [...].<sup>2</sup>

Il ne pouvait pas deviner que les tombes étaient en réalité plus anciennes même que l'époque d'apogée des incas, mais a essayé de produire des informations autour de la collection. Le soin dont il fait preuve lorsqu'il décrit les conditions de découverte ainsi que le contenu des tombes révèlent une démarche rigoureuse<sup>3</sup>.

Cette conscience archéologique a pu être acquise pendant l'enfance. L'Alsace est en effet une région au patrimoine archéologique riche. Lorsqu'il était enfant son propre père a été impliqué lors de la découverte du cimetière franc de Niederbronn en 1868 lors de la construction d'une ligne de chemin de fer en direction de Thionville<sup>4</sup>. Les circonstances de la découverte de Niederbronn sont particulièrement proches de celles des tombes de Chiu-Chiu. Son parcours personnel et son éducation le rendent capable dans une certaine mesure de documenter et évaluer la valeur de ces pièces mais aussi de prendre des décisions quant à la gestion de la collection.

---

<sup>1</sup> Weinling, 17.

<sup>2</sup> de Dietrich, « Lettre d'Albert Louis Eugène de Dietrich au directeur du musée ethnographique du Trocadéro », Archives du musée du Quai Branly-Jacques Chirac, D002860/40710.

<sup>3</sup> Weinling, « Pour une Alsace française, Les collections du baron Albert Louis Eugène de Dietrich (1861-1956) », 17.

<sup>4</sup> Weinling, 18.

### *c) Le don aux musées comme stratégie*

Albert de Dietrich rentre en France avec dans ses bagages un peu plus que prévu. Une fois marié et installé rue Monceau à Paris, il doit prendre une décision sur le devenir de cette collection due au hasard et rapportée peut-être un peu par devoir ou curiosité mais qu'il ne souhaite pas garder. Albert de Dietrich décide de s'en défaire d'une manière particulière : il en fait don à trois musées différents et surtout situés dans trois lieux différents entre la France et l'Alsace. Cinquante-deux des cinquante-cinq objets archéologiques reviennent ainsi au Musée d'Ethnographie du Trocadéro. La valeur stratégique du choix de la capitale française par le patriote zélé qu'est Albert de Dietrich paraît logique, même si le jeune musée paraît tout indiqué pour recevoir de telles pièces. Dans sa lettre au directeur du musée d'ethnographie du Trocadéro, Ernest Hamy, le baron Albert de Dietrich indique son souhait de répartir sa collection dans différents musées en cédant l'un des corps momifiés au musée de Strasbourg et l'autre au musée de Nancy<sup>1</sup>.

La ville de Nancy occupe une place particulière dans le paysage français pendant la période de l'Annexion. Suite à l'annexion de l'Alsace-Lorraine<sup>2</sup> par l'Allemagne les optants, c'est-à-dire les Alsaciens et Mosellans qui conservent leur nationalité française, doivent s'exiler. Nancy est alors une ville frontalière avec le territoire allemand et beaucoup d'optants choisissent de s'y installer. La ville connaît un développement majeur. Sa population augmente considérablement avec l'afflux d'immigrés et la ville reçoit un soutien financier conséquent pour y faire face<sup>3</sup>. Nancy est une ville multiconfessionnelle mais une grande partie des nouveaux habitants sont protestants et notamment luthériens, tout comme la famille de Dietrich. Le temple de Nancy voit le nombre de fidèles passer de 960 à 3600 après le Traité de Francfort<sup>4</sup>. De nombreux industriels s'y installent notamment pour continuer à contrôler leur exploitation minière ou leur compagnie situées en territoire occupé<sup>5</sup>. Ce renouveau engendre une nouvelle activité intellectuelle et artistique. D'un côté, elle voit l'arrivée des professeurs de médecine de

---

<sup>1</sup> de Dietrich, « Lettre d'Albert Louis Eugène de Dietrich au directeur du musée ethnographique du Trocadéro ».

<sup>2</sup> Voir Annexes III.17 p.42

<sup>3</sup> « Après 1871, l'Alsace-Lorraine et la question de la nationalité », <https://www.radiofrance.fr/franceinter/podcasts/la-marche-de-l-histoire/apres-1871-l-alsace-lorraine-et-la-question-de-la-nationalite-9763171>, consulté le 08 août 2023.

<sup>4</sup> « Après 1871, l'Alsace-Lorraine et la question de la nationalité ».

<sup>5</sup> « Après 1871, l'Alsace-Lorraine et la question de la nationalité ».

l'université de Strasbourg, ce qui permet de doter Nancy d'une faculté de médecine dès 1872<sup>1</sup>. De nombreuses grandes écoles formant aux métiers de l'industrie voient également le jour. D'un autre côté, la scène artistique de la ville est renforcée par une exposition d'arts décoratifs et industriels organisée par l'architecte Charles André en 1894. Ce mouvement mène à la création d'une école d'Art Nouveau<sup>2</sup> par Emile Gallé<sup>3</sup> en 1901<sup>4</sup>.

Albert de Dietrich a pu vouloir réaliser un don au musée de Nancy afin de marquer son intérêt pour la terre d'accueil de nombreux exilés comme lui et une ville dont l'histoire lui rappelle tant la sienne. La prospérité sur le plan industriel, financier et intellectuel de la ville aux portes de l'empire allemand avait aussi de quoi séduire l'homme cultivé et vivant à Paris qu'il était alors.

La momie masculine a toutefois été donnée au musée de Saint-Dizier, sans que nous puissions établir aucun lien avec le musée de Nancy. La commune de Saint-Dizier est située en Haute-Marne dans la région Grand-Est, anciennement Champagne-Ardenne. Elle est située à 100 km à l'ouest de Nancy. Au XIXe cette ville est alors connue pour ses fonderies locales et son industrie métallurgique<sup>5</sup>. Elle est toutefois bien ancrée dans le territoire resté français et semble présenter peu d'intérêt stratégique pour un donateur aussi engagé qu'Albert de Dietrich.

Une autre piste semblait désigner la ville de Wassy comme destinataire du corps momifié du guerrier<sup>6</sup>. La ville de Wassy accueille un musée protestant en partie centrée sur le massacre de Wassy par le duc de Guise en 1562<sup>7</sup>. Ce musée aurait donc pu attirer l'attention du baron et de sa famille mais ne semble pas être un choix judicieux pour un corps momifié précolombien. Nous n'avons toutefois trouvé aucune source allant dans ce sens. Il s'agit donc d'une piste peu concluante. La majorité de la correspondance du baron n'a pas été retrouvée à ce jour et

---

<sup>1</sup> Larousse, « Nancy - LAROUSSE », <https://www.larousse.fr/encyclopedie/ville/Nancy/134697>, consulté le 8 août 2023.

<sup>2</sup> L'Art Nouveau est un style artistique de la fin du XIXe siècle qui s'inspire de la nature et s'exprime par l'usage de courbes, arabesques et formes végétales. Ce style se développe notamment dans les milieux bourgeois et industriels qui souhaitent vivre au milieu d'un cadre confortable et artistique.

<sup>3</sup> Emile Gallé (1846-1904) est un industriel, maître verrier, ébéniste et céramiste originaire de Nancy.

<sup>4</sup> Larousse, « Nancy - LAROUSSE », <https://www.larousse.fr/encyclopedie/ville/Nancy/134697>, consulté le 08 août 2023.

<sup>5</sup> « Saint-Dizier » <https://fr.wikipedia.org/wiki/Saint-Dizier>, consulté le 8 août 2023.

<sup>6</sup> Cadot, « Rapport d'étude préalable et d'interventions minimales de conservation », 5.

<sup>7</sup> Le Roux et Cornette, *Les guerres de religion*.

l'absence de davantage de sources primaires<sup>1</sup> concernant l'histoire de la collection chilienne du baron nous permet seulement de formuler des hypothèses qui ne peuvent être validées.

Un autre élément doit être pris en compte pour comprendre cette répartition intéressée de la collection. Albert de Dietrich se trouve à un moment où sa vie change. Son retour en France et son installation à Paris semblent démontrer qu'il ne cherche plus à fuir une réalité difficile mais qu'il est au contraire prêt à l'affronter : après la fuite s'annonce la lutte<sup>2</sup>. En 1872, le professeur à la faculté de théologie protestante Paul Lobstein se désolait de l'annexion de l'Alsace et écrivait :

L'annexion de L'Alsace est plus qu'un crime, c'est un sacrilège ; voilà pourquoi nous ressentons une blessure poignante qui saignera toujours et dont la brûlure nous fera toujours souffrir. (...) Voilà donc l'Alsacien, condamné par sa conscience à toujours souffrir, toujours être obligé par sa conscience à toujours protester.

Il semble bien ici qu'Albert de Dietrich ait décidé de protester après avoir fui pendant un temps. La répartition de la collection tisse un lien géographique, matériel et symbolique entre la capitale française et Strasbourg, capitale alsacienne<sup>3</sup>.

---

<sup>1</sup> Weinling, « Pour une Alsace française, Les collections du baron Albert Louis Eugène de Dietrich (1861 - 1956) », 10.

<sup>2</sup> Weinling, 24.

<sup>3</sup> Voir Annexes III.18 p.41

# Chapitre 3 : Une nouvelle vie dans les musées

En sortant de la propriété d'Albert de Dietrich, le contenu des tombes du désert d'Atacama entame une troisième vie. Les objets funéraires et les corps momifiés intègrent en effet les collections publiques, ce qui entraîne un changement de leur statut mais aussi du regard qui est porté sur ces éléments.

## I. Une collection, trois musées

L'histoire actuelle de cette collection s'écrit à partir de trois institutions muséales qui diffèrent tant par leur taille, leurs moyens ou encore le type de collections présentées au public.

### *a) Du musée d'ethnographie au musée du Quai Branly Jacques-Chirac*

La majorité de la collection assemblée par Albert de Dietrich a fait l'objet d'un don au musée d'ethnographie du Trocadéro<sup>1</sup> à Paris.

Le musée d'ethnographie ouvre ses portes en 1878 sous le nom de Muséum ethnographique des missions scientifiques<sup>2</sup>. Il se situe dans une des ailes du palais du Trocadéro, palais conçu pour l'Exposition universelle de 1878 par les architectes Gabriel Davioud (1824-1881) et Jules Bourdais (1835-1915)<sup>3</sup>. Son architecture s'inspire du style mauresque et néo-byzantin et est influencé par des bâtiments comme la Giralda de Séville ou du Palazzo Vecchio de Florence<sup>4</sup>. Le palais devait être détruit après l'évènement mais finit par accueillir une salle de spectacle et deux musées dans chacune de ses ailes : le musée des Monuments français et le musée d'Ethnographie. Le bâtiment est l'objet de nombreuses critiques sur son apparence ainsi que sur son état. En effet il n'a pas été conçu de manière à durer dans le temps et se dégrade malgré plusieurs interventions. Les parties abritant les musées ne disposent pas de chauffage ni d'un éclairage suffisant. Les salles de manipulation et les laboratoires jugés nécessaires au

---

<sup>1</sup> Voir Annexes IV.1 p 44

<sup>2</sup> *L'esprit des lieux*, 12.

<sup>3</sup> *L'esprit des lieux*, 26.

<sup>4</sup> Ory, *Le Palais de Chaillot*, 37.

fonctionnement de l'institution n'ont jamais été installés. Jugé trop vétuste, le palais est finalement démantelé en 1935 et remplacé par le palais de Chaillot avant l'Exposition universelle de 1937<sup>1</sup>.

Le musée est l'aboutissement d'un projet dont le but est de réunir mais aussi organiser selon des critères scientifiques l'ensemble des collections jugées ethnographiques et conservées jusque-là au ministère de l'Instruction publique et autres musées de la ville de Paris<sup>2</sup>. Cette décision est prise à la suite de réflexions d'ordre scientifique mais aussi politique. Pour ce qui est de la politique, il s'agit en effet de valoriser les expéditions réalisées hors de l'Europe et de mettre en valeur la nation française dans le cadre de l'expansion coloniale française tout au long du XIXe siècle<sup>3</sup>. Le musée en général semble alors être un « dispositif privilégié de diffusion du savoir et ce faisant, [...] ne manque pas de mobiliser aussi bien pour l'idée d'une instruction populaire que pour appuyer ses politiques coloniales successives »<sup>4</sup>, et le musée du Trocadéro est en partie né de ce contexte.

Par ailleurs, l'ouverture du musée peut être vue davantage comme la conséquence du développement de l'ethnologie, « l'étude comparative et explicative de l'ensemble des caractères culturels des groupes humains »<sup>5</sup>. Pour Théodore Ernest Hamy, l'ethnologie se définit comme « l'étude de toutes les manifestations matérielles de l'activité humaine »<sup>6</sup>. Il considère que cette étude doit être une science à part entière qui doit s'appuyer en partie sur l'étude des artefacts produits par les sociétés humaines et la reconstitution du passé<sup>7</sup>. Les objets collectés et conservés dans les musées sont pour lui des témoins « nécessaires à l'écriture de l'histoire naturelle et culturelle de l'homme »<sup>8</sup> menacés par la colonisation<sup>9</sup>. Le musée comme réceptacle des objets collectés a alors un rôle dans la production des savoirs.

La partie extra-européenne du musée ouvre en 1882 avec à sa tête Ernest-Théodore Hamy<sup>10</sup> (1842-1908) tandis qu'une partie concernant l'Europe ouvre deux ans plus tard avec à sa

---

<sup>1</sup> Ory, 119-20.

<sup>2</sup> Loyau, « Le Musée d'ethnographie du Trocadéro et ses transformations, 1878-1935 », <http://books.openedition.org/cths/2532>, consulté le 4 août 2023.

<sup>3</sup> Loyau.

<sup>4</sup> Loyau.

<sup>5</sup> Servier, *Méthode de l'ethnologie*, 3.

<sup>6</sup> Dias, *Le Musée d'ethnographie du Trocadéro, 1878-1908*, 150.

<sup>7</sup> Loyau, « Le Musée d'Ethnographie du Trocadéro et ses transformations, 1878-1935 ».

<sup>8</sup> Loyau.

<sup>9</sup> Loyau.

<sup>10</sup> Théodore Jules Ernest Hamy est un médecin de formation, anthropologue et ethnologue. Il travaille au musée de l'Homme avant de diriger le musée d'ethnographie du Trocadéro. Il est membre de la société d'anthropologie

direction le folkloriste Armand Landrin (1844-1912)<sup>1</sup>. Les premiers fonds du musée proviennent du ministère de l'Instruction publique et de ses collections rapportées de nombreuses missions scientifiques ; du ministère de la Marine ; du ministère des Colonies mais également de plusieurs musées comme celui des Antiquités Nationales, du musée Américain du Louvre ou encore du Muséum d'Histoire Naturelle<sup>2</sup>. Enfin le rôle des sociétés savantes et des dons de particuliers n'est pas à négliger à un moment où le budget alloué au musée ne lui permet pas encore de mettre en œuvre une véritable politique d'acquisition<sup>3</sup>. Ernest Hamy avait réussi à entrer en lien avec de nombreux diplomates, explorateurs et collectionneurs. Nous pouvons citer parmi eux Alphonse Pinart (1852-1911), membre de la Société de Géographie intéressé par l'Amérique, ou encore Léon de Cessac (1841-1891) qui fournira des objets récoltés au Pérou au cours de ses voyages<sup>4</sup>.

Dans le cas d'un voyageur tel qu'Albert de Dietrich vivant à Paris en 1892, il semble tout à fait possible de comprendre l'intérêt qu'a pu susciter une telle institution. Le musée a dû paraître comme un bon choix, que ce soit par sa spécialisation dans les objets extra-européens ou sa localisation au sein de la capitale française. Le don est réalisé en 1894 mais les objets, lettre comprise, ne sont inventoriés qu'en 1897 comme l'indiquent leur numéro d'inventaire<sup>5</sup>.

Paul Rivet<sup>6</sup> est nommé directeur en 1928 et fait rattacher le musée à la chaire d'anthropologie du Muséum national d'histoire naturelle<sup>7</sup>. Après la fermeture du musée du Trocadéro, le musée de l'Homme voit le jour en 1937 et reçoit une grande partie des collections du musée d'Ernest Hamy<sup>8</sup>. Un nouveau musée dédié aux arts premiers voit le jour suite à la volonté du président de la République Jacques-Chirac : le musée du Quai Branly. A partir de 2006, le musée conserve les anciennes collections d'ethnologie du musée de l'Homme ainsi que celles du musée national des Arts d'Afrique et d'Océanie. Les objets donnés par Albert de Dietrich sont aujourd'hui

---

de Paris, de l'Académie des inscriptions et belles-lettres, de l'Académie de médecine, de la Société de Géographie. Il est également le fondateur de la Société des Américanistes

<sup>1</sup> Loyau, « Le Musée d'Ethnographie du Trocadéro et ses transformations, 1878-1935 ».

<sup>2</sup> Dias, *Le Musée d'ethnographie du Trocadéro, 1878-1908*, 176.

<sup>3</sup> Loyau, « Le Musée d'Ethnographie du Trocadéro et ses transformations, 1878-1935 ».

<sup>4</sup> Loyau.

<sup>5</sup> « Musée du quai Branly - Jacques Chirac », <https://www.quaibrantly.fr/fr/>, consulté le 20 août 2023 .

<sup>6</sup> Paul Rivet (1876-1958) est un médecin et ethnologue français, ancien directeur du musée d'ethnographie du Trocadéro. Il est en partie à l'origine du musée de l'Homme.

<sup>7</sup> Loyau, « Le Musée d'Ethnographie du Trocadéro et ses transformations, 1878-1935 ».

<sup>8</sup> « Du musée d'Ethnographie au Musée de l'Homme » <https://www.museedelhomme.fr/fr/du-musee-d-ethnographie-au-musee-de-l-homme>, consulté le 20 août 2023.

conservés au musée du Quai Branly-Jacques Chirac<sup>1</sup>. Les cinquante-deux objets sont aujourd'hui conservés en réserve. Ils ne sont pas exposés<sup>2</sup>.

### b) *Le musée zoologique de Strasbourg*

Le corps momifié féminin rapportée par Albert de Dietrich est actuellement conservé au musée zoologique de Strasbourg<sup>3</sup>. La création de ce musée est lié à la figure de Jean Hermann. Jean Hermann II naît le 31 décembre 1783 à Barr et décède à Strasbourg le 4 octobre 1800<sup>4</sup>. C'est un médecin et naturaliste français. Au cours de sa carrière il est nommé professeur de Botanique et de Matière médicale à l'Ecole de Médecine de Strasbourg mais aussi directeur du Jardin botanique de la ville<sup>5</sup>. Jean Hermann est également un collectionneur qui a constitué un cabinet d'histoire naturelle composé de 200 mammifères, 900 oiseaux, 200 reptiles ainsi que des invertébrés, poissons et plantes séchées<sup>6</sup>. Il faisait visiter lui-même son imposante collection aux personnes qui le souhaitaient. Son cabinet est racheté par la ville à son frère pour 40 000 francs en 1802 et forme le premier fonds du musée zoologique, créé en 1804 à cette occasion<sup>7</sup>. Le premier conservateur est le professeur et naturaliste Frédéric-Louis Hammer (1762-1837), le gendre de Jean Hermann<sup>8</sup>.

La gestion des collections est confiée à l'académie de Strasbourg en 1818 dans le but d'ouvrir un musée d'histoire naturelle accessible au public. En 1872 l'université de Strasbourg est refondée sous le nom de Kaiser-Wilhelms Universität par l'empire allemand. La ville reste propriétaire des collections de zoologie tandis que l'université a le devoir de préserver et valoriser les autres collections<sup>9</sup>. Le musée zoologique ouvre finalement au sein de l'Institut de Zoologie en 1893<sup>10</sup> et remplace le musée d'histoire naturelle. Il est situé depuis dans un bâtiment construit par l'architecte Otto Warth sur un espace libre partagé entre l'institut et le musée

---

<sup>1</sup> Voir Annexes IV.2 p 44

<sup>2</sup> « Musée du quai Branly - Jacques Chirac », <https://www.quaibrantly.fr/fr/>, consulté le 20 août 2023.

<sup>3</sup> Voir Annexes IV.3 p 44

<sup>4</sup> Viel, « Le cabinet d'histoire naturelle de Jean Hermann à Strasbourg » 32, [https://www.persee.fr/doc/pharm\\_0035-2349\\_1989\\_num\\_77\\_280\\_3991](https://www.persee.fr/doc/pharm_0035-2349_1989_num_77_280_3991), consulté le 07/08/2023.

<sup>5</sup> Viel.

<sup>6</sup> Viel.

<sup>7</sup> Viel, 33.

<sup>8</sup> Viel, 33.

<sup>9</sup> Laboulais, « Rénover un musée zoologique ».

<sup>10</sup> Wandhammer, *Histoires naturelles*.

zoologique<sup>1</sup>. Les collections du musée comptent actuellement 1 200 000 spécimens, principalement des « spécimens naturalisés à sec ou en fluide, des pièces ostéologiques et des peaux »<sup>2</sup>.

C'est à cette toute nouvelle institution qu'Albert de Dietrich fait don d'un des deux corps momifiés qu'il a rapporté d'Amérique du Sud en 1892. Il indique ainsi dans sa lettre au directeur du musée Ethnographique du Trocadéro qu'il sépare les momies du mobilier funéraire car leur don n'enrichirait pas particulièrement les collections du musée parisien :

« Les momies ont été données par moi l'une au musée de Strasbourg, l'autre à celui de Nancy<sup>3</sup> et n'ont d'ailleurs pas plus d'intérêt que celles que vous possédez déjà<sup>4</sup>. »

D'autres raisons peuvent expliquer le choix d'Albert de Dietrich. La dimension patriotique de son geste et dont nous avons déjà discuté plus haut n'est plus à prouver. La toute récente ouverture du musée zoologique dans la capitale de l'Alsace a aussi pu influencer sa décision. En effet le baron semble particulièrement attaché à cette ville en tant qu'Alsacien, et l'ensemble de sa collection sera finalement transmise uniquement aux musées de la ville de Strasbourg, et ce bien après le retour de l'Alsace à la France<sup>5</sup>.

Le musée zoologique de Strasbourg reçoit ainsi la momie de femme<sup>6</sup> en 1894. Albert de Dietrich est inscrit comme donateur dans l'inventaire du musée. Nous ne pouvons pas dire s'il a agi par l'intermédiaire d'une tierce personne ou non, ce qui a pu s'avérer nécessaire puisqu'il lui était interdit de se rendre en Alsace-Lorraine durant cette période.

Le musée est fermé depuis 2019 pour rénovation du bâtiment ainsi que pour l'étude des collections<sup>7</sup>. Nous n'avons pas retrouvé d'éléments indiquant que la momie ait été exposées depuis son entrée dans les collections. Selon David Carita, adjoint au conservateur du Musée Zoologique, il est certain que le corps momifié n'était pas présenté dans les espaces

---

<sup>1</sup> Laboulais, « Rénover un musée zoologique » <https://journals.openedition.org/artefact/14115>, consulté le 08/08/2023, .

<sup>2</sup> Laboulais.

<sup>3</sup> Le deuxième corps momifié se trouve actuellement au musée de Saint-Dizier et non de Nancy.

<sup>4</sup> de Dietrich, « Lettre d'Albert Louis Eugène de Dietrich au directeur du musée ethnographique du Trocadéro », Archives du musée du Quai Branly-Jacques Chirac, D002860/40710.

<sup>5</sup> Weinling, « Pour une Alsace française, Les collections du baron Albert Louis Eugène de Dietrich (1861-1956) », 81-82.

<sup>6</sup> MZS Ant066

<sup>7</sup> Les travaux ont rendu l'accès aux archives et aux collections temporairement impossibles.

d'exposition de 1945 à nos jours<sup>1</sup>. Le directeur du musée, Samuel Cordier, a pu nous indiquer qu'elle ne sera pas présentée dans le nouveau parcours de visite lorsque le musée rouvrira en 2025<sup>2</sup>. La momie est actuellement conservée au Pôle d'Etude et de Conservation des musées de Strasbourg où une étude de l'ensemble des restes humains du musée zoologiques est en cours, où elle bénéficie de bonnes conditions de conservations, à l'abri des regards, dans des matériaux non acides et dans des conditions environnementales contrôlées<sup>3</sup>. Cette étude est menée par Michel Van-Praët<sup>4</sup>, dont le travail consiste en un récolement dans le but de « conforter ou nuancer l'origine des pièces et ainsi contribuer à nourrir la réflexion du musée [...] sur sa gestion éthique des pièces comportant des restes humains »<sup>5</sup>. Cette institution est donc en pleine mutation afin de remplir au mieux ses missions de conservation des collections mais aussi de transmission des connaissances.

### *c) Le musée de Saint-Dizier*

Le musée municipal de Saint-Dizier est créé en 1881<sup>6</sup>. Saint-Dizier est une ville située dans le département de la Haute-Marne dans la région Grand Est. Il s'agit d'une initiative de la Société des Lettres, des Sciences, des Arts, de l'Agriculture et de l'Industrie de Saint-Dizier. Une société savante se définit comme un « groupe organisé autour d'un ou plusieurs champs disciplinaires et dont les adhérents doivent améliorer la connaissance et rendre compte de leurs travaux »<sup>7</sup>. Régis Bertrand apporte une nuance puisque selon lui il ne suffit pas de produire de la recherche pour être une société savante :

« La Société Savante est une association de recherche dont les principes et les fins sont scientifiques, c'est à dire susceptibles d'esprit et de méthodes critiques. La volonté de ses membres d'en savoir davantage sur un sujet les conduit à remettre en cause leurs savoirs acquis et les corriger et leur curiosité les conduit à dépasser le cadre étroit de

---

<sup>1</sup> David Carita, communication personnelle, mail du 2 mars 2023

<sup>2</sup> Samuel Cordier, communication personnelle, mail du 18 juillet 2023.

<sup>3</sup> Michel Van Praët, communication personnelle, mail du 30 juillet 2023.

<sup>4</sup> Michel Van Praët est muséologue français.

<sup>5</sup> Michel Van Praët, communication personnelle, mail du 30 juillet 2023.

<sup>6</sup> Voir Annexes IV.4 p 44

<sup>7</sup> Bertrand, Régis « Qu'est-ce qu'une société savante », CTHS, Bulletin de liaison des sociétés savantes, n 1

leur champ d'investigation et de ses sources à la fois par un effort bibliographique plus large et un effort conceptuel »<sup>1</sup>

Ce sont donc des organismes de création de savoir autant que de transmission de ces connaissances. Les sociétés savantes apparaissent au XVIII<sup>e</sup> siècle en s'inspirant du modèle des salons littéraires mais atteignent leur apogée au XIX<sup>e</sup> siècle où elles constituent notamment des agents actifs de la promotion et de la protection du patrimoine local.

La société de Saint-Dizier fait partie de ces groupes associant spécialistes, universitaires, industriels et amateurs curieux. Sa naissance est due au vicomte Charles de Hédouville<sup>2</sup> qui réunit un groupe de travail le 18 décembre 1879 afin d'étudier la fondation d'une société. Il liste ainsi les objectifs établis :

« Cette société provoquerait donc des recherches s'appliquant à l'histoire locale, aux sciences, aux arts, à l'archéologie, à la minéralogie, à l'histoire naturelle..., elle chercherait à recueillir et à classer les richesses minérales, végétales et animales, à en fournir des collections qui demeureront à la portée de tous, des hommes désireux d'apprendre et de connaître et même aux jeunes gens de nos écoles »<sup>3</sup>.

Créée le 29 janvier 1880, elle possède le statut d'association depuis 1901<sup>4</sup>. Charles de Hédouville devient président et Jules-Félix Paulin<sup>5</sup> secrétaire. Cette société savante est toujours active aujourd'hui<sup>6</sup>.

Dès 1869, ce même Jules-Félix Paulin, propose à la municipalité la création d'un musée. La proposition est acceptée le 4 novembre de la même année<sup>7</sup>. La première exposition consiste en l'installation d'une vitrine dans la salle proche de la bibliothèque<sup>8</sup> et accueille des minéraux, fossiles, vases antiques et autres objets artistiques et historiques. Ce premier musée n'a qu'une

---

<sup>1</sup> Guillot et Rosello, « Une société savante ».

<sup>2</sup> Charles Louis François de Hédouville (1819-1909), avocat à la cour de Paris, président de la Société des Lettres et du Comice agricole de Saint-Dizier, président de la Société d'agriculture de Wassy.

<sup>3</sup> Barbier, « Origine et évolution du Musée municipal de Saint-Dizier », 12.

<sup>4</sup> « Société des lettres, des sciences, des arts, de l'agriculture et de l'industrie de Saint-Dizier », . <https://chr.grandest.fr/acteurs/societe-des-lettres-des-sciences-des-arts-de-lagriculture-et-de-lindustrie-de-saint-dizier/>, consulté le 05/08/2023.

<sup>5</sup> Jules-Félix Paulin (1839-1899), médecin vétérinaire.

<sup>6</sup> « Société des lettres, des sciences, des arts, de l'agriculture et de l'industrie de Saint-Dizier », . <https://chr.grandest.fr/acteurs/societe-des-lettres-des-sciences-des-arts-de-lagriculture-et-de-lindustrie-de-saint-dizier/>, consulté le 05/08/2023.

<sup>7</sup> Barbier, « Origine et évolution du Musée municipal de Saint-Dizier », 11.

<sup>8</sup> Barbier, 11.

courte vie puisque la salle est réquisitionnée dès 1871 pour organiser l'alimentation en eau potable de la ville pendant la guerre franco-prussienne<sup>1</sup>. La vitrine est retirée, les objets rendus aux donateurs<sup>2</sup>. En 1878 Jules-Félix Paulin siège au conseil municipal et utilise son nouveau statut pour remettre à l'ordre du jour la création d'un musée municipal<sup>3</sup>. Sa demande est rejetée, mais le musée est reconstitué en 1881 par la Société des Lettres autour des collections gérées par Paulin.

Un premier catalogue des collections est publié en 1882<sup>4</sup>. En 1883 la Société des Lettres dont il fait partie se dote d'un conservateur, exigence du ministère de l'Instruction Publique, ce qui induit la création du musée<sup>5</sup>. M. Houdard-Casalta<sup>6</sup> est nommé conservateur en février 1884 par arrêté préfectoral<sup>7</sup>. Le musée est alors installé dans plusieurs salles de l'hôtel de ville<sup>8</sup>. La Société est en charge de la gestion du musée jusqu'en 1894 lorsqu'elle le remet à la ville définitivement en 1904<sup>9</sup>.

Les collections du musée sont particulièrement variées. La majeure partie des collections est constituée d'objets archéologiques de la préhistoire, de l'époque gallo-romaine et enfin mérovingienne. L'histoire naturelle est aussi très représentée avec une collection ornithologique donnée par Jean-François Lescuyer<sup>10</sup>, ainsi que des collections paléontologiques. Des tableaux, sculptures et objets d'arts divers représentent les Beaux-Arts. Le reste des collections retrace l'histoire locale<sup>11</sup>.

Le corps momifié arrive au musée accompagné de deux sacs et d'une *olla* en juillet 1892. Le compte-rendu de la séance tenue par la Société des Lettres de Saint-Dizier le 21 juillet 1892 indique que Mme de Jeannis, née Dietrich, fait don au musée « d'une momie rapportée de la Bolivie, en mars 1892, par le Baron de Dietrich »<sup>12</sup>. Il s'agit en réalité d'Octavie de Dietrich (1831- ?), épouse de Paul Daniel Léon de Joannis<sup>13</sup>. Mme de Joannis est la tante d'Albert de

---

<sup>1</sup> Cette guerre commence le 19 juillet 1870 et se termine le 29 janvier 1971.

<sup>2</sup> Barbier, « Origine et évolution du Musée municipal de Saint-Dizier », 12.

<sup>3</sup> Barbier, 12.

<sup>4</sup> Barbier, 14.

<sup>5</sup> Barbier, 13.

<sup>6</sup> Conservateur du musée de Saint-Dizier de 1884 à 1909.

<sup>7</sup> Barbier, « Origine et évolution du Musée municipal de Saint-Dizier », 13.

<sup>8</sup> Barbier, 14.

<sup>9</sup> Barbier, 11.

<sup>10</sup> Jean-François Lescuyer (1820-1887) est un naturaliste et ornithologue français.

<sup>11</sup> « Archives du Musée de Saint-Dizier », consultées le 21/07/2023.

<sup>12</sup> « Registre de la Société des Lettres de Saint-Dizier ».

<sup>13</sup> Paul Daniel Léon de Joannis (1835- ?) est le directeur de l'usine de Mouterhouse.

Dietrich. Avec sa sœur jumelle Marie Amélie, elle est la deuxième enfant du second mariage de son grand-père le baron Maximilien de Dietrich (1802-1888)<sup>1</sup> avec Adélaïde de Stein<sup>2</sup>, et la cinquième enfant du baron<sup>3</sup>. Albert de Dietrich avait choisi de rester français et n'était donc pas autorisé à rentrer dans une Alsace sous domination prussienne. Mme de Joannis a servi d'intermédiaire entre lui et le musée de Saint-Dizier. Le don est réalisé presque immédiatement après le retour d'Albert de Dietrich, ce qui indique qu'il n'avait probablement pas envisagé de conserver ces items dans le but de constituer le début d'une collection privée.

Lorsque la Seconde Guerre Mondiale éclate, la municipalité de Saint-Dizier fait évacuer une grande partie des collections afin de les protéger des bombardements<sup>4</sup>. Le musée accueille pendant ce temps le Service des cartes d'alimentation et des troupes de soldats allemands y sont hébergés<sup>5</sup>. Malgré les précautions prises par la ville, un officier allemand antiquaire de formation a rapporté une collection de monnaies anciennes à Berlin. Il aurait par la suite perdu cette collection dans les bombardements qui ont frappé la ville<sup>6</sup>. En dehors de cet épisode, les collections ne semblent pas avoir souffert de la guerre. Les registres d'inventaires ont toutefois disparu au cours du conflit<sup>7</sup>. La municipalité charge le nouveau conservateur V. Stchepinsky d'ouvrir à nouveau le musée au cours de l'année 1950<sup>8</sup>. Il dresse notamment une liste des items présents dans les collections : arts ; archéologie ; sciences naturelles -paléontologie, zoologie, minéralogie- ; ethnographie et bibliothèque<sup>9</sup>. Le corps momifié n'y est pas explicitement mentionné, mais peut avoir été inclus de manière sous-entendue dans la catégorie « ethnographie » où il regroupe tous les éléments « provenant des pays chauds »<sup>10</sup>.

La muséographie est très imprégnée de l'esprit du XIXe siècle est fait alors davantage penser à un cabinet de curiosité aux étagères bien remplies. Le musée reste dans la grande salle de l'hôtel de ville et une partie de la salle du tribunal jusqu'à son déménagement en 1964<sup>11</sup>. Le musée

---

<sup>1</sup> Le baron Maximilien Frédéric Albert de Dietrich est le maître des forges et doyen des gérants des usines et forges de Niederbronn, Jaerthal, Mouterhouse et Reichshoffen. Il est également membre du Conseil général du Bas-Rhin et membre du Consistoire supérieur de l'église de la Confession d'Augsbourg.

<sup>2</sup> Adélaïde de Stein (1831-1857) est la sœur de la première femme du baron Maximilien.

<sup>3</sup> « DE DIETRICH, Le Tricentenaire », 205-6.

<sup>4</sup> Stchépinski, « Musée Municipal de Saint-Dizier ».

<sup>5</sup> Stchépinski.

<sup>6</sup> Stchepinsky, « Musée municipal de Saint-Dizier ».

<sup>7</sup> Barbier, « Origine et évolution du Musée municipal de Saint-Dizier », 15.

<sup>8</sup> Stchépinski, « Musée Municipal de Saint-Dizier ».

<sup>9</sup> Barbier, « Origine et évolution du Musée municipal de Saint-Dizier », 15.

<sup>10</sup> Stchepinsky, « Musée municipal de Saint-Dizier ».

<sup>11</sup> Barbier, « Origine et évolution du Musée municipal de Saint-Dizier », 15.

n'est toutefois pas destiné à rester à l'hôtel de ville et un autre bâtiment est aménagé à cet effet : il s'agit de l'hôtel des postes acheté par la mairie en 1920. Il avait notamment appartenu au frère de Jean-François Lescuyer, qui a donné sa collection d'ornithologie au musée<sup>1</sup>. L'inauguration a lieu le 9 juin 1964<sup>2</sup>. Le musée obtient le label « musée de France » en 2002. Les collections ne disposaient pas d'espace de réserves à l'origine, la momie a donc été présentée au public de manière presque ininterrompue. Une photo prise aux environs de 1990 nous permet de voir que la momie était exposée dans un angle de la salle « Evolution de la vie sur terre » dans une caisse en verre la protégeant des agressions extérieures<sup>3</sup>.

Le musée a été fermé au public pour travaux entre 2007 et 2013. La momie précolombienne ainsi que les objets l'accompagnant font partie du parcours actuel, sans avoir toutefois trouvé une vraie place. En effet, elle est située au rez-de-chaussée dans un vestibule qui assure la transition entre la salle d'exposition consacrée aux pièces archéologiques issues des fouilles du site de la Tuilerie et les salles du musée concernant la paléontologie et l'archéologie préhistorique et gallo-romaine<sup>4</sup>. L'espace restant à ce niveau est occupé par la collection ornithologique<sup>5</sup>. Le parcours ne prévoit pas l'insertion d'objets extra-européens. Ce vestibule accueille donc le corps momifié mais aussi une lampe de mariage kabyle. La réaction du public qui vient visiter le musée est en général positive et nous pourrions presque dire que le « guerrier » a atteint le statut « célébrité locale ».

## II. La question des restes humains patrimonialisés

La particularité de la collection rapportée en France par le baron Albert de Dietrich est la présence de deux corps momifiés. Ceci la rend unique mais en fait aussi un défi pour les musées aujourd'hui et les enjeux éthiques et moraux que la conservation de restes humains dans les collections françaises soulèvent ne peuvent être ignorés.

---

<sup>1</sup> Barbier, 15.

<sup>2</sup> Barbier, 15.

<sup>3</sup> Voir Annexes IV.5 p 46

<sup>4</sup> Voir Annexes IV.6 p 46

<sup>5</sup> Visite du musée le 21 juillet 2023.

### *a) Le patrimoine atacamène au Chili et la question des restitutions*

L'exposition de restes humains fait l'objet de débats au Chili depuis plusieurs années où les musées tendent maintenant à retirer les corps des vitrines d'exposition. La plupart de ces restes humains proviennent des communautés autochtones et sont arrivés dans les parcours d'exposition dans un contexte de définition de la nation chilienne qui a été violente à plus d'un titre pour les communautés autochtones<sup>1</sup>. Ainsi, la présentation de corps momifiés dans les musées en a fait des objets de curiosité et « exotiques »<sup>2</sup>. Ils sont devenus des témoins du passé et de cultures en « voie d'extinction » et par opposition permet à l'Etat chilien d'ancrer la nouvelle nation dans un temps résolument plus moderne à un moment où le développement de la science et le renforcement du pouvoir s'alimentent l'un l'autre<sup>3</sup>. Si la modernisation du pays a en effet contribué à modifier la vie des communautés autochtones, cette stratégie nie leur agentivité en plus de les ancrer dans un passé censé être révolu.

Les demandes de retrait des corps des musées et leur restitution aux communautés d'origines s'ancre dans une logique de reconquête de leur identité mais aussi de leur autonomie sociale et politique longtemps mise à mal. Il s'agit certes d'une affaire interne concernant un autre pays, mais cette étude de cas permet de comprendre les aspects sensibles qui peuvent s'appliquer à l'étude de notre collection.

Le musée archéologique Gustavo Le Paige conserve dans ses collections de nombreux restes humains dont près de 400 momies, 5000 crânes et autres ossements<sup>4</sup>. Ces restes humains ont été mis au jour lors des fouilles menées par le prêtre lui-même. La majorité des biens ont été retrouvés en contexte funéraire. Le parcours muséal présentait alors près de quarante-six momies ainsi que des os et des crânes humains<sup>5</sup>. Si ces recherches ont permis d'assembler une des collections archéologiques les plus importantes et les plus complètes, leur exhibition dans les salles du musée de San Pedro de Atacama à la vue de tous les visiteurs est contestée par la population atacamène qui souhaite laisser leurs ancêtres reposer en paix.

---

<sup>1</sup> Alegría, Gänger, et Polanco, « Momias, cráneos y caníbales. Lo indígena en las políticas de “exhibición” del Estado chileno a fines del siglo XIX » <https://journals.openedition.org/nuevomundo/53063>, consulté le 24 août 2023.

<sup>2</sup> Alegría, Gänger, et Polanco.

<sup>3</sup> Alegría, Gänger, et Polanco.

<sup>4</sup> Ojeda, « Fetiches kongo, momias atacameñas y soberanía colonial. Trayectoria de Gustavo Le Paige s.j. (1903-1980) », 46.

<sup>5</sup> « Chululo - Revista Informativa de la Comuna de San Pedro de Atacama ».

Une demande de retrait est déposée auprès du musée dès 2002, mais repose sur une volonté présente depuis plus longtemps. Cette demande a été suivie de cinq années de discussion et de négociations avec les anthropologues du musée.

Le contexte de cette demande, comme ceux de beaucoup d'autres, est complexe. La dimension ethnique de la revendication motivée par l'identification aux « ancêtres »<sup>1</sup> se voit doublée de « considérations religieuses ou morales »<sup>2</sup> par le souhait de laisser reposer les défunts. Les tensions entre le musée et la communauté locale sont aussi à prendre en compte.

En effet, les conditions de fouilles et d'excavation des momies tout comme la figure du père Le Paige sont de plus en plus controversées<sup>3</sup>. Le prêtre a décidé de fouiller lui-même après ce qui semble être une découverte fortuite :

Un jour, je peignais en plein désert, car j'ai toujours beaucoup aimé la peinture, quand j'ai remarqué quelque chose qui sortait de la terre. J'ai creusé comme un fou et j'ai trouvé une tombe avec deux corps<sup>4</sup>.

Il explore ainsi environ 4885 tombes dans huit cimetières différents le long du fleuve San Pedro en mettant de côté l'interdiction formelle d'entrer en contact physiquement avec les morts qui existe dans la culture atacamène. Les vivants et les morts ne peuvent se côtoyer qu'à certains moments et selon des conditions bien précises : rituels ou dépôt d'offrandes. Si ce tabou est brisé, si quelqu'un entre en contact avec ces forces et enlève à la Pachamama<sup>5</sup> les dépouilles des ancêtres sans rien donner en échange, alors la personne responsable tombe malade. Les adultes refusant de prendre ce risque, Gustave Le Paige mettait les enfants à contribution en leur faisant transporter les objets découverts<sup>6</sup>. Cette organisation était tolérée puisque les enfants sont encore en « formation » et n'appartiennent pas encore vraiment au monde ordonné par les normes de civilisations<sup>7</sup>. Ils appartiennent à un autre « espace », un peu comme les ancêtres. Par exemple, le premier assistant de Gustave Le Paige était Luis Barboza, mais d'autres enfants étaient connus pour l'aider, et certains comme Tomas Cruz ou Santiago Ramos

---

<sup>1</sup> *Abuelos* en espagnol.

<sup>2</sup> Gob et Drouguet, *La muséologie - 5e éd.*

<sup>3</sup> Ojeda, « Fetiches kondo, momias atacameñas y soberanía colonial. Trayectoria de Gustavo Le Paige s.j. (1903-1980) », 44.

<sup>4</sup> Ojeda, 44.

<sup>5</sup> Concept de la « Terre-mère, ».

<sup>6</sup> Voir Annexes IV.7 p 47

<sup>7</sup> Ojeda, « Fetiches kongo, momias atacameñas y soberanía colonial. Trayectoria de Gustavo Le Paige s.j. (1903-1980) », 50.

sont entrés au séminaire de La Serena avant de revenir travailler au musée<sup>1</sup>. Si la plupart des habitants désapprouvaient l'exhumation des corps, peu se sont opposés ouvertement à la figure d'autorité religieuse qu'incarnait le prêtre jésuite<sup>2</sup>.

La gestion de ce patrimoine archéologique par l'Université catholique du Nord est également contestée depuis plusieurs années. Les corps momifiés des ancêtres en particulier deviennent à la fois l'objet d'un discours de filiation et d'une stratégie patrimoniale dans un mouvement de réappropriation par la population autochtone de la culture matérielle recueillie et gérée par la communauté scientifique<sup>3</sup>. La désacralisation de restes humains par leur étude et leur exposition les a transformé en support d'un discours archéologique et scientifique d'un côté et un élément au cœur des tentatives visant à regagner le contrôle du patrimoine autochtone de l'autre<sup>4</sup>.

Un compromis a été trouvé afin de répondre à la fois aux attentes religieuses et identitaires de la communauté et aux ambitions scientifiques et patrimoniales du musée Le Paige. Les corps mais aussi les crânes et autres os et ont été retirés des salles du musée en mai 2007<sup>5</sup>. Une cérémonie d'offrande aux ancêtres a été organisée lors du prélèvement des restes humains dans les collections<sup>6</sup>. Les restes humains ont été déposés dans une réserve souterraine spécifique à laquelle seule les Atacamenos et les chercheurs en bio-anthropologie ont accès<sup>7</sup>. Le dépôt des corps dans la réserve correspond aux croyances des Atacamenos. En effet les corps sont orientés vers un élément du paysage qui est sacré pour eux : le volcan Lickanckabur<sup>8</sup>.

Cette victoire ne constitue cependant qu'« une première étape » pour la communauté atacamène<sup>9</sup>. Carlos Aguilar, alors vice-président du Conseil des peuples d'Atacama, insistait sur la volonté d'inhumer à nouveau les corps : « *nous voulons que les corps retournent à leur lieu d'origine, ou du moins leur construire un lieu plus organique, en dehors du laboratoire où ils sont désormais confinés* »<sup>10</sup>. La question de la réinhumation est sensible tant par l'intérêt scientifique des corps momifiés que par l'absence à l'époque d'une réelle politique de retour

---

<sup>1</sup> Ojeda, 52.

<sup>2</sup> Ojeda, 46.

<sup>3</sup> Ojeda, 48.

<sup>4</sup> Ojeda, 55.

<sup>5</sup> « Chululo - Revista Informativa de la Comuna de San Pedro de Atacama », [https://www.chululo.cl/pages/recortes2.php?id=20072011\\_005034](https://www.chululo.cl/pages/recortes2.php?id=20072011_005034), consulté le 01/08/2023.

<sup>6</sup> « Chululo - Revista Informativa de la Comuna de San Pedro de Atacama ».

<sup>7</sup> Gob et Drouguet, *La muséologie - 5e éd.*

<sup>8</sup> Gob et Drouguet.

<sup>9</sup> « Chululo - Revista Informativa de la Comuna de San Pedro de Atacama ».

<sup>10</sup> « Chululo - Revista Informativa de la Comuna de San Pedro de Atacama ».

patrimonial au Chili<sup>1</sup>. En effet la seule loi alors promulguée en Amérique est le *Native American Graves Protection and Repatriation Act* datée de 1993. Cette loi stipule que le patrimoine d'origine autochtone, en particulier les restes humains et objets sacrés, appartient aux autochtones et qu'il doit leur être restitué s'ils en font la demande<sup>2</sup>.

Le Chili ne disposait pas en 2007 de textes juridiques sur la restitution des restes humains. Le pays est membre de l'UNESCO depuis 1953 et devrait suivre la ligne de conduite instituée depuis la convention de 1978 en matière de restitution des biens culturels mobiliers lorsque la Convention de l'UNESCO de 1970 contre le trafic illicite des biens culturels n'est pas applicable<sup>3</sup>. Ces recommandations n'ont toutefois aucun poids juridique et ne sont pas obligatoires. De plus elle encadre davantage les procédures entre états et non les cas internes à un pays. Par ailleurs, le rapport de la *Comisión Verdad Histórica y Nuevo Trato con los Pueblos Indígenas* rappelle les droits qu'ont les communautés locales sur leur patrimoine au sens large du terme.

Depuis 2007 un autre texte qui pourrait être utile a vu le jour. En effet la convention 169 de l'Organisation Internationale du Travail relative aux peuples indigènes et tribaux est entrée en vigueur le 15 septembre 2009. Ce texte souligne le droit des populations à « récupérer leurs biens patrimoniaux »<sup>4</sup> ainsi que leur droit de « décider de leurs propres priorités en ce qui concerne le processus du développement, dans la mesure où celui-ci a une incidence sur leur vie, leurs croyances, leurs institutions et leur bien-être spirituel et les terres qu'ils occupent ou utilisent d'une autre manière, et d'exercer autant que possible un contrôle sur leur développement économique, social et culturel propre »<sup>5</sup>. Or, le musée Gustave Le Paige et les collections qu'ils renferment participent à la fois à la protection de leur histoire et de leur culture mais aussi au développement économique de la région.

Depuis la fermeture du musée pour rénovation en 2015 et le gel temporaire des travaux suite à des désaccords entre la population locale, l'université en charge de préserver la collection et l'Etat qui en est le propriétaire, la situation n'a pas évolué.

---

<sup>1</sup> « Chululo - Revista Informativa de la Comuna de San Pedro de Atacama ».

<sup>2</sup> Rep. Udall, « H.R.5237 - Native American Graves Protection and Repatriation Act, 101st Congress (1989-1990) », <https://www.congress.gov/bill/101st-congress/house-bill/5237>, consulté le 16/08/2023.

<sup>3</sup> Convention de l'UNESCO du 14 novembre 1970 et 20<sup>e</sup> Conférence générale de l'UNESCO de 1978.

<sup>4</sup> « Chululo - Revista Informativa de la Comuna de San Pedro de Atacama ».

<sup>5</sup> Article 7 C169 de l'Organisation du Travail (OIT)

## *b) Les restes humains patrimonialisés dans la législation française*

La définition du corps post-mortem est un sujet délicat qui n'est pas entièrement couvert par la législation française. Les restes humains ne sont donc pas des sujets, car ils ne sont ni vivants ni conscients, mais ne sont pas objets non plus, car ils gardent une trace de leur humanité. Ils sont des « non-objets ». Le Code Civil est applicable à tous les musées et donne un premier cadre général. Il impose des pratiques respectueuses dans tous les cas :

Le respect dû au corps humain ne cesse pas avec la mort. Les restes des personnes décédées, y compris les cendres de celles dont le corps a donné lieu à crémation, doivent être traités avec respect, dignité et décence<sup>1</sup>.

Le respect consiste à traiter une personne avec considération quel que soit le contexte<sup>2</sup>. Ce terme induit également une certaine notion de distance. La dignité correspond à la valeur intrinsèque d'une personne et qui commande le respect<sup>3</sup>. La décence invite à faire preuve de « réserve et de mesure dans le comportement »<sup>4</sup> et à agir dans le « respect des normes morales et des convenances »<sup>5</sup>. Il revient donc à un juge d'interpréter la loi et de trancher en fonction de chaque situation.

Le juge peut prescrire toutes mesures propres à empêcher ou faire cesser une atteinte illicite au corps humain ou des agissements illicites portant sur des éléments ou des produits de celui-ci, y compris après la mort<sup>6</sup>.

En 2009 la justice est intervenue et a interdit l'exposition « Our Body, à corps ouvert » alors présentée à Paris<sup>7</sup>. Cette exposition montrait au public des corps écorchés permettant d'expliquer le fonctionnement du corps. Cette présentation inhabituelle avait déjà soulevé des questions conduisant les organisateurs à enlever la partie concernant le début de la vie, mais c'est finalement un doute sur la provenance des corps qui a mené le juge à prendre cette

---

<sup>1</sup> Article 16-1-1 du Code civil.

<sup>2</sup> « RESPECT : Définition de RESPECT », <https://www.cnrtl.fr/definition/respect>, consulté le 13/08/2023.

<sup>3</sup> « DIGNITÉ : Définition de DIGNITÉ » <https://www.cnrtl.fr/definition/dignit%C3%A9>, consulté le 13/08/2023.

<sup>4</sup> « DÉCENCE : Définition de DÉCENCE » <https://www.cnrtl.fr/definition/d%C3%A9cence>, consulté le 13/08/2023.

<sup>5</sup> Idem.

<sup>6</sup> Article 16-2 du Code civil.

<sup>7</sup> Van Praët et Chastanier, « Les restes humains dans les collections publiques », 6.

décision<sup>1</sup>. Le but commercial de l'exposition ne pouvant être nié, le juge a interdit l'exposition en s'appuyant sur l'obligation d'un traitement respectueux et le principe d'indisponibilité du corps<sup>2</sup> qui a pour conséquence d'interdire son utilisation dans un but lucratif y compris après le décès de la personne<sup>3</sup>.

La France dispose d'un comité national rattaché au Conseil International des Musées ou ICOM. Il s'agit d'une organisation non gouvernementale de référence créée dès la fin de la Seconde Guerre mondiale. ICOM France est une ramification de l'organisation et constitue le réseau français des professionnels des musées<sup>4</sup>. L'objectif de l'ICOM est « d'accompagner chacun dans ses missions professionnelles, pour un meilleur service éducatif et culturel du plus grand nombre »<sup>5</sup>. A ce titre, un Code de déontologie pour les musées a été rédigé et adopté en 1986 lors de l'Assemblée générale tenue à Buenos Aires que les musées français doivent appliquer.

La question des restes humains muséalisés est abordée dans plusieurs articles et couvrent notamment leur acquisition et leur conservation. Ils ne constituent toutefois pas une catégorie d'objets propre mais sont rassemblés avec les objets sacrés sous le terme de « matériel culturel sensible »<sup>6</sup> :

Les collections composées de restes humains ou d'objets sacrés ne seront acquies qu'à condition de pouvoir être conservées en sécurité et traitées avec respect. Cela doit être fait en accord avec les normes professionnelles et croyances de la communauté ou des groupes ethniques ou religieux d'origine<sup>7</sup>.

Les restes humains et les objets sacrés renvoient tous deux à des notions, pratiques ou encore façons de penser le monde propre à chaque société. Il s'agit de quelque chose d'immatériel qui ne peut être écarté ou ignoré. Toutefois, associer ces deux catégories en une seule ne permet pas

---

<sup>1</sup> « L'exposition anatomique "Our body, à corps ouvert" est suspendue à Paris », <https://www.lemonde.fr/culture/article/2009/04/22/l-exposition-anatomique-our-body-a-corps-ouvert-est-suspendue-a-paris>, consulté le 13 août 2023.

<sup>2</sup> Article 16-1 du Code civil, loi n°94-53 du 29 juillet 1994.

<sup>3</sup> Article 16-1-1 du Code civil, loi n°2008-1350 du 19 décembre 2008.

<sup>4</sup> « Objectifs et missions d'ICOM France | ICOM France », <https://www.icom-musees.fr/qui-sommes-nous/nos-missions>, consulté le 12/08/2023.

<sup>5</sup> « Objectifs et missions d'ICOM France | ICOM France », <https://www.icom-musees.fr/qui-sommes-nous/nos-missions>, consulté le 12 août 2023.

<sup>6</sup> Article 2.5 du *Code de déontologie de l'ICOM pour les Musées*, 2017.

<sup>7</sup> Article 2.5 du *Code de déontologie de l'ICOM pour les Musées*, 2017.

d'approfondir les spécificités de chacune et reflète l'intérêt relativement récent porté sur la spécificité de la gestion des restes humains patrimonialisés.

Les dispositions prises pour exposer les restes humains doivent prendre compte non seulement du respect dû au corps humain mais aussi la réceptivité du public ainsi que les croyances et la sensibilité des communautés d'origines lorsqu'elles sont connues :

Les restes humains et les objets sacrés seront présentés conformément aux normes professionnelles et tiennent compte, lorsqu'ils sont connus, des intérêts et croyances de la communauté, du groupe ethnique ou religieux d'origine, avec le plus grand tact et dans le respect de la dignité humaine de tous les peuples<sup>1</sup>.

Lorsque les restes humains ne sont pas exposés mais conservés dans les réserves, certaines mesures sont adoptées autant pour assurer le respect des corps que le bien être du personnel. Ils doivent être conservés dans des boîtes individuelles, de préférence fermées pour les protéger des agressions extérieures (chocs, poussière, infestation...) et réalisés dans des matériaux non acides<sup>2</sup>. L'accès aux espaces de stockages doit être réglementé<sup>3</sup>. Par pudeur et respect, les contenants doivent dissimuler le corps au vu de tous. Une fenêtre de visualisation peut être toutefois utile. Ainsi, le musée du Quai Branly-Jacques Chirac est actuellement en train d'opacifier les portes des boites, habituellement en plexiglas transparent<sup>4</sup>.

Le code prévoit également le cas où ces biens sensibles devraient être retirés de la présentation au public à la suite d'une demande de la part des communautés d'origine :

Le musée doit répondre avec diligence, respect et sensibilité aux demandes de retrait, par la communauté d'origine, de restes humains ou d'objets à portée rituelle exposés au public. Les demandes de retour de ces objets seront traitées de la même manière. La politique du musée doit définir clairement le processus à appliquer pour répondre à ce type de demandes<sup>5</sup>.

---

<sup>1</sup> Article 4.3 du *Code de déontologie de l'ICOM pour les Musées*, 2017.

<sup>2</sup> Van Praët et Chastanier, « Les restes humains dans les collections publiques », 16.

<sup>3</sup> Van Praët et Chastanier, 16.

<sup>4</sup> Mélanie Pascal-Brueil, correspondance personnelle du 11 août 2023.

<sup>5</sup> Article 4.4 du *Code de déontologie de l'ICOM pour les Musées*, 2017.

Il s'agit de conseils sur l'attitude à adopter. Le code de déontologie peut influencer les démarches des musées mais ne peut se substituer ou supplanter les lois françaises, en particulier sur le sujet des restitutions.

A ces règles de conduite s'ajoutent une obligation de diligence<sup>1</sup>. Lorsqu'un objet ou spécimen est en position d'entrer dans les collections publiques, l'institution qui le reçoit doit prouver que tout a été mis en œuvre pour vérifier qu'il n'a pas été acquis illégalement ou exporté illicitement de son pays d'origine. Les normes déontologiques et éthiques ne concernent donc pas seulement la vie des restes humains une fois qu'ils sont arrivés dans les musées mais tout leur parcours jusqu'aux institutions.

Etant une organisation internationale, ces recommandations ne touchent pas seulement la France mais aussi d'autres pays. Ce guide fourni aux musées des pays concernés une ligne de conduite assez souple pour s'adapter aux lois en vigueur et à chaque situation.

Par exemple, quatre momies ont été rendu par la Suisse au Chili le 20 juillet 2011<sup>2</sup>. Un collectionneur privé est entré en contact avec le Musée d'Ethnographie de Genève dans le but de céder une collection de restes humains composée de plusieurs momies et têtes isolées. Le musée a refusé cette collection car les restes présentaient un intérêt scientifique limité de par leur mauvais état de conservation et l'absence de contexte et de provenance<sup>3</sup>. Le musée a alors servi d'intermédiaire avec le Chili dans le but d'une éventuelle restitution. Après examen d'archéologues chiliens, un accord a été trouvé : quatre momies ont été rendues en 2011, tandis que les autres dépouilles en moins bon état ont été inhumées à Genève<sup>4</sup>.

Ce cas est particulier car il implique un collectionneur privé mais reflète la prise de conscience à propos de la provenance de tels items et les efforts mis en œuvre pour une gestion plus éthique du patrimoine ainsi que le rôle que peuvent tenir les musées.

---

<sup>1</sup> Article 2.3 du *Code de déontologie de l'ICOM pour les Musées*, 2017.

<sup>2</sup> « Restitution au gouvernement du Chili de quatre momies précolombiennes » <https://www.admin.ch/gov/fr/start/dokumentation/medienmitteilungen.msg-id-37303.html>, consulté le 12/08/2023.

<sup>3</sup> « Restitution au gouvernement du Chili de quatre momies précolombiennes ».

<sup>4</sup> « Restitution au gouvernement du Chili de quatre momies précolombiennes ».

### *c) La restitution en question*

Le monde des musées fait face à une augmentation des demandes de restitution pour des objets d'arts mais aussi pour des biens sensibles comme les restes humains. En France le principe d'inaliénabilité des collections publiques fait obstacle à des démarches. Ce principe peut être contourné dans les faits mais il requiert une intervention législative. L'un des cas les plus connus est la restitution de la dépouille de Saartje Baartman, dite la « Vénus Hottentote », à l'Afrique du Sud en 2002 après le vote d'une loi permettant de déroger à ce principe<sup>1</sup>.

Le 13 juin 2023 une nouvelle proposition de loi concernant la restitution des restes humains conservés dans les collections publiques a été acceptée par le Sénat<sup>2</sup>. Les collections des musées de France font partie du domaine public et sont donc inaliénables, c'est-à-dire qu'elles ne peuvent être cédées ou vendues<sup>3</sup>. A ce principe s'ajoute l'interdiction de recourir à un processus de déclassement pour les biens culturels entrés dans les collections par un don ou un leg du fait du principe « d'irrévocabilité des donations »<sup>4</sup>. Cette loi mettrait en place une dérogation générale au principe d'inaliénabilité et uniformiserait les démarches de sortie des restes humains du domaine public, à condition de respecter certaines conditions. Le déclassement des biens est possible selon l'article L. 2141-1 du Code général de la propriété des personnes publiques s'ils appartiennent aux collections des musées de France et s'ils ont perdu leur intérêt public « du point de vue de l'histoire, de l'art, de la science ou de la technique »<sup>5</sup>. Les restes humains sont considérés comme des vestiges de l'humanité et à ce titre ne perdent pas leur intérêt au fil du temps.

Les demandes de restitution qui ont abouti au cours des vingt dernières années ont été à chaque fois considérées comme des exceptions résolues au cas par cas et dont les solutions peuvent être considérées comme discutables du point de vue législatif. Il est donc nécessaire de changer la loi afin d'établir un cadre juridique clair qui définit la procédure et les conditions nécessaires

---

<sup>1</sup> « Proposition de loi relative à la restitution des restes humains appartenant aux collections publiques », [https://www.senat.fr/rap/122-715/122-715\\_mono.html](https://www.senat.fr/rap/122-715/122-715_mono.html), consulté le 14 août 2023.

<sup>2</sup> « Proposition de loi relative à la restitution des restes humains appartenant aux collections publiques », [https://www.senat.fr/rap/122-715/122-715\\_mono.html](https://www.senat.fr/rap/122-715/122-715_mono.html), consulté le 14 août 2023.

<sup>3</sup> Article L. 451-5 du code du patrimoine.

<sup>4</sup> Article L. 451-7 du code du patrimoine.

<sup>5</sup> « Proposition de loi relative à la restitution des restes humains appartenant aux collections publiques », [https://www.senat.fr/rap/122-715/122-715\\_mono.html](https://www.senat.fr/rap/122-715/122-715_mono.html), consulté le 14 août 2023.

de dérogation pour faire face aux demandes de restitution à venir<sup>1</sup>. Le contenu de cette proposition est le suivant :

La proposition de loi autoriserait l'Etat et les collectivités territoriales à faire sortir de leur domaine public, par décret en Conseil d'Etat, sur la base d'un rapport établi par le ou les ministères de tutelle des établissements concernés, des restes humains identifiés comme étant issus du territoire d'un Etat étranger dans le but de les lui restituer<sup>2</sup>.

Des recherches doivent être menées par un comité scientifique à même de juger de la viabilité de la demande avant qu'une décision puisse être prise. Ce comité doit être composé à parts égales de représentants français et de représentants de l'Etat à l'origine de la demande<sup>3</sup>. Ceci assurerait non seulement une expertise nécessaire à la prise d'une décision aussi importante mais favoriserait aussi une coopération scientifique et culturelle des Etats concernés. La décision finale est rendue par le Premier Ministre par décret en Conseil d'Etat<sup>4</sup>.

Certaines conditions doivent être respectées. Tout d'abord cette procédure concerne uniquement les restes humains datés de moins de 500 ans. Cette limite a été fixée car, dans la majorité des cas, il est difficile d'établir une origine ou une provenance certaine au-delà de ce laps de temps<sup>5</sup>. Au Royaume-Uni, cette limite est de 1000 ans<sup>6</sup>, mais dans les faits la plupart des demandes de restitution concernent rarement des items de plus de 500 ou 600 ans<sup>7</sup>. Ensuite la restitution ne peut se faire que si les restes sont identifiés comme appartenant à un groupe vivant dont les traditions sont toujours actives. La demande de la communauté doit être portée par un Etat étranger. En effet cette loi s'appliquerait uniquement aux demandes de restitutions d'un Etat à un autre et exclut notamment les demandes internes.

Les momies du musée de Saint-Dizier et du musée de Strasbourg ne peuvent pas faire l'objet d'une demande de restitution à l'heure actuelle. En effet, elles dépassent toutes deux la limite

---

<sup>1</sup> « Proposition de loi relative à la restitution des restes humains appartenant aux collections publiques » [https://www.senat.fr/rap/122-715/122-715\\_mono.html](https://www.senat.fr/rap/122-715/122-715_mono.html), consulté le 14 août 2023.

<sup>2</sup> « Proposition de loi relative à la restitution des restes humains appartenant aux collections publiques ».

<sup>3</sup> « Proposition de loi relative à la restitution des restes humains appartenant aux collections publiques ».

<sup>4</sup> « Proposition de loi relative à la restitution des restes humains appartenant aux collections publiques ».

<sup>5</sup> « Musées : que faire des restes humains ? », <https://www.radiofrance.fr/franceculture/podcasts/le-temps-du-debat/musees-que-faire-des-restes-humains-7894545>, consulté le 30 juin 2023.

<sup>6</sup> Article 47, *Human Act Tissue*, 2004

<sup>7</sup> « Musées : que faire des restes humains ? », <https://www.radiofrance.fr/franceculture/podcasts/le-temps-du-debat/musees-que-faire-des-restes-humains-7894545>, consulté le 30 juin 2023.

requis de 500 ans puisqu'elles sont datées de l'Intermédiaire Récent, période comprise entre 1200 et 1470 de notre ère. Leur présence dans les collections semble donc durable. Toutefois, le débat en France et dans le reste du monde autour de la question de restitutions est révélateur de l'évolution des mentalités et des sensibilités autour de la présence des restes humains dans les collections des musées, en particulier lorsque d'autres momies de la même provenance ont été l'objet d'une demande de restitution par la communauté d'origine au Chili. Ces réflexions nous amènent à nous questionner sur l'intérêt que peut avoir l'exposition de ces dépouilles et sur les mesures à mettre en place pour assurer de bonnes conditions de conservation et de présentation en accord avec le respect dû à tout être humain ainsi que l'obligation présente dans les textes de prendre en compte les aspirations des communautés, de faire au mieux pour que la conservation et l'exposition de ces corps momifiés.

### III. Place de la collection dans les musées français

La particularité de cette collection, qui plus est répartie dans différents musées en France, réside dans la présence de ces deux corps momifiés exhumés et emportés loin de leur région d'origine. Une fois rentrés dans les collections, ces éléments sont qualifiés de « biens sensibles ». Leur conservation et leur exposition représente un défi pour les musées qui ont en charge leur garde et les musées doivent concilier les considérations éthiques et les modalités de conservation et de transmission du patrimoine.

#### *a) Intérêt scientifique et culturel*

Conserver des restes humains dans les musées a eu plusieurs objectifs au cours de l'histoire. Les universités de médecine en particulier ont rassemblé des restes humains en tant qu'échantillons de l'histoire biologique de l'humanité selon une volonté « encyclopédique de connaissance du monde et de l'Homme ». <sup>1</sup>

La présence de restes humains dans les collections des musées de France se justifie aujourd'hui par leur intérêt du point de vue de l'histoire, de la science, de l'art, de l'archéologie ou des

---

<sup>1</sup> Georges-Zimmermann, Blanquer-Maumont, et Muséum d'Histoire Naturelle, *Momies*, 130.

techniques<sup>1</sup>. Les recherches réalisées à partir des corps momifiés permettent d'en apprendre davantage sur « les contextes funéraires, culturels ou encore médicaux pathologiques et génétiques des individus »<sup>2</sup>.

L'étude des corps momifiés en particulier nécessite une approche interdisciplinaire. L'étude menée en 2016 sur la dépouille du « guerrier » a permis de réaliser des analyses qui fournissent davantage d'informations sur ce corps, son état de santé, sa vie, son époque, et ainsi par extension sur la culture dont il est issu. Avec l'avancée des techniques, les corps momifiés peuvent être l'objet de nouvelles études. Les chairs conservés peuvent apporter davantage d'informations que le seul squelette, qui pourtant génère moins d'appréhension qu'un corps momifié.

Les restes humains rapportés par le baron sont remarquables à plus d'un titre. Par exemple, le corps du guerrier présente des traces de tuberculose et fourni donc des informations sur l'histoire de cette maladie en Amérique avant l'arrivée des européens. En 2014 une étude menée sur des restes humains âgés de plus de mille ans confirme la présence de cette maladie sur le continent avant le XVI<sup>e</sup> siècle<sup>3</sup>. Le type de tuberculose détectée est proche d'une souche qui infecte les mammifères marins, notamment les phoques et otaries<sup>4</sup>. Ce sont ces animaux qui auraient introduit la maladie contractée en Afrique, ce qui explique que le guerrier ait pu être infecté avant l'arrivée des Espagnols dans le désert d'Atacama.

Un autre point intéressant est que le corps momifié du musée de Saint-Dizier est lié à un autre. Les deux corps ont été trouvés dans le même cimetière et devaient ainsi être proches. Il serait intéressant d'étudier et de comparer les données qui peuvent être recueillies. Les deux corps constituent donc un corpus qui présente un intérêt scientifique et culturel.

#### b) *Exposition et muséographie*

Le corps du « guerrier » est actuellement exposé au rez-de-chaussée dans un vestibule entre deux salles aux thématiques différentes. C'est un espace de transition un peu à part dans le parcours permanent et le seul emplacement dans le parcours actuel qui soit assez spacieux pour

---

<sup>1</sup> Van Praët et Chastanier, « Les restes humains dans les collections publiques ».

<sup>2</sup> Georges-Zimmermann, Blanquer-Maumont, et Muséum d'Histoire Naturelle, *Momies*, 62.

<sup>3</sup> « La tuberculose a été introduite aux Amériques par des phoques » <https://www.la-croix.com/Ethique/Sciences-Ethique/Sciences/La-tuberculose-a-ete-introduite-aux-Ameriques-par-des-phoques-2014-08-20-1194523>, consulté le 20 août 2023.

<sup>4</sup> *Ibid.*

accueillir la table vitrée contenant la momie. Cette position en retrait la protège de la lumière du soleil mais à cause du peu d'informations qui pouvait jusque-là être associé à la momie sa présence paraît presque « anecdotique ». Sa localisation dans espace confiné et sur le passage menant aux toilettes publiques pose à la fois des questions d'éthique et de conservation. Au fil des années le « guerrier » s'est toutefois ancré dans le paysage muséal local et est connu de nombreux visiteurs.

La présence de restes humains dans les collections des musées publics fait l'objet de nombreux débats depuis plusieurs années. Ces situations ont fourni l'occasion de développer davantage une réflexion visant à assurer des pratiques professionnelles éthiques en revenant notamment sur les normes d'exposition et de conservation afin de respecter au mieux la dignité des corps. Le fait d'exposer des corps est une pratique antérieure attestée dès le XVIe siècle dans les cabinets de curiosité<sup>1</sup>. Les photos montrant la muséographie de plusieurs musées du XIXe siècle révèlent des espaces qui sont très proches du cabinet de curiosité<sup>2</sup>. Les corps y étaient présentés au public au même titre que les objets ou *naturaliae* dans des vitrines sans considération pour leur conservation ou leur dignité. Les objets de cultures différentes ou encore les faisceaux d'armes qui les accompagnent participent à fixer une image exotique voire merveilleuse de ces éléments. Au Chili même, l'exposition des corps issus de communautés autochtones n'a pas été un acte anodin<sup>3</sup>.

Depuis, un mouvement de réflexion s'est développé autour des conditions de conservation et d'exposition des restes humains. Les conditions de conservation mais aussi d'exposition doivent être compatibles et assurer le respect et le principe de dignité. Par exemple, le corps n'est plus laissé à nu sans raison et parfois même en partie caché au visiteur. Les coutumes et croyances des communautés d'origines lorsqu'elles sont connues sont davantage prises en compte. Philippe Charlier<sup>4</sup> explique également que mettre en place des réserves souterraines seraient déjà une manière de respecter les coutumes de beaucoup de communautés.

Le langage est aussi révélateur de la façon de considérer les restes humains dans les musées. En tant que médecin légiste de formation, Philippe Charlier désigne les corps qu'il étudie

---

<sup>1</sup> Alegría, Gänger, et Polanco, « Momias, cráneos y caníbales. Lo indígena en las políticas de “exhibición” del Estado chileno a fines del siglo XIX ».

<sup>2</sup> Voir Annexes IV.8 p 47

<sup>3</sup> Voir Chapitre 3.II.a.

<sup>4</sup> Philippe Charlier est un médecin et anthropologue français.

comme des « patients » en gardant à l'esprit la dimension humaine de cet élément<sup>1</sup>. Michel Van-Praët préfère l'utilisation du terme de corps momifié à celui de momie par exemple<sup>2</sup>, la connotation de ce dernier mot a en effet tendance à gommer l'aspect humain et à accentuer la réification du corps.

La présentation des corps momifiés a évolué, notamment pour essayer de respecter les règles de conduites énoncées dans les textes, comme le *Code de déontologie* de l'ICOM par exemple. Les solutions mises en place peuvent être très variées, comme nous pouvons le voir avec les exemples suivants.

En France, une exposition intitulée *Momies, Corps préservés – corps éternels* s'est tenue du 22 octobre au 2 juillet 2023 au muséum d'Histoire naturelle de Toulouse<sup>3</sup>. De nombreux restes humains provenant du monde entier mais aussi des momies animales ou encore des collections en fluide ont été présentés au public. Lors de cet évènement, le choix a été fait d'exposer les momies derrière des vitres sans teint. Un pictogramme indique à chaque fois que l'élément présenté peut heurter la sensibilité de certaines personnes. Le visiteur est prévenu et peut choisir ou non d'être confronté au corps en appuyant sur un bouton qui permet de l'éclairer<sup>4</sup>.

Un autre exemple de mise en exposition d'une momie andine préhispanique peut être observé au musée des Confluences à Lyon. Le musée conserve deux corps momifiés précolombiens vendues par Victor François Cotte au Muséum d'histoire naturelle à la fin du XIXe siècle<sup>5</sup>. Cet ensemble a été étudié en 2009 puis en 2011 par l'archéologue Leonid Velarde et la bio-anthropologue Sonia Guillén<sup>6</sup>. L'une des momies présente un intérêt particulier pour les informations qu'elle apporte sur les pratiques funéraires de son époque et le choix a été fait de l'exposer. Il s'agit de la « tisserande », nommée ainsi en raison des fuseaux et fusaïole qu'elle tient dans sa main et provenant probablement de la culture Yschma<sup>7</sup>. Une réflexion a été menée afin de conjuguer au mieux le respect dû à la dépouille et la présentation au public<sup>8</sup>.

---

<sup>1</sup> « Momies à toutes les sauces ! », <https://www.radiofrance.fr/franceculture/podcasts/carbone-14-le-magazine-de-l-archeologie/momies-a-toutes-les-sauces-2116858>, consulté le 29 juillet 2023.

<sup>2</sup> Michel Van-Praët, correspondance personnelle du 30 juillet 2023.

<sup>3</sup> Georges-Zimmermann, Blanquer-Maumont, et Muséum d'Histoire Naturelle, *Momies*.

<sup>4</sup> Georges-Zimmermann, Blanquer-Maumont, et Muséum d'Histoire Naturelle, 12.

<sup>5</sup> Imberti, « La momie péruvienne du musée des Confluences », 109.

<sup>6</sup> Imberti, 109.

<sup>7</sup> Le royaume d'Ychma s'est développé à partir de 1100 au sud de Lima dans la vallée de Lurin avant d'être annexée par l'état Inca en 1469.

<sup>8</sup> Imberti, « La momie péruvienne du musée des Confluences », 110.

Le corps est présenté dans le parcours permanent et plus précisément dans la section intitulée « *Eternités, visions de l'au-delà* » qui questionne le rapport à la mort et « explore les différentes manières de l'appréhender, notamment au travers des pratiques funéraires des sociétés anciennes »<sup>1</sup>. Dans ce contexte, l'objectif est donc d'appréhender une pratique funéraire précolombienne à travers une scénographie muséale qui assure dans le même temps la protection du corps et de sa dignité.

La solution choisie est un dispositif qui suggère les dimensions d'une tombe d'une culture andine préhispanique. Trois fenêtres de visualisation donnent trois angles de vue différent sur l'intérieur. Selon les coutumes Yschma, les défunts étaient enterrés dans un fardo funéraire composé de plusieurs couches de tissu. Cet élément est manquant, mais apparaît comme essentiel à la compréhension du rituel funéraire. Une solution a été trouvée pour évoquer cet élément absent et qui témoigne « d'une pratique traditionnelle de protection corporelle et visuelle du corps de la momie »<sup>2</sup>. L'utilisation d'un tulle noir suspendu autour de la momie permet de suggérer les couches de textile sans cacher intégralement le corps. Un éclairage tamisé complète la scénographie et ajoute une barrière visuelle supplémentaire entre les visiteurs et le corps momifié<sup>3</sup>. La lumière permet de voir la position fœtale du corps sans le scruter dans les moindres détails. Dans un souci de transmission d'informations, un faisceau lumineux plus vif est centré sur les objets accompagnants la défunte. Ce dispositif assure ainsi une distance visuelle conforme au principe de dignité.

L'espace dédié à cette exposition présente du texte et un dispositif audiovisuel qui apportent des informations aux visiteurs<sup>4</sup>, ce qui ancre véritablement la présentation du corps dans un discours scientifique et donc justifie l'exposition. Cette mise en exposition écarte donc au maximum tout voyeurisme et peut contribuer à éduquer le regard du public en dépassant le côté parfois sensationnel voire sensationnaliste qui accompagnait parfois la présentation de corps momifiés au cours du XIXe et parfois aussi du XXe siècle.

La représentation de la mort est un sujet qui peut être délicat selon les individus. Avec ce dispositif, les visiteurs ne sont pas non plus obligatoirement soumis à la vision d'un corps. Ils ont accès aux informations nécessaires sans avoir à observer la momie et peuvent choisir ou

---

<sup>1</sup> Imberti, 110.

<sup>2</sup> Imberti, 110.

<sup>3</sup> Imberti, 111.

<sup>4</sup> Imberti, 110.

non, et ce en connaissance de cause, de se confronter à l'exposition d'un sujet à caractère sensible.

Ces études de cas sont intéressantes pour voir comment évolue l'exposition des restes humains et aussi ce qui interroge à propos des corps momifiés provenant de cultures précolombiennes. Il ne s'agit pas toutefois de trouver la solution unique et la reproduire, puisqu'elle n'existe pas, mais certains éléments pourraient être retenus dans le cas d'un possible renouveau de la mise en exposition de la momie conservée au musée de Saint-Dizier.

Toutefois certaines mesures peuvent peut-être être mises en place plus facilement. Un jeu d'éclairage permettrait, par exemple, de séparer visuellement le corps momifié du reste de l'exposition et de créer une atmosphère plus propice au respect tout en mettant en valeur cet élément ou les objets qui l'accompagnent dans la vitrine. Reconstituer l'idée d'un *fardo* funéraire pourrait être utile dans l'objectif de montrer aux visiteurs les pratiques funéraires dans le désert d'Atacama. L'espace dans la vitrine semble toutefois trop restreint pour représenter le textile manquant avec du tulle comme au musée des Confluences. Une différence d'intensité entre l'éclairage du corps lui-même et des objets pourrait suggérer l'organisation interne de la tombe et signifier que le corps était protégé physiquement et visuellement du reste. Si le corps reste au même endroit, ces dispositifs risquent d'avoir un impact sur la présentation de la lampe kabyle située en face de la vitrine et dont il faudra revoir également l'éclairage.

L'installation de panneaux explicatifs et d'un nouveau cartel installé hors de la vitrine pourraient également être utiles. L'objectif seraient alors de transmettre des connaissances sur les cultures du désert d'Atacama dont provient la momie. Les renseignements porteraient sur la géographie, la période historique, le mode de vie et plus particulièrement sur les rites et croyances autour de la mort. Une partie des images du scanner réalisé lors de l'étude de 2015 pourraient être mises à profit pour expliquer le processus de momification dû au dessèchement naturel et l'état actuel de conservation du corps.

Dans l'hypothèse où le corps viendrait à être déplacé, dans le cadre d'une réorganisation du parcours permanent par exemple, il pourrait être intéressant d'installer une séparation physique plus marquée pour isoler visuellement et matériellement du reste du parcours. Un système de rideaux ou de portes permettrait d'accorder un peu d'intimité au corps tout en permettant au public d'y accéder temporairement s'ils souhaitent l'observer après avoir intégré les

informations affichées à son sujet. Il ne serait ainsi pas soumis au monde extérieur de façon continue.

Dans l'optique de respecter au mieux les croyances des atacamènes, une exposition du corps en direction du Lickanckabur pourrait être envisagée, à l'instar de ce qui a été mis en place au musée archéologique Le Paige à San Pedro de Atacama. Il s'agirait uniquement d'un geste symbolique minime, au vu de la distance qui sépare les deux lieux.

Tout changement de la scénographie doit pouvoir correspondre aux préconisations générales de conservation mentionnées par Laure Cadot dans son rapport d'étude<sup>1</sup>. La vitrine d'exposition doit être hermétique tout en prévoyant une ouverture pour manipuler facilement le corps si besoin<sup>2</sup>. Les sources d'éclairages potentielles doivent être installées à l'extérieur de la vitrine et être une source « froide », par exemple des LED ou fibres optiques<sup>3</sup>.

### *c) Pour un regroupement de la collection ? : discussion*

La véritable particularité de cette collection aujourd'hui est sa répartition entre trois institutions muséales situées dans trois villes différentes. Ces établissements ont été fondés dans avec des objectifs très différents les uns des autres n'ont ni la même échelle ni la même stratégie de gestion des collections et de partage des connaissances.

Ce choix a été fait par Albert de Dietrich non parce les éléments de sa collection ne pouvaient pas constituer un ensemble cohérent mais pour des raisons politiques. La répartition géographique des objets et des corps momifiés entre Paris et Strasbourg était un geste symbolique pour contester l'annexion de l'Alsace-Lorraine par l'Allemagne à partir de 1871<sup>4</sup>. Cette répartition est le résultat de l'expression des valeurs politiques du baron et fait partie aujourd'hui de l'histoire de la collection. Or, l'Alsace et la Lorraine ont depuis été réintégrées au territoire français<sup>5</sup>. Nous pouvons toutefois nous demander si cette séparation est toujours justifiée et surtout s'il ne serait pas intéressant d'un point de vue scientifique mais aussi éthique de réunir au moins partiellement la collection dans un seul endroit.

---

<sup>1</sup> Cadot, « Rapport d'étude préalable et d'interventions minimales de conservation », 36.

<sup>2</sup> Cadot, 36.

<sup>3</sup> Cadot, 36.

<sup>4</sup> Voir Chapitre 2.

<sup>5</sup> L'Alsace et la Lorraine sont réintégrées à la France à la suite de la Première Guerre Mondiale.

Les objets donnés par le baron proviennent de tombes. Il s'agit donc d'un ensemble à vocation funéraire. Il s'agit d'offrandes ou d'objets censés accompagner le défunt dans l'autre monde. Le cœur de la tombe, c'est le corps des défunts. C'est ce qui donne une unité et surtout un sens au regroupement d'objets qui ont des fonctions différentes, comme les armes et les céramiques. Réunir au moins en partie les objets du musée du Quai Branly avec le corps momifié conservé au musée de Saint-Dizier, le seul présenté au public, permettrait d'apporter du contexte et de justifier la présentation du corps tout en étant le support d'un discours apportant des informations dans un objectif de transmission de connaissances.

Par ailleurs, les objets du musée du Quai Branly sont aujourd'hui conservés en réserve et n'ont, à notre connaissance, jamais été exposés au public<sup>1</sup>. Ils ont toutefois été utiles à des chercheurs et explorateurs par le passé. Par exemple, ces objets ont servi d'éléments de comparaison lors du retour de la mission scientifique française en Amérique du Sud, de G. de Créqui-Montfort et E. Sénéchal de la Grange en 1904 :

On conserve au Musée d'Ethnographie de Paris une petite collection d'objets de Chiu-Chiu, localité située près de Calama et provenant d'un don fait en 1894 par le Baron Albert de Dietrich. Ces objets sont absolument semblables à ceux de nos collections.<sup>2</sup>

Réunir une partie de la collection à Saint-Dizier permettrait de donner accès à un plus large public, qu'il soit constitué de spécialistes ou non.

La réunion se ferait au moyen d'un dépôt des objets au musée de Saint-Dizier. Un dépôt dure cinq ans et peut être renouvelé. Cette possibilité est affirmée par la loi du 13 août 2004 dont l'objectif est d'assurer un meilleur accès des collections au plus grand nombre :

[...] afin de favoriser sur l'ensemble du territoire un meilleur accès aux œuvres d'arts appartenant à l'Etat et dont les musées nationaux ont la garde, l'Etat prête aux musées de France relevant des collectivités territoriales, pour des durées déterminées, des œuvres significatives provenant de ses collections.<sup>3</sup>

Il n'est pas nécessaire que l'ensemble des cinquante-deux objets restés à Paris changent d'institution, et les plus fragiles ne peuvent pas faire l'objet d'un dépôt. Il est possible toutefois

---

<sup>1</sup> <https://www.quaibranly.fr/fr/explorer-les-collections/base/>, consulté le 23 août 2023.

<sup>2</sup> Créqui-Montfort de, « Fouilles dans la nécropole préhispanique de Calama : les anciens Atacamas », 36.

<sup>3</sup> « Prêts et dépôts des collections de l'Etat dans les musées de France » <https://www.culture.gouv.fr/>, consulté le 23/08/2023.

de constituer de petits groupes avec les objets les plus représentatifs. L'armement doit être représenté au travers de l'arc, du carquois et au moins d'une flèche<sup>1</sup>. Une flèche brisée serait intéressante pour parler de la mise à mort rituelle des objets, mais il est peu sûr qu'un objet dans cet état soit déplacé. Les outils relevant de la fabrication du tissu étaient surtout associés au deuxième corps momifié car il s'agissait d'une activité féminine. Toutefois la présence de tissu dans la tombe masculine à l'origine ainsi que les deux sacs déjà exposés au musée peuvent justifier la représentation de cet artisanat à travers la navette, du fuseau avec son peson et de la fusaïole<sup>2</sup>. Une sandale<sup>3</sup> peut aussi être utile pour évoquer les vêtements. Les objets à considérer ensuite sont ceux qui forment le nécessaire à coca, à savoir principalement le plateau et une cuillère<sup>4</sup>. Enfin la céramique et la vannerie seraient représentées par une écuelle et le pot tronconique<sup>5</sup> ainsi que l'un des paniers<sup>6</sup>.

La réunion d'une partie des items autrefois éparpillés donneraient une nouvelle dynamique à la collection et ouvrirait un nouveau chapitre de sa vie centrée sur le partage d'informations permettant d'apprendre davantage sur une culture d'Amérique du Sud encore peu connue en France.

---

<sup>1</sup> MQB Inv. 71.1897.9.16, 71.1897.9.6 et 71.1897.9.50.

<sup>2</sup> MQB Inv. 71.1897.9.23, 71.1897.9.24.1-2 et 71.1897.9.25

<sup>3</sup> MQB Inv. 71.1897.9.3

<sup>4</sup> MQB. Inv. 71.1897.9.27 et 71.1897.9.33

<sup>5</sup> MQB Inv. 71.1897.9.42 et 71.1897.9.37

<sup>6</sup> MQB Inv. 71.1897.9.9

# Conclusion

La collection chilienne du baron Albert de Dietrich nous permet d'évoquer un cas particulier dans la pratique du collectionnisme au XIX<sup>e</sup> siècle. La découverte fortuite des tombes a en quelque sorte entraîné la prise en charge des objets funéraires et des corps par le baron, plus par devoir que par volonté de commencer une collection privée. Ce passage témoigne néanmoins de sa conscience du patrimoine et de son intérêt pour l'histoire et l'art en général. La vie de l'ensemble en tant que collection privée est courte, mais a un grand impact sur Albert de Dietrich. Cette première expérience a contribué à nourrir son inclination pour l'art et le collectionnisme, probablement en soulignant les prédispositions qu'il pouvait avoir de par son éducation et sa personnalité.

Dans sa volonté de symboliser le rattachement de l'Alsace à la France, le baron a utilisé la collection comme un lien entre sa région d'origine et son pays et en a placé les différents éléments comme des pions sur un plateau d'échec. C'est une sorte d'instrumentalisation qui ne se dit pas, qui peut être qualifiée de *soft power* avant l'heure. La mise en scène de l'histoire familiale et de la culture en général se retrouve très tôt dans sa vie, cet arrangement n'est finalement pas un choix surprenant.

La stratégie patriotique qui a mené Albert de Dietrich à faire don de la collection avait du sens à l'époque, mais n'est plus pertinente aujourd'hui. L'éclatement de la collection a changé son statut et le regard porté dessus, notamment en brisant les liens entre objets et corps qui empêche une certaine lisibilité. Cela peut-être aussi un point négatif pour la gestion et l'exposition des restes humains qui font partie de la collections et jugés biens sensibles. La réunification des objets, en partie au moins, autour des corps pourrait constituer une nouvelle étape dans le vie de la collection.

# Bibliographie

## *Archives*

Archives du Musée de Saint-Dizier,

- Dossier « Histoire ».
- « Registre de la Société des Lettres de Saint-Dizier », s. d. Archives du Musée de Saint-Dizier.
- Stchépinski, M. « Musée Municipal de Saint-Dizier », 20 octobre 1971. Musée de Saint-Dizier.

Archives de Dietrich :

- « Lettre de Frédéric de Dietrich à un destinataire inconnu », 9 septembre 1892. Archives de Dietrich.

Archives du musée du Quai Branly-Jacques Chirac :

- Dietrich, « Lettre d'Albert Louis Eugène de Dietrich au directeur du musée ethnographique du Trocadéro », Archives du musée du Quai Branly-Jacques Chirac, D002860/40710

## *Ouvrages et articles*

ALEGRIA, Luis, Stefanie GÄNGER, et Gabriela POLANCO, « Momias, crâneos y caníbales. Lo indígena en las políticas de “exhibición” del Estado chileno a fines del siglo XIX ». *Nuevo Mundo Mundos Nuevos. Nouveaux mondes mondes nouveaux - Novo Mundo Mundos Novos - New world New worlds*, 3 février 2009.

AVALOS, Raymond. *Le Chili*. 5e éd. ref. Que sais-je ? 730. Paris: Presses universitaires de France, 1992.

Association De Dietrich, *De Dietrich depuis 325 ans: 1684-2009*. Reichshoffen:, 2009.

BARBIER, Marc. « Origine et évolution du Musée municipal de Saint-Dizier ». Mémoires de la Société des Lettres, des sciences, des arts, de l'agriculture et de l'industrie de Saint-Dizier, 1990 1985.

CADOT, Laure. « Rapport d'étude préalable et d'interventions minimales de conservation », février 2016.

CHARLIER, Philippe. *Momies: les chemins de l'éternité [exposition, 10 juin-25 septembre 2022, Hôtel départemental des expositions du Var, Draguignan]*. Paris] [Toulon: In fine Conseil départemental du Var, 2022.

CREQUI-MONTFORT de, Georges. « Fouilles dans la nécropole préhispanique de Calama : les anciens Atacamas ». *Collège International des Américanistes*, 1904.

de DIETRICH. « Lettre à Albert de Dietrich du 30 décembre 1890 », s. d. Archives de Dietrich.

« DE DIETRICH, Le Tricentenaire ». *Editions de la Nuée-Bleue*, 1986.

DIAS, Nélia. *Le Musée d'ethnographie du Trocadéro, 1878-1908: anthropologie et muséologie en France*. Paris: Editions du Centre national de la recherche scientifique : Presses du CNRS, diffusion, 1991.

DIETRICH, Albert de. « La création de la Marseillaise : Rouget de Lisle et Frédéric de Dietrich », s. d.

———. « Lettre d'Albert de Dietrich à Charles Spindler », 12 septembre 1902. Archives familiales Spindler, château du Piple, Boissy-Saint-Léger.

DIETRICH, Albert de (1861-1956) Auteur du texte. *Au pays de la Marseillaise / [par Albert de Dietrich]*. Editions d'Art de la Renaissance Contemporaine., 1918.

———. *Lorraine, Alsace... terre promise ! / Albert de Dietrich ; préface, lettre, de Franklin MacDonald*, 1918.

DIETRICH, Albert de Auteur du texte. *Alsaciens-Lorrains, nos frères! / Albert de Dietrich*, 1918.

*Dossiers d'archéologie*. « Tiahuanacu, une civilisation des Andes ». avril 2001.

DUNAND, Françoise, Roger Lichtenberg, Patricia Soto-Heim, Jean-Louis Heim, et André Macke. *Momies d'Égypte et d'ailleurs: la mort refusée*. Champollion. Monaco] [Paris: Éd. du Rocher, 2002.

GEORGES-ZIMMERMANN, Patrice, Anne Blanquer-Maumont, et Muséum d'Histoire Naturelle, éd. *Momies: corps préservés, corps éternels*. Collection Expoverso. Plaisan: Museo Éditions, 2022.

GOB, André, et Noémie Drouguet. *La muséologie - 5e éd.: Histoire, développements, enjeux actuels*. Armand Colin, 2021.

GUILLOT, Muriel, et Jocelyne Rosello. « Une société savante : de quoi parlons-nous ? L'ARSI : une société savante ? » *Recherche en soins infirmiers* 92, n° 1 (2008): 3-4.

HAU, Michel, et Nicolas Stoskopf. *Les dynasties alsaciennes: du XVIIIe siècle à nos jours*. Paris: Perrin, 2005.

IMBERTI, Marie-Paule. « La momie péruvienne du musée des Confluences : exemple de conservation, de soilage et de mise en exposition d'un élément humain ». *Technè. La science au service de l'histoire de l'art et de la préservation des biens culturels*, n° 44 (1 novembre 2016)

INGLES, Elisabeth, et Laurence Larroche. *Bakst: l'art du théâtre et de la danse*. Collection Temporis. Londres: Parkstone press, 2000.

ITIER, César. *Les Incas*. Guide Belles lettres des civilisations 26e. Paris: les Belles lettres, 2008.

Jordan, Benoît. *Histoire de Strasbourg*. Gisserot-histoire. Paris: J.-P. Gisserot, 2006.

———. « Lignées bourgeoises et héraldique à Strasbourg ». *Actes des congrès nationaux des sociétés historiques et scientifiques* 134, n° 10 (2012): 167-72.

LABOULAIS, Isabelle. « Rénover un musée zoologique ». *Artefact. Techniques, histoire et sciences humaines*, n° 18 (15 juin 2023): 303-18.

LAGOS CARMONA, Guillermo. *Les titres historiques-Histoire des frontières du Chili*, 1985.

LAIR, Audrey. « La place du qunupa dans la religion inca et sous la Vice-Royauté du Pérou ». Université Paris I Panthéon-Sorbonne, 2023.

LAURENCICH-MINELLI, Laura. « Ofrendas atacameñas en la Colección de Monseñor Campagner (Treviso, Italia) ». *Estudios Atacameños*, n° 41 (2011): 45-62.

LE ROUX, Nicolas, et Joël Cornette. *Les guerres de religion: 1559-1629*. Nouvelle éd. Histoire de France. Paris: Belin, 2014.

*L'esprit des lieux*. Pessac: Presses Universitaires de Bordeaux, 2021.

LOYAU, Anne. « Le Musée d'Ethnographie du Trocadéro et ses transformations, 1878-1935 : configurations, espaces muséaux et réseaux ». In *La France savante*, édité par Arnaud Hurel, 234-59. Actes des congrès nationaux des sociétés historiques et scientifiques. Paris: Éditions du Comité des travaux historiques et scientifiques, 2018. <https://doi.org/10.4000/books.cths.2714>.

MEISCH, Lynn, Amy Oakland Rodman, Jeffrey Appleby, et De Young Museum, éd. *Traditional Textiles of the Andes: Life and Cloth in the Highlands; the Jeffrey Appleby Collections of Andean Textiles; [in Conjunction with the Exhibition To Honor the Ancestors: Life and Cloth in the Andes; Fine Arts Museums of San Francisco, M. H.*

*DeYoung Memorial Museum, 21 June - 19 October 1997*]. London: Thames & Hudson, 1997.

MERIGEAUD, Samuel. « Scanner de la momie bolivienne du Musée de Saint-Dizier », 2015.  
NUÑEZ ATENCIO, Lautaro. *Cultura y conflicto en los oasis de San Pedro de Atacama*.  
Editorial Universitaria. Chile, 1992.

OJEDA, Jorge Pavez. « Fetiches kongo, momias atacameñas y soberanía colonial. Trayectoria  
de Gustavo Le Paige s.j. (1903-1980) ». *Estudios Atacameños*, n° 44 (2012): 35-72.

ORY, Pascal. *Le Palais de Chaillot*. Les grands témoins de l'architecture. France: Cité de  
l'architecture et du patrimoine : Aristeas : Actes sud, 2006.

RIVERA Díaz, Mario Antonio. *Historias del desierto: arqueología del norte de Chile*. La  
Serena, Chile: Editorial del Norte, 2002.

RIVERA, Mario A. « Gustave Le Paige de Walque, 1903-1980 ». *American Antiquity* 46, n° 4  
(octobre 1981): 834-36.

SENECHAL DE LA GRANGE, E., et G. Créqui-Montfort. « Mission scientifique G. de Créqui  
Montfort et E. Sénéchal de La Grange ». Paris Impr. nationale, 1904.

SERVIER, Jean. *Méthode de l'ethnologie*. 2e éd. mise à jour. Que sais-je ? 2313. Paris: Presses  
universitaires de France, 1993.

SPAHNI, Jean-Christian. « Le Cimetière Atacaménien Du Pucará De Lasana, Vallée Du Rio  
Loa (chili) ». *Journal de la Société des américanistes* 53 (1964): 147-79.

TALADOIRE, Éric, et Patrice Lecoq. « L'aire andine centrale », 69-98. Que sais-je ? Paris  
cedex 14: Presses Universitaires de France, 2016.

TESSIER, Chloé. « Défunt et mort dans les Andes préhispaniques : « l'inanimé vivant » ». *Amerika. Mémoires, identités, territoires*, n° 12 (1 juillet 2015).

- THOMAS, Jérôme. « Orner et parer ? Les déformations crâniennes dans les Andes (XVIe-XVIIe siècles) ». *Apparence(s)*, n° 8 (17 décembre 2018).
- TORRES-ROUFF, Christina. « The Influence of Tiwanaku on Life in the Chilean Atacama: Mortuary and Bodily Perspectives ». *American Anthropologist* 110, n° 3 (2008): 325-37.
- VAN PRAËT, Michel, et Claire Chastanier. « Les restes humains dans les collections publiques ». OCIM, 2018.
- VIEL, Claude. « Le cabinet d'histoire naturelle de Jean Hermann à Strasbourg ». *Revue d'Histoire de la Pharmacie* 77, n° 280 (1989): 30-33.
- VIGNAL SOULEYREAU, Marie-Catherine. « Religion et politique en Lorraine au tournant des XVIe et XVIIe siècles ». *Europa Moderna. Revue d'histoire et d'iconologie* 1, n° 1 (2010): 60-107.
- VOUILLOUX, B. « Le collectionnisme vu du XIXe siècle ». *Revue d'histoire littéraire de la France*, n° vol. 109 (2009): 403-17.
- WANDHAMMER, Marie-Dominique. *Histoires naturelles: les collections du Musée zoologique de la ville de Strasbourg*. Strasbourg: Éd. des Musées de Strasbourg, 2008.
- WEBER, Max. « L'Éthique protestante et l'esprit du capitalisme », s. d.
- WEINLING, Morgane. « Pour une Alsace française, Les collections du baron Albert Louis Eugène de Dietrich (1861-1956) ». Université Paris I Panthéon-Sorbonne, 2015. Musée du Quai Branly-Jacques Chirac.
- WILSON, Andrew S., Emma L. Brown, Chiara Villa, Niels Lynnerup, Andrew Healey, Maria Constanza Ceruti, Johan Reinhard, et al. « Archaeological, radiological, and biological evidence offer insight into Inca child sacrifice ». *Proceedings of the National Academy of Sciences* 110, n° 33 (13 août 2013): 13322-27.

WILSON, David John. *Indigenous South Americans of the Past and Present: An Ecological Perspective*. Boulder, [Colo.] Oxford: Westview press, 1999.

## Ressources en lignes

« Bienvenue sur le site web du musée du quai Branly - Jacques Chirac ». Consulté le 29 juillet 2023. <https://www.quaibrantly.fr/fr/>.

« Chululo - Revista Informativa de la Comuna de San Pedro de Atacama ». Consulté le 11 août 2023. [https://www.chululo.cl/pages/recortes2.php?id=20072011\\_005034](https://www.chululo.cl/pages/recortes2.php?id=20072011_005034)

« Gustave Le Paige ». In *Wikipédia*, 25 janvier 2023. [https://fr.wikipedia.org/w/index.php?title=Gustave\\_Le\\_Paige&oldid=200769198](https://fr.wikipedia.org/w/index.php?title=Gustave_Le_Paige&oldid=200769198).

« IIAM – Instituto de investigaciones arqueológicas y museo R.P. G. Le Paige | Universidad Católica del Norte, San Pedro de Atacama. », 6 octobre 2014. <https://web.archive.org/web/20141006100818/http://www.iiam.cl/web/>.

« Mummified Parrots Point to Trade in the Ancient Atacama Desert | Penn State University ». Consulté le 9 août 2023. <https://www.psu.edu/news/research/story/mummified-parrots-point-trade-ancient-atacama-desert/>.

« Objectifs et missions d'ICOM France | ICOM France », 12 juillet 2018. <https://www.icom-musees.fr/qui-sommes-nous/nos-missions>.

« Prêts et dépôts des collections de l'Etat dans les musées de France ». Consulté le 22 août 2023. <https://www.culture.gouv.fr/Thematiques/Musees/Pour-les-professionnels/Conserver-et-gerer-les-collections/Gerer-les-collections/Prets-et-depots-des-collections-de-l-Etat-dans-les-musees-de-France>.

« Restitution au gouvernement du Chili de quatre momies précolombiennes ». Consulté le 11 août 2023. <https://www.admin.ch/gov/fr/start/dokumentation/medienmitteilungen.msg-id-37303.html>.

« Saint-Dizier ». In *Wikipédia*, 3 août 2023. <https://fr.wikipedia.org/w/index.php?title=Saint-Dizier&oldid=206602007>.

AUGE, Emmanuel, Mélisande Pascal-Breuil, et Constance Fournier. « EPISODE 3 : Les momies Chinchorros ». Qhapaq Ñan, Le podcast des Amériques précolombiennes. Consulté le 25 juillet 2023. <https://paul-rouxel.wixsite.com/podcast-qhapaq-nan/about-4-2>.

Comité d'Histoire Régionale. « Société des lettres, des sciences, des arts, de l'agriculture et de l'industrie de Saint-Dizier ». Consulté le 12 juin 2023. <https://chr.grandest.fr/acteurs/societe-des-lettres-des-sciences-des-arts-de-lagriculture-et-de-lindustrie-de-saint-dizier/> .

Encyclopædia Universalis ». Consulté le 12 juillet 2023. <https://www.universalis.fr/encyclopedie/chili/#c86676>

Erker, Linda. « Grete Mostny and the Making of Indigenous Archaeology: European Immigration, White Racial Hegemony, and Chilean Nationalism ». *Itinerario* 46, n° 2 (août 2022): 265-82. <https://doi.org/10.1017/S0165115322000109>

France Culture. « Clubs et sociétés populaires, la Révolution prend parti : épisode • 2/3 du podcast Histoire des partis politiques ». Consulté le 7 juillet 2023. <https://www.radiofrance.fr/franceculture/podcasts/le-cours-de-l-histoire/clubs-et-societes-populaires-la-revolution-prend-parti-2564195> .

France Culture. « Momies à toutes les sauces ! », 2 juillet 2022. <https://www.radiofrance.fr/franceculture/podcasts/carbone-14-le-magazine-de-l-archeologie/momies-a-toutes-les-sauces-2116858> .

France Culture. « Musées : que faire des restes humains ? », 21 juin 2023.  
<https://www.radiofrance.fr/franceculture/podcasts/le-temps-du-debat/musees-que-faire-des-restes-humains-7894545> .

France Inter. « Après 1871, l'Alsace-Lorraine et la question de la nationalité », 3 février 2016.  
<https://www.radiofrance.fr/franceinter/podcasts/la-marche-de-l-histoire/apres-1871-l-alsace-lorraine-et-la-question-de-la-nationalite-9763171>

<http://www.dictionnaire-academie.fr/article>

<https://gallica.bnf.fr>

<https://musees-strasbourg.skin-web.org>

<https://web.archive.org/web/20130107054137/http://www.sanpedroatacama.com/museo.htm>.

<https://www.cnrtl.fr/definition/d%C3%A9cence>.

<https://www.larousse.fr/dictionnaires>

*La Croix*. « La tuberculose a été introduite aux Amériques par des phoques », 20 août 2014.  
<https://www.la-croix.com/Ethique/Sciences-Ethique/Sciences/La-tuberculose-a-ete-introduite-aux-Ameriques-par-des-phoques-2014-08-20-1194523>.

*Le Monde.fr*. « L'exposition anatomique "Our body, à corps ouvert" est suspendue à Paris ». 22 avril 2009. [https://www.lemonde.fr/culture/article/2009/04/22/l-exposition-anatomique-our-body-a-corps-ouvert-est-suspendue-a-paris\\_1183942\\_3246.html](https://www.lemonde.fr/culture/article/2009/04/22/l-exposition-anatomique-our-body-a-corps-ouvert-est-suspendue-a-paris_1183942_3246.html).

Manuels MSD pour le grand public. « Fibrose et calcification pleurales - Troubles pulmonaires et des voies aériennes ». Consulté le 25 juillet 2023.  
<https://www.msdmanuals.com/fr/accueil/troubles-pulmonaires-et-des-voies-a%C3%A9riennes/maladies-de-la-pl%C3%A8vre-et-du-m%C3%A9diastin/fibrose-et-calcification-pleurales>.

Musée de l'Homme. « Du musée d'Ethnographie au Musée de l'Homme ». Consulté le 29 août 2023. <https://www.museedelhomme.fr/fr/du-musee-d-ethnographie-au-musee-de-l-homme>.

Rep. Udall, Morris K. [D-AZ-2. « H.R.5237 - 101st Congress (1989-1990): Native American Graves Protection and Repatriation Act ». Legislation, 16 novembre 1990. 1990-07-10. <http://www.congress.gov/bill/101st-congress/house-bill/5237> .

Sénat. « Proposition de loi relative à la restitution des restes humains appartenant aux collections publiques ». Consulté le 14 août 2023. <https://www.senat.fr/rap/122-715/122-715.html>.

The Metropolitan Museum of Art. « Tiwanaku Artist(s) | Snuff Tray | Tiwanaku ». Consulté le 2 août 2023. <https://www.metmuseum.org/art/collection/search/316330>.

Universidad Católica del Norte. « R.P. Gustavo Le Paige s.j. Institute of Archeological Research and Museum «Universidad Católica del Norte ». Consulté le 19 août 2023. <http://www.ucn.cl/about-ucn/vice-presidencies/vice-presidency-for-research-and-technological-development/r-p-gustavo-le-paige-s-j-institute-of-archeological-research-and-museum/>.

Wayback Machine », 7 janvier 2013.